

Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 17 octobre 2011

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, Président Désignation d'un secrétaire de séance		(p. (p.	6) 6)
Appel nominal		(p.	6)
Dépôts de pouvoir	's pour absence momentanée	(p.	6)
•	s décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération 5 avril 2008 (dossier n°2011-2468)	(p.	6)
•	Désignation de représentants au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Corbas (dossier n°2011-2515)		22)
Annexe : Docume	nts projetés lors de la présentation du dossier n°2011-2557 par monsieur le Vice-Président Cha rrier	(p.	40)
Le texte des délibé	rations n° 2011-2468 à 2011-2558 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 410.		
N°2011-2468	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 7 septembre 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2008-00 06 du 25 avril 2008 -	(p.	6)
COMMISSION	DEPLACEMENTS ET VOIRIE		
N°2011-2469	Lyon 2°- Parc de stationnement Saint Antoine - Dé signation du délégataire - Approbation du contrat de délégation -	(p.	11)
N°2011-2470	Lyon 5°- Parc de stationnement Saint Jean - Désig nation du délégataire - Approbation du contrat de délégation -	(p.	36)
N°2011-2471	Lyon 6°- Parc de stationnement des Brotteaux - Av enant n°2 au contrat de délégation de service public conclu avec Omniparc - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p.	12)
N°2011-2472	Dispositif d'animation du plan de déplacements interentreprises (PDIE) du territoire Saône Mont d'Or - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or -	(p.	36)
N°2011-2473	Dispositif de covoiturage sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes et à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) -	(p.	36)
N°2011-2474	Etude déplacements tous modes dans l'organisation multipolaire de l'agglomération - Autorisation de signer les marchés de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p.	13)
N°2011-2475	Assistance et expertise technique dans le domaine des déplacements et de la mobilité - Autorisation de signer l'accord-cadre -	(p.	36)
N°2011-2476	Vénissieux, Saint Priest - Boulevard urbain est entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier - Autorisation de signer un avenant n°2 au marché de travaux pour les bassins, murs et passerelle -	(p.	36)

N°2011-2477	Lyon 8°, Bron - Aménagement de l'avenue Mermoz et de la rue Caroline Aigle - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre -	(p.	36)
N°2011-2478	Jalonnement des sites stratégiques - 1 ^{ère} tranche - Jalonnement des établissements de santé sur le territoire communautaire - Proposition de répartition de la prise en charge des travaux -	(p.	36)
N°2011-2479	Bron, Chassieu - Extension de la ligne de tramway T2 à Eurexpo - Individualisation d'autorisation de programme -	(p.	13)
N°2011-2480	Givors - Aménagement des rues Longarini et Denfert-Rochereau - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p.	36)
N°2011-2481	Saint Genis les Ollières - Aménagement de la rue Sartoretti - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p.	36)
N°2011-2482	Vaulx en Velin - Avenues Gabriel Péri et Salvador Allende - Travaux des tranches B et D - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique -	(p.	36)
N°2011-2483	Lyon 2°, Lyon 7°- Confluence-Passerelle modes dou x et extension du tramway $T1$ - Individualisation d'autorisation de programme -	(p.	15)
N°2011-2484	Solaize - Réalisation de la voie nouvelle 25 - Objectifs, modalités et ouverture de la concertation préalable -	(p.	36)
N°2011-2485	Lyon 7°- Port Edouard Herriot - Amélioration des accès ferroviaires - Etude d'avant-projet - Convention avec l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et Réseau ferré de France (RFF) -	(p.	37)
N°2011-2486	Francheville - Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Extension du parking de la gare -	(p.	37)
N°2011-2487	Lyon 2°, Lyon 3°- Projet de Réseau express de l'a ire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Protocole d'intention pour la desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise : Rive droite du Rhône - Aménagement du pôle d'échanges multimodal de Lyon-Perrache en lien avec le développement urbain du quartier de Confluence - Participation financière aux études de faisabilité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p.	36)
N°2011-2488	Lyon 2°- Projet de Réseau express de l'aire métro politaine lyonnaise (REAL) inscrit au contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Etude pour le réaménage6ment des voies terminus J et K en gare de Lyon-Perrache - Convention de participation financière	(p.	36)
N°2011-2552	Charbonnières les Bains - Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement du parvis de la gare -	(p.	37)
COMMISSION	I DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
N°2011-2489	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Institut Bioforce développement pour son programme d'actions en 2011 -	(p.	35)
N°2011-2490	Attribution d'une subvention à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Rhône-Alpes pour l'organisation du 4°Forum régional de l'emploi et des métiers en économie sociale et solidaire de Lyon -	(p.	15)
N°2011-2491	Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Opération Université Claude Bernard Lyon 1 - Rénovation du site Rockefeller - Individualisation d'autorisation de programme -	(p.	35)
N°2011-2492	Attribution d'une subvention au Collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) pour son programme d'actions 2011 -	(p.	35)
N°2011-2493	Centre européen cinématographique Rhône-Alpes - Rhône-Alpes Studios - Projet PIXEL Entreprises - Avenants aux conventions du 22 décembre 2010 et du 22 avril 2010 -	(p.	34)
N°2011-2494	Attribution d'une subvention à la fondation Bullukian - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes CLARA - Années 2012-2013 -	(p.	34)
N°2011-2495	Agenda 21 Vallée de la chimie - Opération Fête de la science 2011 : projet du virtuel au réel dans la Vallée de la chimie - Attribution d'une subvention au pôle de compétitivité Chimie-Environnement Axelera -	(p.	34)
N°2011-2496	Attribution d'une subvention à l'Association française interprofessionnelle de la soie-Intersoie France dans le cadre du marché des soies 2011 -	(p.	35)
N°2011-2497	Attribution d'une subvention à l'association Initiative pour le développement de l'expertise française à l'international et en Europe (IDEFIE) pour l'organisation d'une journée d'études sur le développement de l'expertise française dans le domaine de l'urbain au Vietnam, le 15 décembre 2011 à Lyon -	(p.	35)

N°2011-2498	Coopération décentralisée - Convention triennale avec l'association Villes en Transition - Convention de coopération décentralisée entre la Ville de Tinca (Roumanie) le Conseil général de Bihor et la Communauté urbaine de Lyon -	(p. 17)
N°2011-2499	Lyon - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI de Lyon) pour l'animation territoriale et qualité du réseau LVE -	(p. 19)
N°2011-2500	Lyon - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2011 -	(p. 20)
N°2011-2501	Lyon - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative et participative (SCOP) CREONS pour son programme d'actions 2011 -	(p. 20)
N°2011-2502	Bron - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la SARL Société coopérative d'activités (SCOP) Elycoop pour son programme de mutualisation d'ateliers (formation courte) à destination des entrepreneurs pour l'année 2011 -	(p. 20)
N°2011-2503	Pierre Bénite - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Graines de SOL pour son programme d'actions sur la post-création en 2011 -	(p. 20)
N°2011-2504	Saint Fons - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Escale Création pour son programme d'actions sur la post-création en 2011 -	(p. 20)
N°2011-2505	Vaulx en Velin - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la pépinière d'entreprises Espace Carco pour son programme d'actions 2011 -	(p. 20)
N°2011-2506	Villeurbanne - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à l'association CREALYS pour son programme d'actions 2011 -	(p. 20)
N°2011-2507	Villeurbanne - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à l'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL) Villeurbanne pour son programme d'actions 2011 -	(p. 20)
N°2011-2508	Rillieux la Pape - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la pépinière Cap Nord pour son programme d'actions 2011 -	(p. 20)
N°2011-2509	Lyon 1 ^{er} - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention au Centre d'information départemental des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône pour son programme d'actions 2011 -	(p. 20)
N°2011-2510	Lyon 2°- Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à l'association Action'Elles pour son programme d'actions 2011 -	(p. 20)
N°2011-2511	Lyon 2°- Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour son programme d'actions 2011 de soutien à la post-création -	(p. 20)
N°2011-2553	Villeurbanne, Lyon 7°, Oullins, Lyon 2°, Neuville sur Saône - Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien à la politique de management de centre ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Association de développement du commerce de Lyon 7° et Société villeurbannaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2011-2014 -	(p. 35)
N°2011-2554	Charly - Mise en place d'un centre de télétravail - Etudes de faisabilité - Attribution d'une subvention à la Commune -	(p. 35)
COMMISSION	I FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES	
N°2011-2512	Action foncière pour le logement social - Augmentation de l'autorisation de programme globale 2011 - Préfinancement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p. 21)
N°2011-2513	Villeurbanne - Parc d'activités Decorps - Opération de déconstruction, construction de bâtis et aménagement du site - Individualisation d'autorisation de programme -	(p. 37)
N°2011-2514	Modification du tableau des effectifs -	(p. 37)
COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT		
N°2011-2515	Corbas - Désignation de représentants au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Corbas -	(p. 22)

N°2011-2516	Givors, Grigny - Distribution de l'eau potable - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation -	(p.	22)
N°2011-2517	Incinération des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes des Vallons du lyonnais (CCVL) dans le centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud-Autorisation de signer un avenant n°2 et autorisation de signer le futur marché négocié sans mise en concurrence -	(p.	37)
N°2011-2518	Tri des déchets issus de la collecte sélective - Autorisation de signer un marché de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p.	37)
N°2011-2519	Actions de recherche et développement en collaboration avec des laboratoires en matière de déclinaisons opérationnelles d'un plan climat territorial - Conventions avec Veolia et EDF -	(p.	37)
N°2011-2520	Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p.	23)
N°2011-2521	5° forum d'information sur les risques majeurs, éd ucation, sensibilisation (IRISES) - Convention avec le réseau IDEAL pour l'année 2011 -	<i>(p.</i>	37)
N°2011-2522	Opération numéro vert ambroisie - Convention-cadre 2011-2015 de partenariat avec le Département du Rhône -	(p.	24)
N°2011-2523	Participation au Téléthon - Conventions avec EcoFolio et l'Association française contre les myopathies (AFM) - Année 2011 -	(p.	37)
N°2011-2524	Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement des adductions d'eau potable (ADAE) dans la région de Bobo pour le projet d'amélioration du service décentralisé d'approvisionnement en eau potable et assainissement dans 7 villages de la Commune de Houndé au Burkina Faso -	(p.	37)
N°2011-2525	Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Eau vive pour le projet d'accès à l'eau potable et à la promotion de l'assainissement et de l'hygiène dans la Commune de Lessagou au Mali -	(p.	37)
N°2011-2526	Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet d'accès à l'eau potable et d'appui au développement d'un service public de gestion des ressources en eau dans 4 districts du sud de l'Ethiopie -	(p.	37)
N°2011-2527	Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association ADT Amis de la Terre-Togo pour le projet d'alimentation de Fiokpo au Togo -	(p.	37)
N°2011-2528	Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Ecoles du monde pour le projet d'hydraulique villageoise dans la région de Mahajanga à Madagascar -	(p.	37)
N°2011-2529	Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Secours catholique - Caritas France pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations rurales de la région de Dapaong au nord du Togo (2° année du programme) -	(p.	38)
N°2011-2530	Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Teraanga pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et de préservation de la ressource en eau au Sénégal -	(p.	38)
N°2011-2531	Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Union de groupements paysans d'Ambam-Ma'an-Olamze (UGPAMO) pour le projet d'hydraulique dans les communes d'Ambam, Kyé-Ossi et Ma'an au sud du Cameroun -	(p.	38)
N°2011-2532	Entretien du réseau de distribution d'eau potable - Enrichissement du système d'information géographique (SIG) - Individualisation d'autorisation de programme -	(p.	38)
N°2011-2533	Saint Cyr au Mont d'Or - Chemin de l'Indiennerie - Etudes et travaux préalables à la requalification de la voie - Création d'une canalisation d'eaux pluviales - Individualisation partielle d'autorisation de programme -	(p.	38)
N°2011-2534	Saint Fons - Station d'épuration - Mise aux normes - Réévaluation de la dépense - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p.	38)
N°2011-2535	Décines Charpieu - Quartier des Marais - Unité de traitement des eaux usées pour l'assainissement - Convention de remise d'ouvrages avec l'OPH du Rhône -	(p.	38)
N°2011-2536	Lyon 3°- Réhabilitation du collecteur assainissem ent T 180 de l'avenue Félix Faure - Individualisation d'autorisation de programme -	(p.	38)

Lyon 9°- Assainissement du quai du Commerce et de la rue Rhin et Danube - Individualisation

N°2011-2537

COMMISSION URBANISME Print host d'ubanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de révision autreplité n°11 - Blain de la concentation et approbation de la révision - Andreagement de la concertation préciable et de la révision - Angrephation de la concertation préciable et de la révision - Alexe d'acucati des gans du viguage - Médiation et concertation de l'acution sociale - Approbation de la convention-cadre 2012-2014 - Attitubion d'une subvention à l'Association rhodanienne des lisqueres et de leurs amis gadgés (ARTAG) pour fannée 2012 - Approbation de la convention-cadre 2012-2014 - Attitubion d'une subvention à l'Association rhodanienne des lisqueres et de leurs amis gadgés (ARTAG) pour fannée 2012 - Approbation rhodanienne des lisqueres et de leurs amis gadgés (ARTAG) pour fannée 2012 - Approbation rhodanienne des lisqueres et des plan 2011-2014 evec les Offices publics de l'habitat communautaires - Dotation financière et intervention foncière - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 26) N°2011-2541	N 2011-2007	complémentaire d'autorisation de programme - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p.	38)
simplifiée n°11 - Blan de la concertation et approbation de la révision - Aménagement de la dessente de frocte d'Ala - dessente de l'accide d'Ala - d'essente de l'accidente de révision simplifiée n°10 - Aménagement du parc Blandan - Alprobation du blan de la concentration prétable de de la révision prétable de la de révision prétable de la de révision d'accidente de l'accidente sociale - Approbation de la conventro-adre 2012-2014 - Autholium d'une subvention à l'Association rhodanienne des isiganes et de leus amis gadgés (ARTAG) pour l'année 2012 - (p. 38) N°2011-2541 Contrats de plan 2011-2014 avac les Offices publics de l'habitat communautaires - Dotation financière et intervention foncière - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 26) N°2011-2542 Lyon 2° - Opération ZAC Lyon Confluence 1 - de plan de l'accidente de l'accidente de de l'accidente publics (PEP) et modification n°2 du d'ossier de réalisation - Opération ZAC Lyon Confluence 1 - de l'accidente de l'accidente publics (PEP) et modification n°2 du d'ossier de réalisation - Opération ZAC Lyon Confluence 1 - de l'accidente de la poursuite de la 2° phase (2009-2013) du voiet habitat - dopre bation du protocole - (p. 28) N°2011-2543 Lyon 6° - ZAC Thiers - Protocole de liquidation - (p. 28) N°2011-2544 Lyon 9° - La Duchère - Grand projet de ville (GPV) - Modalités de mise en oeuvre de la poursuite de la 12° phase (2009-2013) du voiet habitat - Approbation du protocole - (p. 28) N°2011-2545 Craponne - Aménagement d'une voie modes doux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2546 Sain Cenis Laval - Requalification du parvis d'entrée et de la place des Barolles - Convention de maltires d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2548 Lyon 5° - Bas des pentes de la Croix-Rousse - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 38)	COMMISSION	URBANISME		
simplifiée n° 10 - Aménagement du parc Blandan - Ap probation du bilan de la concentation profabile et de la révision - profable de la de la révision - profable et de la révision - (p. 25) N°2011-2540 Aires d'accueil des gens du voyage - Médiation et coordination de l'action sociale - Approbation de la convention-cadre 2012-2014 - Attribution d'une subvention à l'Association rhodanienne des tisigenes et de leurs amis gadesi (ARTAG) pour Tarnée 2012 - (p. 38) N°2011-2541 Contrats de plan 2011-2014 avec les Offices publics de l'habitat communautaires - Dotation (financière et intervention forcière - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 26) N°2011-2542 Lyon 5° - ZAC Thiers - Protocole de liquidation - "2 du dossier de réalisation - Opération ZAC Lyon Confluence 1 de la conces sion d'aménagement - (p. 28) N°2011-2543 Lyon 6° - ZAC Thiers - Protocole de liquidation - (p. 28) N°2011-2544 Lyon 9° - La Duchère - Grand projet de ville (GPV) - Modalités de mise en œuvre de la poursuite de la °phase (2009-2013) du volet Habitat - Appro bation du protocole - (p. 28) N°2011-2545 Craponne - Aménagement d'une voile modes doux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2546 Sain Cenis Laval - Requalification du parvix d'entrée et de la place des Barolles - Convention de maîtres d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2549 Lyon 1° - Bas des pentes de la Croix-Rousse - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2549 Lyon 1° - Projet Guillotére - Secteur Mazagran-De peret - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2550 Lyon 7° - Projet Guillotére - Secteur Mazagran-De peret - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2550 Lyon 1° - Voie nouvelle dite rue du 24 mars 1852 reliant la place de Paris à la rue de Saint	N°2011-2538	simplifiée n°11 - Bilan de la concertation et approbation de la révision - Aménagement de la	(p.	38)
la convention-cadre 2012;2014 - Atthibution d'une subvention à l'Association rhodenienne des tisigenes et de leurs amis gadgés (ARTAG) pour fannée 2012. N°2011-2541 Contrats de plan 2011:2014 avec les Offices publics de l'habitat communautaires - Dotation financière et intervention foncière - Individualisation d'autorisation de programme - Lyon 2° - Opération ZAC Lyon Confluence 1 ^{6m} phase : modification n°3 du programme des équipements publics (PEP) et modification n°2 du dossier de réalisation - Opération ZAC Lyon Confluence 1 côté Saône : avenant n°1 de la conces sion d'améragement - Lyon 9° - ZAC Thiers - Protocole de liquidation - Lyon 9° - ZAC Thiers - Protocole de liquidation - Lyon 9° - La Duchère - Orand projet de ville (GPV) - Modalités de mise en œuvre de la poursuite de la 2°phase (2009-2013) du volet Habitat - Appro bation du protocole - Craponne - Améragement d'une voie modes doux - Individualisation complémentaire d'autorisation de la 2°phase (2009-2013) du volet Habitat - Appro bation du protocole - Saint Genis Laval - Requalification du parvis d'entrée et de la place des Barolles - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2546 Saint Genis Laval - Requalification du parvis d'entrée et de la place des Barolles - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2547 Jonage, Meyzieu - ZAC des Gaulnes - Répartition de l'autorisation de programme entre le budget principal et les budgets annexes - N°2011-2548 Lyon 1° - Bas des pentes de la Croix-Rousse - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2549 Lyon 3° - Montebello - Acquisitions foncières - In dividualisation d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2550 Lyon 7° - Projet Guilloière - Secteur Mazagran-De peret - Convention de maîtrise d'ouvrage urique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Couzon au Mont	N°2011-2539	simplifiée n°10 - Aménagement du parc Blandan - Approbation du bilan de la concertation	(p.	25)
financière et intervention foncière - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 26) N°2011-2542 Lyon 2°- Opération ZAC Lyon Confluence 1 the phase : modification n°3 du dossier de disastion - Opération ZAC Lyon Confluence 1 côté Saône : avenant n°1 de la conces sion d'aménagement - Opération ZAC Lyon Confluence 1 côté Saône : avenant n°1 de la conces sion d'aménagement - Opération ZAC Lyon S'- ZAC Thiers - Protocole de liquidation - (p. 38) N°2011-2544 Lyon 9°- La Duchère - Grand projet de ville (GPV) - Modalités de mise en œuvre de la poursuite de la 2° phase (2009-2013) du volet Habitat - Appro bation du protocole - (p. 28) N°2011-2545 Craponne - Aménagement d'une voie modes doux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2546 Saint Genis Laval - Requalification du parvis d'entrée et de la place des Barolles - Convention de malitise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2547 Jonage, Meyzieu - ZAC des Gaulnes - Répartition de l'autorisation de programme entre le budget principal et les budgets annexes - (p. 38) N°2011-2548 Lyon 1°° - Bas des pentes de la Croix-Rousse - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2549 Lyon 3°- Montebello - Acquisitions foncières - In dividualisation d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2550 Lyon 9°- Voie nouvelle dite nue du 24 mars 1852 reliant la place de Paris à la rue de Saint Cyr - Travaux de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2555 Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Lyon 1°° Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5° Caluire et Cuire - Fontaines sur Saône - Roc hetaillée sur Saône - Ruéra de Sa Saône - Aménagement de la promenade du défié de la Sasine - Aménagement de la promenade de du défié de la Saône - Aménagement de la promenade de du produce de la passement de la promenade de du palie de la Constituction, de déposer un dossier auprès de la	N°2011-2540	la convention-cadre 2012-2014 - Attribution d'une subvention à l'Association rhodanienne des	(p.	38)
equipements publics (PEP) et modification n°2 du d'ossier de réalisation - Opération ZAC Lyon (p. 26) N°2011-2543 Lyon 6°- ZAC Thiers - Protocole de liquidation - (p. 38) N°2011-2544 Lyon 9°- La Duchère - Grand projet de ville (GPV) - Modalités de mise en oeuvre de la poursuite de la 2° phase (2009-2013) du volet Habitat - Appro bation du protocole - (p. 28) N°2011-2545 Craponne - Aménagement d'une voie modes doux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2546 Saint Genis Laval - Requalification du parvis d'entrée et de la place des Barolles - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2547 Jonage, Meyzieu - ZAC des Gaulines - Répartition de l'autorisation de programme entre le budget principal et les budgets annexes - (p. 38) N°2011-2548 Lyon 1°° - Bas des pentes de la Croix-Rousse - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2549 Lyon 3° - Montebello - Acquisitions foncières - In dividualisation d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2550 Lyon 9° - Voie nouvelle dite rue du 24 mars 1852 reliant la place de Paris à la rue de Saint Cyr - Travaux de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2551 Lyon 9° - Voie nouvelle dite rue du 24 mars 1852 reliant la place de Paris à la rue de Saint Cyr - Travaux de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2555 Couzon au Mont d'Or, Cuins au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Lyon 1° Lyon 2° Lyon 4° Lyon 5° Caluire et Cuire - Frontaines sur Saône - Rochetalilée sur Saône - Rives de Saône - Aménagement du chemin nature - Aménagement de la promenade du défilé de la Saône - Aménagement du chemin ature - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetalilée sur Saône - Aménagement du chemin der Lucire - Profile des Lorices - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetalilée sur Saône - Aménagement du che	N°2011-2541		(p.	26)
N°2011-2544 Lyon 9°- La Duchère - Grand projet de ville (GPV) - Modalités de mise en oeuvre de la poursuite de la 2° phase (2009-2013) du volet Habitat - Appro bation du protocole - (p. 28) (p. 28) N°2011-2545 Craponne - Aménagement d'une voie modes doux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2546 Saint Genis Laval - Requalification du parvis d'entrée et de la place des Barolles - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2547 Jonage, Meyzieu - ZAC des Gaulnes - Répartition de l'autorisation de programme entre le budget principal et les budgets annexes - (p. 38) N°2011-2548 Lyon 1eº - Bas des pentes de la Croix-Rousse - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2549 Lyon 3°- Montebello - Acquisitions foncières - In dividualisation d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2550 Lyon 7°- Projet Guillotière - Secteur Mazagran-De peret - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2551 Lyon 9°- Voie nouvelle dite rue du 24 mars 1852 reliant la place de Paris à la rue de Saint Cyr - Travaux de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2555 Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Culonges au Mont d'Or, Lyon 1eº, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5°. Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône - Roc hetaillée sur Saône - Rives de Saône - Rives de Saône - Aménagement de la promen	N°2011-2542	équipements publics (PEP) et modification n°2 du dossier de réalisation - Opération ZAC Lyon	(p.	26)
de la 2º phase (2009-2013) du volet Habitat - Appro bation du protocole - (p. 28) N°2011-2545 Craponne - Aménagement d'une voie modes doux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2546 Saint Genis Laval - Requalification du parvis d'entrée et de la place des Barolles - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2547 Jonage, Meyzieu - ZAC des Gaulnes - Répartition de l'autorisation de programme entre le budget principal et les budgets annexes - (p. 38) N°2011-2548 Lyon 1º - Bas des pentes de la Croix-Rousse - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2549 Lyon 3º - Montebello - Acquisitions foncières - In dividualisation d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2550 Lyon 7º - Projet Guillotière - Secteur Mazagran-De peret - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2551 Lyon 9º - Voie nouvelle dite rue du 24 mars 1852 reliant la place de Paris à la rue de Saint Cyr - Travaux de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2555 Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Lyon 1º , Lyon 2º , Lyon 4º , Lyon 5º , Caluire et Cuire - Fontaines sur Saône - Roc hetaillée sur Saône - Rives de Saône - Aménagement du la promenade de Guinquettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement du la promenade de Guinquettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement du chemin nature - Aménagement du bas port Gillet - Aménagement de la promenade de Guinquettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement du chemin nature - Aménagement du dossier auprès de la Commission départementale d'autorisation de programme - (p. 30) N°2011-2556 Lyon 2º - Reconversion du site de l'Hôtel Dieu - Autorisation donnée à la SAS Hôtel Dieu Lyon Presqu'île, substituée à Eiffage Construction, de déposer un dossier auprès de la Commission départementale d'a	N°2011-2543	Lyon 6°-ZAC Thiers - Protocole de liquidation -	(p.	38)
de programme - (p. 38) N*2011-2546 Saint Genis Laval - Requalification du parvis d'entrée et de la place des Barolles - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N*2011-2547 Jonage, Meyzieu - ZAC des Gaulnes - Répartition de l'autorisation de programme entre le budget principal et les budgets annexes - (p. 38) N*2011-2548 Lyon 1º° - Bas des pentes de la Croix-Rousse - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 29) N*2011-2549 Lyon 3° - Montebello - Acquisitions foncières - In dividualisation d'autorisation de programme - (p. 29) N*2011-2550 Lyon 7° - Projet Guillotière - Secteur Mazagran-De peret - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 29) N*2011-2551 Lyon 9° - Voie nouvelle dite rue du 24 mars 1852 reliant la place de Paris à la rue de Saint Cyr-Travaux de voine - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N*2011-2555 Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Lyon 1º°, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5°, Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône, Roc hetaillée sur Saône - Rives de Saône - Aménagement de de promenade du défilé de la Saône - Aménagement du palais de justice - Aménagement de la promenade de Guinquette à Rochetaillée sur Saône - Aménagement du chemin nature - Aménagement de la promenade de Guinquette à Rochetaillée sur Saône - Aménagement du chemin nature - Aménagement de la promenade de Guinquette à Rochetaillée sur Saône - Aménagement du chemin nature - Aménagement du barpies de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) sur une emprise d'environ 556 mètres carrés appartenant au domaine public communautaire et située rue Bellecordière (p. 30) N*2011-2556 Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Avenant de prolongation -	N°2011-2544		(p.	28)
N°2011-2547 Jonage, Meyzieu - ZAC des Gaulnes - Répartition de l'autorisation de programme entre le budget principal et les budgets annexes - (p. 38) N°2011-2548 Lyon 1° - Bas des pentes de la Croix-Rousse - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2549 Lyon 3° - Montebello - Acquisitions foncières - In dividualisation d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2550 Lyon 7° - Projet Guillotière - Secteur Mazagran-De peret - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2551 Lyon 9° - Voie nouvelle dite rue du 24 mars 1852 r eliant la place de Paris à la rue de Saint Cyr - Travaux de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2555 Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Lyon 1° , Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5°, Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône, Roc hetaillée sur Saône - Rives de Saône - Aménagement de la promenade de Caluire et Cuire - Aménagement de la promenade de Rochetaillée sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement de la drein nature - Aménagement du bas port Gillet - Aménagement des litinéraires de découvertes - Maison du projet - Etudes globales du projet directeur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 30) N°2011-2556 Lyon 2° - Reconversion du	N°2011-2545	, ,	(p.	38)
Principal et les budgets annexes - (p. 38) N°2011-2548 Lyon 1° - Bas des pentes de la Croix-Rousse - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2549 Lyon 3° - Montebello - Acquisitions foncières - In dividualisation d'autorisation de programme - (p.) N°2011-2550 Lyon 7° - Projet Guillotière - Secteur Mazagran-De peret - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2551 Lyon 9° - Voie nouvelle dite rue du 24 mars 1852 r eliant la place de Paris à la rue de Saint Cyr Travaux de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2555 Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Lyon 1° r, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5°, Calluire et Cuire, Fontaines sur Saône, Roc hetaillée sur Saône - Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice - Aménagement de la promenade du défilé de la Saône - Aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement du chemin nature - Aménagement du bas port Gillet - Aménagement des itinéraires de découvertes - Maison du projet - Etudes globales du projet directeur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 30) N°2011-2556 Lyon 2° - Reconversion du site de l'Hôtel Dieu - A utorisation donnée à la SAS Hôtel Dieu Lyon Presqu'ille, substituée à Eiffage Construction, de déposer un dossier auprès de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) sur une emprise d'environ 556 mètres carrés appartenant au domaine public communautaire et située rue Bellecordière - (p. 32) N°2011-2557 Organisation du développement solidaire dans l'agglomération lyonnaise - Avenant de prolongation - (p. 6)	N°2011-2546		(p.	38)
d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2549 Lyon 3°- Montebello - Acquisitions foncières - In dividualisation d'autorisation de programme - (p.) N°2011-2550 Lyon 7°- Projet Guillotière - Secteur Mazagran-De peret - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2551 Lyon 9°- Voie nouvelle dite rue du 24 mars 1852 r eliant la place de Paris à la rue de Saint Cyr-Travaux de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2555 Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Lyon 1°, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5°, Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône, Roc hetaillée sur Saône - Rives de Saône - Aménagement du débiuché de la passerelle du palais de justice - Aménagement de la promenade du défilé de la Saône - Aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aména	N°2011-2547		(p.	38)
N°2011-2550 Lyon 7°- Projet Guillotière - Secteur Mazagran-De peret - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2551 Lyon 9°- Voie nouvelle dite rue du 24 mars 1852 r eliant la place de Paris à la rue de Saint Cyr - Travaux de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2555 Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Lyon 1ºr, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5°, Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône, Roc hetaillée sur Saône - Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice - Aménagement de la promenade du défilé de la Saône - Aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement du chemin nature - Aménagement du bas port Gillet - Aménagement des itinéraires de découvertes - Maison du projet - Etudes globales du projet directeur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 30) N°2011-2556 Lyon 2°- Reconversion du site de l'Hôtel Dieu - A utorisation donnée à la SAS Hôtel Dieu Lyon Presqu'île, substituée à Eiffage Construction, de déposer un dossier auprès de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) sur une emprise d'environ 556 mètres carrés appartenant au domaine public communautaire et située rue Bellecordière (p. 32) N°2011-2557 Organisation du développement solidaire dans l'agglomération lyonnaise - Avenant de prolongation - (p. 6)	N°2011-2548		(p.	29)
unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 29) N°2011-2551 Lyon 9°- Voie nouvelle dite rue du 24 mars 1852 r eliant la place de Paris à la rue de Saint Cyr - Travaux de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2555 Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Lyon 1er, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5°, Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône, Roc hetaillée sur Saône - Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice - Aménagement de la promenade du défilé de la Saône - Aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement du chemin nature - Aménagement du bas port Gillet - Aménagement des itinéraires de découvertes - Maison du projet - Etudes globales du projet directeur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 30) N°2011-2556 Lyon 2°- Reconversion du site de l'Hôtel Dieu - A utorisation donnée à la SAS Hôtel Dieu Lyon Presqu'île, substituée à Eiffage Construction, de déposer un dossier auprès de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) sur une emprise d'environ 556 mètres carrés appartenant au domaine public communautaire et située rue Bellecordière (p. 32) N°2011-2557 Organisation du développement solidaire dans l'agglomération lyonnaise - Avenant de prolongation - (p. 6) N°2011-2558 Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Avenant de prolongation - (p. 6)	N°2011-2549	Lyon 3°- Montebello - Acquisitions foncières - In dividualisation d'autorisation de programme -	(p.)
Travaux de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 38) N°2011-2555 Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Lyon 1er, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5°, Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône, Roc hetaillée sur Saône - Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice - Aménagement de la promenade du défilé de la Saône - Aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement du chemin nature - Aménagement du bas port Gillet - Aménagement des itinéraires de découvertes - Maison du projet - Etudes globales du projet directeur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 30) N°2011-2556 Lyon 2°- Reconversion du site de l'Hôtel Dieu - A utorisation donnée à la SAS Hôtel Dieu Lyon Presqu'île, substituée à Eiffage Construction, de déposer un dossier auprès de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) sur une emprise d'environ 556 mètres carrés appartenant au domaine public communautaire et située rue Bellecordière (p. 32) N°2011-2557 Organisation du développement solidaire dans l'agglomération lyonnaise - Avenant de prolongation - (p. 6)	N°2011-2550		(p.	29)
Lyon 5°, Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône, Roc hetaillée sur Saône - Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice - Aménagement de la promenade du défilé de la Saône - Aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement du chemin nature - Aménagement du bas port Gillet - Aménagement des itinéraires de découvertes - Maison du projet - Etudes globales du projet directeur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 30) N°2011-2556 Lyon 2° - Reconversion du site de l'Hôtel Dieu - A utorisation donnée à la SAS Hôtel Dieu Lyon Presqu'île, substituée à Eiffage Construction, de déposer un dossier auprès de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) sur une emprise d'environ 556 mètres carrés appartenant au domaine public communautaire et située rue Bellecordière (p. 32) N°2011-2557 Organisation du développement solidaire dans l'agglomération lyonnaise - Avenant de prolongation - (p. 6) N°2011-2559 Désignation d'une personnalité qualifiée pour représenter la Communauté urbaine de Lyon au sein	N°2011-2551		(p.	38)
N°2011-2556 Lyon 2°- Reconversion du site de l'Hôtel Dieu - A utorisation donnée à la SAS Hôtel Dieu Lyon Presqu'île, substituée à Eiffage Construction, de déposer un dossier auprès de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) sur une emprise d'environ 556 mètres carrés appartenant au domaine public communautaire et située rue Bellecordière (p. 32) N°2011-2557 Organisation du développement solidaire dans l'agglomération lyonnaise - (p. 6) N°2011-2558 Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Avenant de prolongation - (p. 6) N°2011-2559 Désignation d'une personnalité qualifiée pour représenter la Communauté urbaine de Lyon au sein	N°2011-2555	Lyon 5°, Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône, Roc hetaillée sur Saône - Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice - Aménagement de la promenade du défilé de la Saône - Aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement du chemin nature - Aménagement du bas port Gillet - Aménagement des itinéraires de découvertes - Maison du projet - Etudes globales du projet	<i>(</i> p.	3 <i>0</i>)
N°2011-2558 Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Avenant de prolongation - (p. 6) N°2011-2559 Désignation d'une personnalité qualifiée pour représenter la Communauté urbaine de Lyon au sein	N°2011-2556	Lyon Presqu'île, substituée à Eiffage Construction, de déposer un dossier auprès de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) sur une emprise d'environ		
prolongation - (p. 6) N°2011-2559 Désignation d'une personnalité qualifiée pour représenter la Communauté urbaine de Lyon au sein	N°2011-2557	Organisation du développement solidaire dans l'agglomération lyonnaise -	(p.	6)
	N°2011-2558	the state of the s	(p.	6)
	N°2011-2559		r	etiré

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 17 octobre 2011 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 7 octobre 2011 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné).

Présents: MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM.Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David, MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne J.C., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés: MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à M. Réale), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés: MM. Barge, Albrand, Turcas.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Lévêque), MM. Forissier (pouvoir à M. Bocquet), Grivel (pouvoir à Mme Cardona), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Vessiller (pouvoir à M. B. Bernard).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2011-2468 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 7 septembre 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui fait l'objet du dossier numéro 2011-2468.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2011-2557 - urbanisme - Organisation du développement solidaire dans l'agglomération lyonnaise - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2011-2558 - urbanisme - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Avenant de prolongation - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT: Nous passons à un premier dossier, je bouleverse un peu l'ordre du jour parce que monsieur Charrier doit intervenir sur ce dossier et il a un ordre du jour qui l'amène à partir. Donc je donne la parole à madame Bonniel-Chalier pour rapporter le dossier numéro 2011-2557 sur l'organisation du développement solidaire dans l'agglomération lyonnaise.

Mme BONNIEL-CHALIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT: Merci bien. Je donne la parole à monsieur Charrier pour une petite présentation.

M. Ie Vice-Président CHARRIER: Je ne sais pas comment on lance la projection mais on va commencer tout de même.

Monsieur le Président, dans notre plan de mandat, l'une des grandes orientations de celui-ci est de concevoir un développement solidaire de notre territoire. Compte tenu des compétences du Grand Lyon, ce développement solidaire s'exprime, entre autres, par les opérations de renouvellement urbain.

Ce programme de renouvellement urbain du Grand Lyon prévoit la démolition de 6 000 logements sociaux et de copropriétés sociales dégradées sur 12 sites classés en politique de la ville, la reconstruction en conséquence de 6 000 logements sociaux sur l'ensemble de l'agglomération et, en outre, la construction de 2 500 logements privés à réaliser par des promoteurs sur les sites prioritaires de la politique de la ville. Ce à quoi se rajoutent des locaux d'activités, la restructuration d'un certain nombre de centres commerciaux et la réalisation d'équipements publics. Ce programme de renouvellement urbain s'élève à environ 1 300 M€ dont 183 M€ financés par la Communauté urbaine.

La mise en œuvre de ce programme est actuellement très avancée puisque 65 % des logements sont démolis ou en cours

de démolition, 62 % des logements reconstitués sont livrés ou en chantier, seuls 40 % des logements HLM à reconstituer le sont sur les sites de renouvellement urbain. Cela est important en ce sens que cela contribue à la diversification de l'offre de l'habitat puisque 60 % de ces logements HLM sont localisés ailleurs, sur d'autres communes ou dans des quartiers non classés en politique de la ville.

Autre élément du développement solidaire, c'est le désenclavement et la mobilité pour ces quartiers et leurs habitants : notons le métro à Vaulx en Velin sud et bientôt à Oullins la Saulaie, le tramway dans l'est lyonnais et à Vénissieux et les lignes Cristalis à Rillieux la Pape et à Vaulx en Velin nord.

Les effets sur le changement d'image sont importants -j'espère pouvoir avoir ces images-. En tout cas, nous pouvons constater une nette amélioration des conditions de vie des habitants dans ces quartiers et, d'ailleurs, ils l'expriment très fortement...

(Projection de diapositives)

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir bouleversé l'ordre du jour mais cela bouleverse tout !

M. LE PRÉSIDENT : Ça a tout bouleversé, je le vois!

M. le Vice-Président CHARRIER: Ce changement d'image et ce changement dans les conditions de vie, au travers de quelques photographies sur Lyon 9° La Duchère, sur Vaulx en Velin, Vénissieux les Minguettes mais aussi au travers de nouveaux équipements; nous avons aussi rajouté Fontaines sur Saône la Norenchal.

Les impacts de cette politique de renouvellement urbain sont aujourd'hui particulièrement visibles. Une donnée malgré tout importante est à souligner: la reconstitution des logements démolis ne s'est pas faite au détriment de la production de logements sociaux sur l'agglomération lyonnaise puisque, si 600 logements sont programmés au titre de la reconstitution de l'offre suite aux démolitions, 4 400 logements sociaux sont en moyenne réalisés chaque année pour accroître globalement l'offre.

Les effets se font sentir aussi de façon positive en ce sens que, pour la première fois depuis longtemps, la première couronne de l'agglomération lyonnaise ne perd plus d'habitants et que nous constatons, sur l'ensemble de la Communauté urbaine, un rééquilibrage du logement social, comme l'indiquent les données projetées.

Ceci étant, des déséquilibres multiples persistent. Bien évidemment, le parc HLM reste important dans les grands quartiers et un certain nombre de villes classées en politique de la ville. L'illettrisme des moins de dix-huit ans reste fort dans ces quartiers. Il y a aussi des problèmes de santé comme l'indique, par exemple, la carte qui traduit le nombre de caries non traitées en école maternelle. Et les problèmes, j'oserai dire, d'engagement démocratique avec la participation électorale. Nous avons considérablement travaillé dans le domaine du développement social et culturel par la diffusion des clauses d'insertion sur l'ensemble des marchés publics de la Communauté urbaine, en notant que d'autres partenaires de la politique de la ville, comme le SYTRAL ou les bailleurs, sont engagés sur cette même voie. A noter également la création d'entreprises à partir des quartiers en politique de la ville. Enfin, à souligner les réussites d'un certain nombre d'actions culturelles comme la biennale de la danse et la biennale d'art contemporain au travers de Veduta.

Nous avons été amenés à faire le bilan de cette politique de la ville en décembre dernier en organisant les Assises de la politique de la ville et, depuis, nous pouvons dire que les 26 communes qui ont des quartiers en politique de la ville et le Grand Lyon travaillent ensemble en partenariat. Ce groupe des 26 communes de la politique de la ville qui se réunit permet d'exprimer des positions collectives vis-à-vis de l'Etat, de la Région et du Département, d'organiser des rencontres avec les principaux opérateurs : la CAF, le Pôle emploi, l'Inspection académique, etc. Il permet aussi de capitaliser les expériences locales et de faire vivre une conduite collective de la politique de la ville.

Le rapport qui vous est soumis veut officialiser le groupe de travail en tant que Comité de développement solidaire du Grand Lyon et l'ouvrir à toutes les communes volontaires. Les objectifs proposés sont d'affirmer la solidarité comme un axe structurant dans tous nos domaines d'activités actuels : développement urbain, économique, propreté, ressources humaines et de favoriser le vivre ensemble de nos concitoyens, d'avoir une attention particulière à l'expression des personnes les plus défavorisées, de prévenir les risques de discrimination, d'organiser l'intégration des enjeux sociaux dans le développement durable et de mettre en œuvre ces objectifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Le rapport précise les critères de notre intervention, c'est-à-dire tout particulièrement le respect strict du cadre des compétences actuelles d'un établissement public, le fait que les actions aient bien une portée d'agglomération et pas seulement locale, la volonté que les financements ne viennent pas en substitution de tel ou tel autre financeur, enfin, le fait que les actions concourent à la réduction des inégalités entre les territoires, au désenclavement des personnes et à une équité dans la couverture du territoire.

L'annexe 2 du rapport mentionne des domaines d'affectation. A titre d'exemple d'actions nouvelles -et, je répète, à partir des compétences actuelles de la Communauté urbaine-, par exemple à partir de la compétence économique, donc des possibilités qu'il y a à mobiliser les acteurs économiques dans notre agglomération : c'est, par exemple, favoriser l'accueil des stagiaires dans les entreprises et dans les services publics ; c'est aussi contribuer au renforcement du "réseau entreprises" autour de l'école de la deuxième chance. Enfin, c'est développer -là aussi à titre d'exemple-, à partir des opérations de renouvellement urbain, les actions culturelles pour porter, je dirai, l'engagement des habitants de ces quartiers et faire que ces quartiers en renouvellement urbain prennent toute leur place dans la dynamique de notre agglomération.

Voilà, monsieur le Président et chers collègues, ce que je voulais vous dire en introduction de ces deux rapports.

M. LE PRÉSIDENT : C'était excellent, monsieur Charrier ; et c'était excellent avant l'arrivée de monsieur Nouveau.

M. le Vice-Président CHARRIER : Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. TOULERON : Il s'agit-là, pour nous, d'un dossier majeur pour le devenir de notre agglomération, un des dossiers sur lequel nous serons collectivement jugés sur notre capacité collective à influer durablement sur les réductions des inégalités sociales et territoriales. Ces actions sont d'autant plus importantes que s'il n'y avait pas d'actions publiques, portées notamment par

les communes et par la Communauté urbaine, les mécanismes dans la société d'aujourd'hui conduiraient immanquablement à une aggravation de la ségrégation sociale et territoriale ; que ce soit les conséquences de la crise, la précarisation de l'emploi, les lois du marché immobilier, tout concourt à cela.

Je crois que les cartographies qui viennent de nous être présentées sont significatives des déséquilibres qui sont encore bien présents.

Il y a donc comme une course de vitesse engagée entre ces mécanismes destructeurs de cohésion sociale et les effets positifs engrangés par nos politiques de développement solidaire. Cet enjeu ne concerne pas uniquement les quartiers concernés par la politique de la ville mais toute l'agglomération car les quartiers populaires ne doivent pas être vus comme un problème mais aussi comme des lieux où se concentrent beaucoup d'énergie, beaucoup d'initiatives et qui apportent aussi à l'ensemble de l'agglomération.

D'ores et déjà, le rôle pris par le Grand Lyon déborde largement les seuls domaines de l'urbain et de l'habitat et l'engagement du Grand Lyon dans les dispositifs contractuels de développement urbain concerne aussi le développement économique, l'insertion, la gestion de proximité, l'action culturelle.

Ce qui nous est proposé aujourd'hui va plus loin. Cela se traduit par un engagement supplémentaire du Grand Lyon de 1 M€ en plus des 3 M€ déjà budgétisés. Quels que soient les succès enregistrés ici et là, les effets de la crise induisent d'autres formes de fragilisation sociale et qui ne s'arrêtent pas forcément dans les périmètres prédéfinis des politiques de la ville. Il s'agit donc d'être en capacité de suivre ces évolutions en élargissant certains domaines d'intervention, sans se substituer bien sûr aux autres partenaires ; c'est le principe de subsidiarité qui doit s'appliquer, surtout dans des domaines où il est nécessaire évidemment d'être très proche du terrain.

Notre groupe approuve donc sans réserve ces nouvelles propositions. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Comme il y avait deux interventions, on va les faire d'un coup. L'autre était sur l'autre rapport, allez-y!

Mme la Vice-Présidente BESSON: Merci, monsieur le Président. Je souhaite tout d'abord marquer toute ma satisfaction quant à l'engagement financier actuel de la politique de la ville, et notamment sur les actions que j'ai pu mener dans le cadre de ma délégation sur les clauses d'insertion, sur l'appui à la création d'entreprises dans les quartiers en politique de la ville, la mobilité, la culture et l'insertion -et je n'en citerai pas d'autre-.

Aujourd'hui, notre ambition me semble être d'abord de contribuer à l'amélioration des conditions d'existence de chacun afin de favoriser les émancipations individuelles et collectives au moyen des éléments de politiques publiques. Sur ce point, l'avancée principale de cette organisation est l'affirmation de la transversalité et de la mobilisation des ressources du droit commun contre l'exclusion. L'insertion -je citerai l'exemple de l'insertion- ne peut se contenter d'insérer, elle doit constituer de véritables passerelles, stimuler l'innovation, mobiliser l'énergie et l'intelligence de chacun pour permettre à tous d'accéder aux moyens d'une existence décente. Cette démarche d'organisation du développement solidaire s'est faite dans la co-construction avec tous les Maires des communes des contrats urbains de cohésion sociale.

Le deuxième effort que je relève est l'amélioration du pilotage. Je pense qu'il est important aujourd'hui d'avoir un mode de gouvernance où toutes les communes participent. D'ailleurs, Maurice Charrier a souhaité nous associer à cette gouvernance avec Olivier Brachet et je l'en remercie. Nous sommes associés sur nos thématiques et je pense que ce qui est important également c'est l'évaluation du contrat, condition de la réalisation d'une démarche de qualité et d'une réelle mesure de ses effets. C'est le concret qui nous importe.

Enfin, l'affirmation d'une nécessaire articulation entre diverses dimensions : l'action économique et sociale, l'insertion, la mobilité, la sensibilisation à la solidarité internationale, l'éducation -et je n'en citerai pas d'autre-.

Mais je pense qu'il était aussi important de rappeler que la mobilisation des habitants est importante. Aujourd'hui, on parle d'élections, beaucoup d'habitants ne s'intéressent pas aux faits politiques et je pense qu'on a une grande responsabilité.

Il est important aussi de dessiner une perspective cohérente et une appréhension partagée par l'ensemble des acteurs, les Maires des communes mais également d'autres partenaires qui sont des associations, des collectifs d'habitants. Et donc, en conclusion, je souhaite rappeler qu'il nous appartient de développer ce programme avec l'ensemble des collectivités partenaires, des associations et des habitants.

J'insiste sur le fait qu'il ne faut pas oublier que ces actions doivent être avant tout concrètes et sans cesse réajustées. La réalité et les besoins des habitants changent, il est important de l'adapter aux besoins. La philosophie du passé, de réparation et de compensation, ne doit plus faire partie de nos manières de mener les politiques publiques.

Le groupe GAEC continuera à s'associer activement à ces politiques, je continuerai à travailler activement avec Maurice Charrier. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER, rapporteur : J'interviendrai sur deux dossiers en même temps, comme l'a fait monsieur Charrier.

Nous sommes heureux de noter aujourd'hui les effets positifs d'une politique menée en matière de solidarité urbaine dans notre agglomération. Sur la question sensible de l'accès au logement, nous constatons que, depuis dix ans, les efforts de rééquilibrage de la production de logements sociaux portent leurs fruits ainsi que les grandes opérations de renouvellement urbain. Nous saluons les choix politiques qui ont été faits, en remerciant Maurice Charrier de son portage politique.

Nous sommes aussi attachés à ne pas réduire la politique de la ville à la seule question de l'habitat et du logement ; les Assises de la politique de la ville en décembre 2010 qui ont connu un franc succès l'attestent. Dans ce domaine, nous confirmons que cette politique demeure beaucoup critiquée mais jamais égalée. Que se passerait-il dans nos quartiers si la politique de la ville n'était pas intervenue depuis trente ans ?

Aussi, cette délibération nous semble aujourd'hui bienvenue. Nous félicitons les services pour le nouveau regard mobilisé dans ce rapport qui considère que les territoires les plus fragiles sont aussi riches d'initiatives, de compétences, de liens sociaux, de diversités culturelles qui manquent parfois à des territoires plus chanceux. La question de changement de représentation

et de la reconnaissance est essentielle pour la réussite des personnes qui habitent ces territoires.

Le renforcement des actions de notre Communauté prévu dans l'avenant au CUCS est une étape décisive parce qu'il permet de mettre en lumière les capacités d'intervention de notre Communauté dans le champ social et pas seulement dans le domaine de l'habitat. L'effort supplémentaire consenti de 1 M€ pour intervenir en matière d'éducation, de culture, de gestion de proximité nous paraît tout à fait pertinent dans un contexte de paupérisation et de précarisation des habitants qui résident dans ces quartiers.

Je souhaitais dans cette intervention souligner la qualité du travail du conseil de développement dans ce rapport intitulé "Une prochaine étape pour la politique de la ville". Que tout le monde le lise, il est très bien écrit. Les analyses produites sur les conditions de réussite de la mixité sociale sont remarquables et doivent inspirer nos services pour aller encore plus loin dans l'injonction du vivre ensemble qui n'est pas suffisante. Il faut aujourd'hui donner les moyens à nos concitoyens de fabriquer du lien social pour faire la société ce qui ne va pas de soi. Cela passe par plus d'accompagnement des personnes et du respect des différences.

Contrairement à des positions un peu timides, voire timorées, que nous avons pu entendre en commission d'urbanisme, notre groupe Europe Ecologie-Les Verts défend la nouvelle dynamique traduite dans ce rapport et le rôle majeur que le Grand Lyon doit et peut jouer pour rassembler les différentes politiques d'infrastructures d'urbanisme et d'intervention sociale et culturelle à conduire dans les territoires les plus fragiles de notre agglomération.

Je vous remercie de votre écoute et nous voterons avec plaisir ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT: Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lvon.

Mme LEVY : Monsieur le Président, au milieu de ce concert d'éloges, je vais être sûrement un peu le vilain petit canard...

M. LE PRÉSIDENT : Ce serait dommage, franchement !

Mme LEVY: ...mais je dois faire partie des timorées. Lorsqu'en commission, on nous a présenté cette délibération et les 26 pages qu'on vient de nous dérouler sur l'organisation du développement solidaire dans l'agglomération, je me suis dit : "Tiens, on profite de la prolongation des CUCS pour simplifier nos actions, supprimer des comités et réagir encore mieux et plus vite avec nos partenaires pour chaîner des actions entre le logement, la santé, l'éducation et l'insertion professionnelle." Sur toutes ces actions, le Grand Lyon veut maintenant cibler des objectifs propres mais nous sommes tout de même sans arrêt en partenariat avec l'Etat et la Région. Soit, le développement solidaire est une compétence du Grand Lyon puisque nous avons une compétence de mise en cohérence du territoire avec les communes partenaires de la politique de la ville.

Je sais bien -et peut-être encore plus aujourd'hui, dans un contexte de crise- que nous avons tous une énorme responsabilité en la matière. Cependant, je suis étonnée, et mon groupe également, que vous rajoutiez 1 M€ sur des interventions nouvelles du Grand Lyon, en liant d'ailleurs fort astucieusement la délibération CUCS à cette délibération développement solidaire.

Ne devenons-nous pas un peu boulimiques dans cette assemblée ? Les économies d'échelle sont-elles interdites au Grand Lyon ? N'y a-t-il pas lieu de stabiliser nos actions avant d'en entamer d'autres ? N'y a-t-il pas lieu, simplement, d'améliorer financièrement des actions communes pour justement les amplifier ? Regardez d'ailleurs combien certaines actions très ancrées dans le territoire peuvent être mises en cause par la défection d'une collectivité et, du coup, nous devons être très réactifs financièrement.

J'ai donc repris des exemples de la délibération que vous nous soumettez pour faire part de notre grand étonnement sur l'utilité de ce supplément d'argent. Que comprendre lorsqu'on budgète 150 000 € et que l'intitulé de votre annexe est "Donner à voir la valeur ajoutée du social" ? On est sur de la communication -me semble-t-il- pure et simple.

Que comprendre pour ces 300 000 € dédiés à la culture hors investissements ? Dans un premier temps, on se dit : "Chic !" mais, quand on s'attarde un peu plus sur le texte, on s'aperçoit que vous allez mettre en place une compétence de type direction artistique ; vous créez donc un emploi, voire un groupe d'agents territoriaux, c'est bien ; si c'est cela, pourquoi pas, vous créerez au moins de l'emploi territorial.

Un peu plus loin, vous voulez donner aux acteurs culturels plus de lisibilité dans l'agglomération, favoriser la montée en compétence des outils de gestion de proximité pour les mutualiser. Là, je n'y comprends plus rien! De qui est-ce qu'on se moque un peu? Laissez la Région faire son travail et venez en appui si elle vous le réclame!

200 000 € sur un renforcement de l'accès des jeunes de 16 à 25 ans à un emploi, c'est plutôt bien, sauf que c'est plutôt renforcer l'accès des jeunes à un stage, dans cette délibération; et, pour cela, je suppose que vous allez donc investir dans l'accompagnement des missions locales! Et bien non, vous nous annoncez que le Grand Lyon mobilise ses services. Avez-vous créé, sans que je m'en aperçoive, un service dédié du Grand Lyon à la recherche de stages par les jeunes des lycées?

Il est vraiment temps que la réforme des collectivités se fasse pour que les compétences soient bien plus lisibles et les financements mieux ciblés. J'oubliais cette capacité que veut le Grand Lyon de tout vouloir faire.

Cerise sur notre gâteau : pour ces nouvelles interventions, vous créez un comité du développement solidaire, sans bien sûr supprimer d'autres comités ; mais monsieur Charrier a dit que, finalement, on officialisait simplement le travail qui avait été fait en amont.

Nos élus n'ont sûrement pas assez de travail et nous crevons d'ailleurs tous de l'empilement de toutes ces structures et de ces comités. Seulement, monsieur le Président, ce million d'euros n'est encore une fois qu'une carte blanche que vous demandez à l'assemblée pour mettre en avant le Grand Lyon, voire son tout à fait légitime patron.

Il ne suffit pas de décider tout seul pour mettre en place l'avenir...

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez un peu excédé votre temps de parole, madame Lévy.

Mme LEVY: Je regrette donc qu'au détour de cette délibération -et j'en finis-, vous n'ayez pas voulu être plus simple, plus direct, plus clair en répondant à plusieurs demandes : un logement

pour les jeunes, une mobilité facilitée pour les jeunes pour se rendre à leur travail, un vrai accès à la culture pour tous, des écoles pouvant recevoir les enfants dans de bonnes conditions, une augmentation financière ciblée sur les PIMMS. Mais on veut faire de la nouveauté, on oublie qu'il reste à stabiliser le droit commun de toutes nos actions.

Je vous remercie et nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. DAVID: Monsieur le Président, chers collègues, l'intervention que l'on vient d'entendre nécessite que l'on adapte un peu la nôtre. Donc je vais essayer d'intégrer ce qui était prévu avec ce qui peut être quelques éléments de réponse, s'ils peuvent convenir à l'assemblée.

On peut synthétiser l'action du Grand Lyon en matière de cette volonté de développement solidaire autour de quatre verbes d'action : coordonner, mettre en cohérence, mutualiser et territorialiser. Je vais aller vite parce qu'il faut aussi que l'on donne quelques perspectives de réponse et de progrès par rapport à ce qui est attendu sur le territoire et par rapport aux risques qui ont été énoncés à l'instant.

En effet, ce travail qui a conduit à l'écriture de cette délibération est l'aboutissement d'un préalable long de plusieurs années de coordination entre plusieurs territoires d'intervention. On va dire, pour être rapide, que cette mise en cohérence -qui fait appel à mon deuxième verbe d'action- peut se résumer finalement à tisser des liens, établir des ponts entre le développement économique nécessaire au développement de notre agglomération et au développement urbain à partir duquel Maurice Charrier a présenté cette délibération sur le développement solidaire. C'est un long travail d'aboutissement. On va dire que les services ont beaucoup travaillé sous la houlette des "trois mousquetaires", Alain Blum, Pierre Suchet et Rémy Nouveau, dirigés par la baguette de Dounia Besson et que tout cela a permis, progressivement, de mutualiser.

Je donnerai deux exemples de mutualisation très importante sur le territoire global de l'agglomération : la gestion de proximité et le contrat d'agglomération qui ont, c'est vrai, donné naissance -et on peut tous en remercier Maurice Charrier- à la mise en place de ce comité de suivi que l'on appelle maintenant comité de développement solidaire et que la délibération propose d'élargir à d'autres Maires qui n'ont pas de quartier en politique de la ville pour s'associer à une globalisation sur l'ensemble du territoire de nos objectifs et du partage de nos moyens d'intervention.

La territorialisation -pour être en phase avec le quatrième verbe d'action que je propose- pourrait se décliner sur le mode des conférences des maires -on en parlait tout à l'heure- et on peut imaginer qu'à partir de la mutualisation qui fait remonter les moyens et les objectifs d'ensemble, on pourrait redescendre, en matière de mise en application, sur chaque territoire de conférence des maires et, du coup, on aurait une application de cette belle démocratie que nous souhaitons tous de nos vœux.

Je vais aller vite mais il me semble qu'il manque un verbe, qu'il manque une action, celle de l'évaluation. Je fais une suggestion à Maurice Charrier et à Dounia Besson, à Rémy Nouveau, à Pierre Suchet et à Alain Blum ; il nous manque, à mon avis, deux choses dans cette délibération : la première est l'affectation des éléments nouveaux qui justifient la mise sur la table du million d'euros, la répartition de ces domaines d'intervention par

rapport à ceux qui ont déjà été identifiés dans l'annexe n° 1. Je termine avec le verbe "évaluer" pour permettre que, d'année en année, on puisse vérifier l'état final par rapport à l'état initial de nos actions.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT: Merci bien. Quatre minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. LÉVÊQUE: Monsieur le Président, chers collègues, ces deux délibérations qui portent sur l'organisation du développement solidaire de l'agglomération et l'avenant au contrat urbain de cohésion sociale d'agglomération pour la période 2011-2014 traduisent l'engagement du Grand Lyon pour construire une agglomération équilibrée, tant dans un équilibre de mixité sociale à travers la politique de l'habitat que dans un équilibre de développement urbain et économique ambitieux des territoires les plus en difficulté, en particulier avec les opérations de renouvellement urbain.

Toutefois, comme l'évoque la délibération, si ces politiques sont une condition de transformation de ces territoires, elles ne sauraient suffire à résoudre les problématiques d'exclusion, d'emploi et d'insertion, de la réussite éducative, de santé et de prévention, d'accès à la culture, de mieux-vivre ensemble. Ces deux délibérations traduisent, de ce point de vue, un nouvel engagement du Grand Lyon, ou en tout cas une évolution de la Communauté urbaine, avec un rôle nouveau d'ensemblier, de fédérateur, d'animateur du réseau des villes de l'agglomération engagées dans la politique de la ville. C'est ce que traduit la création du comité de développement solidaire qui va permettre de mutualiser, de gagner du temps pour les Communes en partageant les expériences qu'elles peuvent conduire sur ces champs et, bien sûr, la définition d'actions de portée communautaire qui touchent à la cohésion sociale en rapprochant l'urbain et l'humain, préoccupation fortement exprimée par l'ensemble des acteurs réunis mardi dernier à Paris pour la journée ANRU, acte 2, à l'initiative de Maurice Leroy.

Aussi, je me félicite de la volonté exprimée dans la délibération d'organiser l'intégration des enjeux sociaux dans la problématique développement durable, au moment où le Grand Lyon révise son agenda 21. Ce rôle d'animateur de réseau, d'ensemblier, nécessite sans doute d'y consacrer quelques moyens en ingénierie, Grand Lyon et Communes.

Enfin, je veux saluer la poursuite de l'engagement du Grand Lyon sur la participation des habitants, en particulier de ceux qui sont les plus éloignés du débat public et les nouveaux engagements sur la jeunesse et la culture, en regrettant pour autant, sur ce dernier champ, l'absence de valorisation de la diversité car, pour moi, le droit à la ressemblance passe par la reconnaissance des diversités qui est la condition d'un commun possible.

Ainsi, à la réserve près de la diversité, l'avenant de prolongation du contrat urbain de cohésion sociale d'agglomération s'enrichit des propositions formulées par le conseil de développement.

Pour conclure, je veux remercier le Vice-Président Maurice Charrier pour avoir conduit ce travail, en veillant en permanence à la recherche du consensus entre les 26 communes.

Notre groupe votera ces deux délibérations avec conviction.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Et un temps de parole maîtrisé, bravo ! Donc je mets ces deux rapports aux voix :

- * vote du n° 2011-2557 -
- pour : groupe Socialiste et apparentés MM. Assi et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) groupes Synergies-Avenir Communiste et intervention citoyenne Centriste et démocrate Europe Ecologie-Les Verts Gauche alternative, écologique et citoyenne Radical de gauche-Grand Lyon demain Objectif Lyon Métapolis Centre gauche démocrate Mme Palleja (Non inscrits), contre : néant,
- abstentions: groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi et Calvel qui ont voté pour) M. Broliquier (Non inscrits).

Adopté.

* vote du n° 2011-2558 -

Adopté, M. Broliquier s'étant abstenu.

Rapporteur: Mme BONNIEL-CHALIER.

N° 2011-2469 - déplacements et voirie - Lyon 2° - Parc de stationnement Saint Antoine - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2469. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour cette délibération qui vise donc à approuver le choix de la société Lyon Parc Auto comme délégataire de service public pour la gestion du parc public de stationnement Saint Antoine.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Broliquier.

M. BROLIQUIER: Monsieur le Président, merci de me donner la parole. La construction du futur quai Saint Antoine est un acte majeur du projet des rives de Saône. L'ampleur du chantier, les bouleversements en termes de fonctionnement de notre cœur d'agglomération vont être colossaux.

Malheureusement, ce projet ne débute pas sous le signe d'une saine collaboration avec les élus des sites concernés qui est inexistante. Pour le parking comme pour les rives de Saône, les élus sont oubliés voire exclus de la réflexion. Nous attendons de votre part une vraie concertation, d'autant que les zones d'ombres sont nombreuses ; j'en citerai deux :

- on parle dans la convention de 800 places environ, réparties sur cinq niveaux, l'actuel parking compte 812 places et, en 2009, Jean-Louis Touraine parlait d'un parking de 750 places construit à l'endroit de la circulation, c'est-à-dire sur le quai ou sous le quai ; des chiffres prétendument basés sur une enquête de stationnement que nous vous avons réclamée à plusieurs reprises et que nous n'avons jamais pu obtenir ; des chiffres auxquels on ne peut se fier, pour l'instant, au regard au moins de l'expérience de l'actuel parking des Brotteaux dont on supprime purement et simplement un niveau par manque d'anticipation ;
- deuxième sujet, quid aussi de l'entrée exacte du futur parking place d'Albon ou quai Saint Antoine ? Puisque vous ne nous avez pas sollicités, j'en profite pour vous indiquer que nous sommes plutôt favorables à l'option de la sortie quai Saint Antoine. Outre une logique de circulation plus évidente, cette option aurait le mérite d'homogénéiser la circulation sur le quai en offrant deux voies sur toute sa longueur, une occasion de canaliser la vitesse et donc de sécuriser davantage cet

axe. Quant à la sortie sur la place d'Albon, il ne s'agit pas de reproduire les erreurs commises il y a quelques années déjà pour le parking des Célestins.

Mais, avant de nous prononcer définitivement, nous souhaitons que toutes les options de ce projet de parking soient présentées dans les meilleurs délais aux élus concernés. Si la dimension d'agglomération est évidente, il y a aussi une dimension locale à ne pas négliger. Je vous rappelle que nous sommes à proximité du marché, d'une école et que le stationnement de surface est extrêmement important dans ce secteur.

Pour répondre précisément à toutes ces questions et à bien d'autres, nous souhaitons bénéficier, dans les meilleurs délais, d'une présentation technique de ce projet, pourquoi pas d'ailleurs commune avec les élus du premier arrondissement très impactés eux aussi par ce projet.

Nous avons bien noté dans le rapport de la commission permanente de délégation de service public que le délégataire choisi propose une concertation et une communication importantes. Nous serons très vigilants sur ce point. Les élus des arrondissements concernés ne doivent pas être exclus des arbitrages nécessaires. Ils doivent pouvoir apporter leur expertise bien en amont de la communication publique qui sera menée auprès des riverains, des associations et autres conseils de quartiers. Il y a là deux niveaux de consultation que vous avez trop tendance à confondre, pas seulement pour les élus de l'opposition.

Quant à la construction à proprement parler, espérons qu'elle ne connaîtra pas les aléas techniques et financiers tels que ceux du parking des Brotteaux. On peut penser que vous en avez tiré les leçons dans le projet de convention de la DSP du parking Saint Antoine lorsqu'on lit que les surcoûts engendrés par les demandes de modifications formulées par le délégataire et acceptées par le déléguant sont intégralement prises en charge par le délégataire.

J'approuverai ce rapport mais je tenais à exprimer publiquement cette mise en garde.

Permettez-moi, pour finir, quelques marques sur le parking des Brotteaux, également à l'ordre du jour de ce conseil, avec un deuxième avenant à la DSP, tant il a valeur de contre-exemple : le délégataire fait état de surcoûts pour un montant de 2,5 M€ sur des anomalies hydrologiques. Le projet passe donc de 16,3 M€ à 18 M€ et le Grand Lyon va verser une subvention d'équipement de 7,7 M€ net pour l'équilibre financier de la DSP.

Un tel avenant suscite interrogation et scepticisme : pourquoi le délégataire n'a pas pris en charge le surcoût de l'opération, quitte à répartir par expertise ultérieure les responsabilités respectives entre le délégant et le délégataire, comme on l'a déjà fait pour le parking Morand ? Pourquoi ne pas avoir nommé a minima un expert pour vérifier les dires du délégataire et avoir accepté la suppression d'un niveau avant toute négociation technique et financière ? Comment conciliez-vous 80 places en moins avec 160 places allouées à SOGELYM pour l'immeuble Lugdunum qui est voisin. Au total, le résultat de l'opération c'est un niveau de moins et 80 places en moins, c'est 3,5 M€ de plus pour le Grand Lyon et une perte d'exploitation du parc de 2,6 M€ et une ouverture en 2012 au lieu de 2007 comme initialement prévu. Avec les 3,5 M€ du Grand Lyon et les 2,5 M€ du parc, êtes-vous sûr qu'on n'aurait pas pu faire le sixième niveau ?

M. LE PRÉSIDENT : Votre temps de parole est écoulé, monsieur Broliquier.

M. BROLIQUIER: Deux phrases encore, monsieur le Président! Le cas du parking des Brotteaux est un contre-exemple parfait en matière de montage et de gestion des projets; s'il avait été mieux préparé en amont, nous n'en serions pas à ces dérives aujourd'hui. Ne prenez pas ce chemin avec le parking Saint Antoine, associez à ce projet tous ceux qui peuvent lui apporter une contribution constructive, à commencer par les élus locaux qui sont majoritaires sur leur territoire. Sur le parking des Brotteaux, je voterai contre la délibération.

M. LE PRÉSIDENT: Merci bien. Je veux remercier l'ensemble des élus, pour le parking Saint Antoine, qui ont participé au choix du délégataire: madame Michèle Pédrini, messieurs Max Vincent, Guy Corazzol, Gilbert Suchet, Xavier Léonard, Arthur Roche. Il ne faut pas croire qu'il y a une gestion où l'on regarde tout, on laisse aux élus responsables le soin d'analyser les offres, d'en tirer les conclusions et de faire des propositions que, la plupart du temps, le Président se contente d'accepter.

Je répondrai tout à l'heure sur le programme des Brotteaux. Tant que ce n'est pas fait, vous allez dire : "Regardez, ça se fait mal, ce n'est pas comme cela qu'il fallait faire, il fallait faire autrement, etc.". Une fois que c'est fait, vous allez voir toute la clientèle en disant : "Regardez le beau projet qu'on vous a fait sur votre territoire, comme c'est bien, c'est extraordinaire !". C'est comme ça, c'est votre conception des relations de la majorité et de l'opposition ! On fait avec, on continuera sur notre chemin !

M. BROLIQUIER : Au contraire, on vous propose de participer activement!

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, Mme Gelas, MM. Abadie, Bernard R. et Turcas (délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de Lyon Parc Auto) ainsi que MM. Touraine et Vesco (délégués de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de Lyon Parc Auto) n'ayant pris part ni au débat ni au vote (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur: M. CHABRIER.

 \mbox{N}° 2011-2471 - déplacements et voirie - Lyon 6° - Parc de stationnement des Brotteaux - Avenant n° 2 au contrat de délégation de service public conclu avec Omniparc - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT: Madame Chevallier a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-2471. Madame Chevallier, vous avez la parole.

Mme CHEVALLIER, rapporteur: On vient d'en parler. Ce parking va ouvrir en avril 2012. Le chantier a été interrompu un certain temps en fonction de contraintes techniques. Les services nous ont indiqué -pour répondre à monsieur Broliquierque les contraintes qui ont été découvertes étaient difficilement envisageables. C'est donc la raison de cet arrêt de chantier et de la demande d'une subvention complémentaire d'équipement. Il y a eu un certain nombre de remarques en commission, dont monsieur Broliquier vient de faire écho, sur l'importance de cette augmentation mais la commission a donné un avis favorable. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY: Monsieur le Président, mes chers collègues, la construction du parc de stationnement des Brotteaux est un projet pour lequel les élus du sixième arrondissement, dès le début du précédent mandat, sous la conduite de notre collègue Nicole Chevassus, se sont battus avec une grande détermination.

Dix ans après, le parking n'est toujours pas en fonctionnement. Sans doute notre collectivité porte-t-elle une part de responsabilité dans la gestion quelque peu cahoteuse de ce dossier mais je n'ignore pas non plus qu'un certain nombre de causes externes ont effectivement contribué à retarder cet équipement : il y a eu des aléas juridiques consécutifs à des recours intentés par des riverains ; il y a eu des aléas économiques liés au changement d'actionnariat de l'entreprise choisie dans le cadre d'une délégation de service public ; il y a eu enfin -et c'est l'élément le plus contraignant- des aléas techniques de nature hydrogéologique qui ont conduit à modifier substantiellement l'économie générale du projet et, par voie de conséquence, à en modifier le coût.

S'agissant de l'accroissement du montant de la dépense à la charge de notre collectivité qui fait l'objet du présent rapport, d'aucuns s'interrogent sur la pertinence des nouvelles relations financières entre délégant et délégataire suite à la modification du projet.

Pour notre part, nous n'avons aucune raison de douter ni de la qualité ni de la vigilance de nos services juridiques mais, monsieur le Président, peut-être conviendrait-il de confirmer devant notre assemblée que toutes les garanties ont été prises et que l'accord trouvé est conforme aux règles qui président à l'exécution des contrats de délégation de service public. Par ailleurs, peut-être eût-il été judicieux de soumettre cet avenant à l'avis de la commission consultative des services publics locaux.

En tout état de cause, cet équipement est attendu avec impatience par les habitants du sixième arrondissement, par les commerçants du secteur et aussi par tous ceux qui sont amenés à se rendre aux Brotteaux à titre professionnel ou personnel.

C'est la raison pour laquelle nous voterons ce rapport en souhaitant que ce projet de parc de stationnement ainsi que l'aménagement urbain qui l'accompagne soient réalisés dans les meilleurs délais. Ce principe de réalisme n'enlève rien aux remarques et interrogations que j'ai formulées précédemment.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai ensuite le groupe Synergies-Avenir.

M. GRIVEL : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT: Merci bien. Je veux confirmer à notre collègue du groupe Objectif Lyon Métapolis que, bien évidemment, les décisions qui sont aujourd'hui soumises à l'assemblée ont été vérifiées par un expert, qu'évidemment, nous avions un incident géologique qui ne pouvait être prévu avant et donc nous engager avec le délégataire dans des procédures contradictoires pourrait avoir pour effet, premièrement, de ne pas être sûrs d'aboutir à nos fins et, deuxièmement, en tout cas de faire que ce parking, qui a déjà dix ans derrière lui, puisse encore prendre quatre à cinq ans.

Par rapport à ce que disait monsieur Broliquier, je me demande ce que son collègue du sixième arrondissement aurait dit au conseil municipal de Lyon si on lui avait annoncé que le parking était suspendu et que l'on reverrait les choses dans des temps meilleurs. Je pense aux habitants du sixième arrondissement et,

à partir du moment où on était obligé de réduire le nombre de places, ce qui évidemment change l'équilibre économique du contrat, nous passions par cette proposition d'avenant avec le délégataire.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, M. Broliquier ayant voté contre.

Rapporteur: Mme CHEVALLIER.

N° 2011-2474 - déplacements et voirie - Etude déplacements tous modes dans l'organisation multipolaire de l'agglomération - Autorisation de signer les marchés de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubos a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-2474. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit d'une autorisation de signer des marchés de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert concernant des études de déplacements tous modes dans l'organisation multipolaire de l'agglomération. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT: Merci bien. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER: Monsieur le Président, chers collègues, l'accord cadre prévu dans ce rapport permettra de passer des marchés avec des bureaux d'études sur différents types d'études importantes relatives à la mobilité: le déploiement, par exemple, d'une centrale de mobilité, des études sur le péage urbain, sur la prochaine ZAPA, la révision du PDU, etc.

En complément de ces besoins d'études, nous souhaiterions que le Grand Lyon prenne la décision qui est attendue de se doter d'une centrale de mobilité, comme le font d'autres agglomérations (Chambéry ou Barcelone). Cette centrale sera un outil visible, structuré et même partenarial et de ce fait efficace pour aider à favoriser le report modal et le développement des modes non polluants et autres que la voiture individuelle.

Ainsi cette centrale de mobilité pourrait mettre en commun les démarches menées aujourd'hui par au moins trois directions du Grand Lyon, comme les études prospectives menées par la mission déplacements, les études pour la ZAPA, les études sur les plans de déplacements entreprises et les PDIE menées par l'Espace des temps, les études de mobilité menées au sein de la direction de la voirie. Cette centrale de la mobilité devrait, nous semble-t-il, comporter aussi un lieu d'accueil pour le grand public et les professionnels. On a vu le succès de la journée sécurité des déplacements samedi dernier, place Bellecour. Cela a montré encore une fois l'intérêt du grand public et les enjeux d'éducation et de sensibilisation sur la question des déplacements et d'écomobilité.

Enfin, nous pensons que cette centrale de mobilité pourrait très vite devenir partenariale : comment parler de révision de PDU sans le SYTRAL et même sans la Région ou le Conseil général ? A terme, elle pourrait être la centrale de mobilité du syndicat de transport métropolitain dont nous avons parlé tout à l'heure. Rappelons d'ailleurs qu'un tel outil figurait comme action du PDU en 2005.

Nous voterons bien entendu cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur: Mme DUBOS.

N° 2011-2479 - déplacements et voirie - Bron - Chassieu - Extension de la ligne de tramway T2 à Eurexpo - Individualisation d'autorisation de programme - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubos a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-2479. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur: Ce dossier concerne l'individualisation d'autorisation de programme sur l'extension de la ligne de tramway T2 à Eurexpo sur les communes de Bron et Chassieu. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY: Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons tous ici l'ambition de travailler à l'émergence d'une métropole attractive et compétitive. Attractive s'agissant de la qualité du cadre de vie: cet objectif nécessite notamment de préserver et de valoriser les espaces naturels. Le SCOT récemment adopté répond parfaitement à cette préoccupation. Compétitive sur le plan économique: cette exigence suppose que nous disposions de tous les équipements publics ou privés de dimension métropolitaine dans tous les domaines: zones d'activités, aéroport, centre des congrès, parc des expositions, universités, grandes écoles, sièges sociaux d'entreprises, équipements culturels, équipements sportifs, etc.

Pour l'essentiel, notre agglomération dispose d'équipements performants. Mais le problème réside souvent dans la qualité de leur accessibilité et la qualité de leur interconnexion.

Le rapport qui nous est présenté ce soir s'inscrit dans cette problématique puisqu'il s'agit d'améliorer les accès en transports en commun du site d'Eurexpo. Personne ne peut contester ici la nécessité d'une telle action. Eurexpo est un équipement de qualité qui pourrait accueillir des manifestations de premier plan si les visiteurs pouvaient y accéder de façon rapide et confortable. Alors, certains ne manqueront pas de relever que cette nouvelle liaison a un autre but : celui de favoriser l'accessibilité du Grand stade à Décines Charpieu ; à ceux-là je réponds : "Si c'est le cas, tant mieux !". Tant mieux car le stade de l'OL fait partie de ces grands équipements indispensables à une métropole qui aspire à jouer un rôle sur le plan européen. Et, puisque j'évoque cet équipement du Grand stade, je pense qu'il est un temps où il faut savoir mesurer où se situe l'intérêt général. Au-delà des arguments des uns et des autres, souvent fort respectables, il me semble qu'il convient de s'engager collectivement en faveur de cet équipement, maintenant que les enquêtes publiques ont été diligentées et et que leurs résultats sont positifs. On ne peut impunément négliger un investissement privé de près de 400 M€ à l'heure où l'économie nationale et européenne donne des signes inquiétants de récession.

C'est pourquoi nous voterons ce rapport pour favoriser le développement d'Eurexpo et -cela ne nous dérange pas- pour faciliter aussi l'acheminement des utilisateurs du Grand stade.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts. Mme VESSILLER: Monsieur le Président, chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion de donner notre position sur ce projet au SYTRAL mais, sauf erreur, c'est la première fois que nous l'évoquons ici au Grand Lyon. Ce qui nous permet tout d'abord de souligner qu'il est fort dommage que le Grand Lyon n'ait jamais de débat sur les investissements décidés par le SYTRAL car, même si c'est la compétence stricte du SYTRAL, l'assemblée communautaire devrait pouvoir débattre de choix aussi importants que sont les lignes fortes de transport collectif.

Concernant l'extension de T2, nous tenons à rappeler que nous sommes favorables à la création d'un transport en commun en site propre pour desservir Eurexpo. Nous sommes bien conscients de l'enjeu économique d'améliorer la desserte du parc des expositions de l'agglomération et d'améliorer au passage l'accès au transport urbain pour une nouvelle partie de la commune de Bron.

Cependant, nous regrettons le choix qui a été fait d'étendre la ligne T2, et ce pour plusieurs raisons.

Cette ligne n'est pas inscrite au plan des déplacements urbains et passe donc ainsi avant d'autres lignes fortes qui, elles, figurent au plan de déplacements urbains depuis 2005, voire même depuis 1998, telle que la ligne A 8 entre Vaulx en Velin et Vénissieux-Saint Fons qui permettait également de desservir Eurexpo mais qui aurait surtout une autre utilité pour nos concitoyens avec la desserte en rocade de l'est lyonnais, des pôles du Carré de Soie et de la Porte des Alpes. Ce serait ainsi bien plus que les 11 000 voyageurs estimés les jours de salons qui seraient transportés par la ligne A 8.

Ensuite, l'extension de T2 ne sera pas très performante pour aller à Eurexpo car un changement sera nécessaire à Grange Blanche, avec une distance à parcourir à pied d'environ 300 mètres. La desserte n'est pas du tout directe depuis la gare de la Part-Dieu et si, en théorie, Eurexpo aura son tramway, dans la réalité, le temps de trajet sera plus long qu'avec la navette actuelle depuis la Soie. C'est pourquoi un site propre depuis la Soie nous paraissait plus performant.

En effet, monsieur Barthelémy, nous savons bien que si le choix de cette ligne a été fait pour Eurexpo plutôt que de la ligne A 8, c'est parce qu'au-delà d'Eurexpo, il y a le projet de Grand stade et le besoin d'afficher, au moins dans les documents d'enquête publique -là encore en théorie- que l'on pourra venir en tramway à Eurexpo pour ensuite prendre les navettes entre Eurexpo et le Grand stade. Nous avons déjà expliqué que le schéma d'accessibilité du Grand stade ne fonctionnerait pas mais je ne vais pas revenir sur le sujet aujourd'hui.

Enfin, nous regrettons que le SYTRAL ait passé outre l'avis défavorable du commissaire-enquêteur sur ce projet, notamment car il ne dessert pas bien des quartiers d'habitat de Bron ou le pôle multimodal des Sept chemins.

En conclusion, l'extension de T2 n'était pas pour nous une priorité. Même si elle contribue au développement des transports urbains dans l'est, compte tenu de ces différents éléments, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le Président et chers collègues, nous souhaitons à travers cette intervention mettre en avant les deux délibérations qui sont un peu concomitantes et faire quelques remarques concernant l'extension du réseau de transports en commun de notre agglomération.

Tout d'abord, le groupe Communiste et intervention citoyenne affirme toujours sa présence lorsqu'il est question de soutenir l'extension de l'offre de transports publics aux habitants et usagers passagers de notre agglomération. En effet, ces décisions permettent de rendre l'usage plus attractif de l'alternative à l'automobile et développent une mobilité quotidienne plus respectueuse de l'environnement. L'enjeu de l'accès de tous à la mobilité va de pair avec les enjeux énergétiques et environnementaux.

Cette nouvelle extension notamment de la ligne T2 permet de répondre à la fois aux attentes de mobilité des habitants de l'ensemble des quartiers de la Commune de Bron mais également à la dynamisation du site d'Eurexpo. L'est lyonnais commence donc à bénéficier d'un maillage performant de transports publics.

Ainsi, nous souhaitons rappeler, à travers ces questions, l'intérêt d'un prolongement de l'offre TCL jusqu'aux hôpitaux Lyon sud, notamment par la prolongation du métro ligne B qui, on se félicite, desservira déjà prochainement Oullins.

En effet, une grande agglomération comme la nôtre a besoin de modes de transports performants, rapides et fiables mais également accessibles. Ce qui nous amène à notre dernière remarque concernant la possibilité d'engager une réflexion profonde sur une tarification sociale des TCL pour aboutir à l'utopie souhaitable, et néanmoins réaliste, d'un libre accès à ce réseau de transports. Nous sommes tous ici, je pense, bien conscients de l'impact que cette mesure pourrait avoir sur la consommation d'énergie et la réduction de la pollution au sein d'une grande agglomération telle que la nôtre et la renommée internationale que cela pourrait apporter au futur pôle métropolitain du Grand Lyon et partenaires.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne est disponible pour engager et participer à cette question qui ne peut que faciliter l'appropriation citoyenne et le perfectionnement de nos services publics, plébiscités par les usagers.

Avec toutes ces remarques, monsieur le Président, chers collègues, notre groupe, approuvera cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT: Je voudrais dire seulement un mot. Je ne veux pas engager de polémique vaine, quand madame Vessiller nous dit: "On aurait dû faire finalement A 8 plutôt que cela", je répète, pour la dernière fois, que pour faire A 8, il faut construire le boulevard urbain est, que nous sommes en train de le faire et qu'on ne peut pas faire passer les tramways et les bus avant qu'il ne soit construit. Si on attend sept ou huit ans pour desservir Eurexpo, les gens qui aujourd'hui ont des salons à Eurexpo seront partis de Lyon et ce sera des dizaines de milliers d'emplois qui seront détruits. Si c'est votre politique, alors évidemment nous ne serons jamais d'accord avec cela!

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés Ensemble pour le Grand Lyon Synergies-Avenir Communiste et intervention citoyenne Centriste et démocrate MM. Buna et Charles pouvoir à M. Buna- (Europe Ecologie-Les Verts) groupes Gauche alternative, écologique et citoyenne Radical de gauche-Grand Lyon demain Objectif Lyon Métapolis Centre gauche démocrate Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),
- contre : néant,
- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Buna- qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur: Mme DUBOS.

 N° 2011-2483 - déplacements et voirie - Lyon 2° - Lyon 7° - Confluence - Passerelle modes doux et extension du tramway T1 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT: Madame Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-2483. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme VESSILLER, **rapporteur**: Je rapporte avec plaisir la création de la passerelle modes doux dans le prolongement de la ligne T1 de Montrochet à Debourg. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous avons le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER: Monsieur le Président, chers collègues, effectivement, nous ne pouvons que nous féliciter de cette extension du tramway jusqu'à Debourg qui va augmenter l'offre de transports en commun avec un nouvel accès à la Confluence depuis Debourg et la connexion avec la ligne B du métro puis, à terme, avec la nouvelle ligne A 7.

Cela va améliorer grandement l'offre de transports en commun du quartier de la Confluence pour lequel la place laissée à la voiture a été raisonnée et raisonnable. Cela va aussi accroître l'offre d'aménagements cyclables sécurisés puisque cette extension est accompagnée de pistes cyclables tout le long de la ligne.

Nous allons connaître la première passerelle à Lyon qui mixera transports en commun et modes doux. C'est pour nous emblématique de la politique que doit poursuivre l'agglomération pour faire face aux objectifs de diminution de la pollution et de lutte contre les effets du changement climatique.

Rappelons que, pour la France, un contentieux est en cours avec l'Union européenne pour les dépassements des seuils, en particulier les oxydes d'azote et les particules, et que 300 000 € sont dus par la France pour chaque jour de dépassement de seuil. L'agglomération lyonnaise, comme d'autres grandes agglomérations, est concernée. Les effets néfastes de ces pollutions sur la santé sont aujourd'hui largement reconnus. Il nous faut donc poursuivre et amplifier nos efforts pour diminuer la place de la voiture individuelle en ville. Ce projet en fait partie ainsi que le dispositif ZAPA (zone d'action prioritaire pour l'air) à venir.

Nous voterons donc avec une grande satisfaction cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, cette délibération est à la fois une occasion et un prétexte.

Une occasion en ce sens que nous voterons cette délibération bien sûr mais il faut rappeler peut-être qu'il n'y a pas si longtemps que cela, la station de métro de Gerland était configurée et prévue pour accueillir le prolongement de la ligne A du métro qui aurait dû desservir le confluent, franchir le Rhône et arriver effectivement à cet endroit-là pour amorcer déjà un système circulaire de transports en commun lourd sur le cœur de l'agglomération. D'autres choix ont été faits mais je crois qu'il convient tout de même de rappeler que cela avait été anticipé et que peut-être, dans quelques années, nous le regretterons un peu-ça c'était l'occasion-.

Mais le prétexte, c'est celui selon lequel, à l'heure où le métro arrive effectivement par le prolongement de la ligne B à Oullins et les travaux avançant de façon fort appréciable, celui-ci sera bientôt mis en service, à la fin de l'année 2013.

Notre inquiétude, vous le savez, compte tenu des problèmes de circulation actuels que nous rencontrons et qui se révèlent liés notamment aux problèmes des travaux sur Saint Fons et de la répercussion sur différents secteurs, fait que ce soir je voudrais profiter de l'occasion pour vous demander d'engager les études techniques qui sont en cours par le SYTRAL pour que l'on regarde de quelle manière on peut se donner les moyens de pouvoir engager le prolongement du métro à l'hôpital Lyon sud dans les plus brefs délais.

Il faut imaginer de trouver les solutions financières pour que le Grand Lyon puisse aider le SYTRAL à continuer d'avancer sur ce dossier car, sinon, le secteur sud-ouest sera très vite complètement enclavé et, par ailleurs, la desserte de l'hôpital reste un enjeu majeur -on l'a déjà dit- dans le cadre du plan Campus.

Voilà ce que je souhaitais vous dire au moment où, d'ailleurs, les enquêtes publiques sur le Grand Stade, qui s'avèrent positives, vont faire que les collectivités locales vont s'engager financièrement avec des moyens lourds pour réaliser un certain nombre d'ouvrages; on en pense ce que l'on veut mais la réalité est bien là : l'effort qui pourrait être fait de l'argent public pour prolonger ce moyen de transport en commun extrêmement important pour le sud-ouest serait salué. Merci.

M. LE PRÉSIDENT: Merci bien. C'est bien ce que nous avons décidé avec le Président du SYTRAL. Donc c'est bien d'enfoncer les portes lorsqu'elles sont ouvertes.

M. BUFFET : Non, elles ne sont pas ouvertes, monsieur le Président, il faudra payer !

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur: Mme VESSILLER.

N° 2011-2490 - développement économique - Attribution d'une subvention à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Rhône-Alpes pour l'organisation du 4° Forum régional de l'emploi et des métiers en économie sociale et solidaire de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2490. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFED, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission pour l'attribution d'une subvention à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire qui organisera son 4° Forum régional de l'emploi et des métiers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

Mme la Vice-Présidente BESSON: Monsieur le Président, chers collègues, le groupe GAEC se réjouit de l'ancrage sur notre territoire du Forum de l'emploi et des métiers en économie sociale et solidaire. En effet, je tiens à rappeler que

c'est la quatrième édition, avec un format différent et un temps professionnel consacré à la thématique de l'emploi et du territoire.

Nous avons, vous le savez, avec plusieurs Vice-Présidents, tenté de donner plus de visibilité à ce secteur, et ce en accompagnant avec les services la structuration des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans toute leur diversité.

Nous soutenons des projets d'agglomération en lien avec le développement économique et je tiens à souligner que ce secteur n'est pas à la marge. Cependant, nous souhaitons que tous les habitants de nos territoires puissent être sensibilisés à la consommation responsable, au circuit court ou au commerce équitable, et ce en fonction de leurs besoins et de leurs moyens ; évitons l'entre-soi et donnons-leur les outils nécessaires pour faire leurs propres choix de consommation.

Le soutien du Grand Lyon montre bien que notre collectivité est engagée dans une démarche pérenne. D'ailleurs, je tiens à rappeler que les jeunes de notre agglomération fréquentent de plus en plus ce forum. Ceux-ci sont non seulement en recherche d'une première expérience professionnelle mais aussi en quête de sens. La crise est durablement installée et les secteurs de l'éducation populaire, de l'aide à la personne, de la culture, de l'insertion sont des secteurs qui recrutent fortement. Encourageons-les à s'orienter vers ces secteurs, vecteurs de valeur de solidarité et d'utilité sociale.

Je donne un avis très favorable et le groupe GAEC continuera à s'associer aux efforts du Grand Lyon dans ce domaine.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME: Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération dont nous nous félicitons permet aux écologistes de faire quelques rappels et éclairages suite à différentes interventions, ici, au Grand Lyon, ou autres communications ailleurs. Je vais essayer de ne pas être redondante avec ce qu'a dit Dounia, à l'instant.

L'économie sociale et solidaire n'est pas qu'un appendice, ou à la marge -comme disait Dounia-, le fameux "tiers secteur" mais une des solutions, une des réalités, rare pourvoyeuse d'emplois en cette période de crise globale sortant de l'inéluctable dualisme marchés/Etat. L'économie sociale et solidaire est une voie mettant l'utilité sociale, l'innovation sociale, l'intelligence collective au cœur, au centre. La fameuse génération Y, vous savez, celle qui est moins dans le collectif parce qu'elle n'a pas connu mai 68 mais qui est plus interconnectée, celle qui est née avec le chômage, celle qui est plus attachée à la valeur qu'aux monnaies -celle dont parlait Dounia tout à l'heure-, les jeunes, elle commence à s'engager dans cette voie au travers, par exemple, de l'appel national porté en juin dernier, à Paris, qui s'intitule "L'urgence d'une autre économie".

L'économie sociale et solidaire n'est pas globalement pourvoyeuse d'un emploi peu qualifié, précaire et précarisant, dépendant du bon vouloir des collectivités locales et surtout palliant aux éventuels manques dus au désengagement de la fonction publique. J'expliquerai avec deux exemples :

- l'emploi dans le secteur de l'économie sociale et solidaire ne se réduit pas à l'insertion mais, en revanche, les structures d'insertion par l'activité économique donnent pleinement satisfaction et sont une nécessité dans une société où tout un chacun peut rencontrer un accident de la vie, dans une société où l'on met en avant la cohésion sociale ou la solidarité, selon le bord d'où l'on parle. A noter que nous sommes ici, élus locaux, bien fiers et bien contents des missions d'entretien et de lien social réalisées, par exemple, par les régie de quartiers ;

- deuxième point, l'emploi dans le secteur de l'économie sociale et solidaire n'entraîne pas l'exploitation de bénévoles associatifs et la création de vagues postes pour des individus engagés, utopistes, peu voire pas formés. Une étude nationale -que je crois sérieuse, qui date de juin dernier et que je tiens bien sûr à votre disposition- pointe que les niveaux de diplômes sont plus élevés dans les branches professionnelles de l'ESS que dans l'ensemble de la population salariée française. Il est bien évident qu'être acteur du projet de sa structure est bien motivant et entraînant, voire émancipant ; et c'est ce que nous souhaitons à tous les salariés, en tout cas nous, les écologistes.

Une fois toutes ces considérations globalement posées, il est bien évident que nous soutenons toutes les actions du Grand Lyon participant à donner de la visibilité à cette voie économique, à structurer et à former ces acteurs et, bien entendu, j'irai à ce forum.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT: Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

Mme BAB-HAMED: Monsieur le Président, chers collègues, remise au goût du jour par la crise socio-économique que nous connaissons et qui se traduit tant au niveau macro-économique que local, l'économie sociale et solidaire intéresse de plus en plus les acteurs publics et privés, compte tenu des enjeux de développement local et d'emploi qu'elle sous-entend.

La preuve en est le succès de la fréquentation de cette manifestation que la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire organise avec notre soutien. Les objectifs du forum sont en progrès, très bien ! Mais plus pertinent encore serait que ces objectifs dépassent l'événementiel pour s'inscrire dans une démarche qui favorise l'émergence permanente et qualitative des activités économiques collectives, en répondant aux besoins des demandes de porteurs de projets par une offre de services d'accompagnement correspondant aux différentes formes d'entrepreneuriats qu'ils souhaiteraient ; partir du projet et non pas des directives du marché financier, et cela dès le stade embryonnaire.

Il est important de rappeler que les projets les plus performants économiquement ne sont pas forcément toujours les plus innovants. Et là, nous ne sommes pas dans un discours sur l'idéal mais bien entendu sur une réalité qui vit sur notre territoire ; mais, bien au-delà de notre territoire, on voit émerger des initiatives économiques qui préfigurent un entrepreneuriat collectif dans le sens où elles s'appuient sur des réseaux d'échanges de services et de fonctionnement coopératif ou mutualiste plus ou moins avancé.

Je souligne particulièrement deux initiatives sur notre territoire : le collectif Halle Mart' pour la halle de la Martinière autour d'un projet d'alimentation saine et l'éducation au goût et un deuxième projet, le collectif Enjeux sur image pour l'éducation à l'image et le soutien au cinéma indépendant, qui se réunissent pour imaginer une forme de société coopérative et participative (SCOP) ou de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

La forme collective non concurrentielle mais bien complémentaire d'une activité constitue un moyen efficace de mobiliser des

ressources (savoir-faire, financement) et apporte un réel gain de performance économique. Elle permet notamment d'expérimenter et de pérenniser de nouveaux emplois non délocalisables et porteurs de sens social et sociétal.

Ces deux exemples au moins nous amènent à formuler des propositions, puisqu'il s'agit là de faire des propositions politiques aussi : la création d'un pôle local d'initiative économique, sociale et solidaire, par exemple ; ce pôle, en confrontant de manière permanente des projets émergeants aux offres d'accompagnement existantes, pourrait contribuer à mieux orienter vers des dispositifs adaptés et alimenter durablement les missions de l'Union régionale des entreprises coopératives (URSCOP) et de la CRESS. Ses missions seraient, par exemple, de :

- simuler au quotidien, l'esprit d'initiative professionnelle ;
- mobiliser des acteurs clés autour de repérages de projets collectifs émergeants, déjà en lien bien entendu avec la vie associative, les acteurs de proximité -je pense aux conseils de quartiers ou régies de quartiers, les conseils municipaux et le Conseil général- ;
- développer une fonction de ressources sur l'émergence de l'économie sociale et solidaire comme des outils pédagogiques, techniques et financiers spécifiques aux structures associatives et coopératives mutualistes;
- accompagner des porteurs de projets repérés dès les premières phases de l'émergence : un lieu, par exemple, sous forme de couveuse de projets d'économie sociale et solidaire, doté d'une permanence quotidienne avec des salles de réunions, des fax, accès Internet, un espace de documentation sur l'économie sociale et solidaire qui serait éventuellement constitué et pourquoi pas aussi une ressource humaine, des animateurs et des intervenants qui pourraient sensibiliser à ces outils-là;

Donc, à maturité de projets et de leur réalisation, il serait aussi pertinent de ne pas facturer le service d'accompagnement à toutes les entreprises jeunes qui commencent à peine à déployer leurs ailes, à l'instar d'autres URSCOP dans d'autres régions, notamment celle du sud.

En somme, l'économie sociale et solidaire ne doit pas être un simple label mais une méthode de penser, à l'ère où on adule partout le changement et la modernité. Or, la modernité, c'est l'éthique et l'équité. Un bel exemple a été donné ce soir, à travers la présentation de Maurice Charrier et je pense que cela serait intéressant de généraliser cette méthode de penser à tous les aspects que nous développons au sein du Grand Lyon.

M. LE PRÉSIDENT: Très bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2011-2498 - développement économique - Coopération décentralisée - Convention triennale avec l'association Villes en Transition - Convention de coopération décentralisée entre la Ville de Tinca (Roumanie), le Conseil général de Bihor et la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT: Monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2498. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, deux conventions pour cette

délibération pour une nouvelle coopération avec la Ville de Tinca en Roumanie et le Département de Bihor, avec pour objectif l'amélioration des conditions de vie des Roms de Roumanie dans cette région et la favorisation de leur sédentarisation dans ce pays.

Dans le cadre de cette délibération, nous vous proposons deux conventions : l'une concerne la coopération avec la Ville de Tinca et le Département de Bihor et l'autre qui est une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'association Villes en transition, pour que nous puissions très rapidement réaliser des actions concrètes dans la Ville de Tinca, en particulier au profit des Roms de Tinca dont beaucoup viennent séjourner à Lyon ; et c'est la raison pour laquelle nous avons choisi cette Commune pour cette coopération.

Je voudrais dire dans un premier temps -et j'insisterai sur d'autres points tout à l'heure- que, contrairement à ce qui est dit parfois, pour avoir rencontré les Roms à Tinca dans leurs quartiers, pour ne pas dire dans leurs bidonvilles et, lorsque le Maire de Tinca est venu à Lyon, nous sommes allés à leur rencontre, la plupart des Roms de Tinca, lorsqu'ils sont à Lyon, ont le mal du pays et c'est important d'insister sur le fait que favoriser leurs conditions de vie dans leur pays d'origine c'est les aider à rester dans leur pays. Ils nous ont clairement dit qu'ils venaient séjourner à Lyon pour gagner un peu d'argent mais qu'ils étaient pressés de rentrer dans leur pays pour s'occuper de leurs familles et de leurs proches.

Cette convention pour maîtrise d'ouvrage déléguée à l'association Villes en transition permet de réaliser des actions concrètes que nous avons identifiées, dans un quartier peuplé d'environ 2 500 Roms, pour l'accès à l'électricité, le raccordement au réseau, l'hygiène avec la réalisation d'un équipement de bain douche, la fourniture de chariots de propreté.

Si nous nous appuyons sur l'association Villes en transition, c'est qu'elle est spécialisée dans le développement social et urbain à l'international mais aussi, au niveau local, elle appuie des projets de renouvellement urbain. Au-delà des infrastructures qui doivent être réalisées dans le cadre de notre coopération, le rôle de Villes en transition est aussi de favoriser le lien social sur place entre les populations Roms et le reste de la population de Tinca et les autorités municipales. Il est très important que cette association puisse favoriser le travail des associations locales, avec ces populations depuis longtemps, autour de ces problématiques sanitaires et sociales que nous avons privilégiées.

Cette complémentarité dans notre projet de coopération entre les infrastructures de première nécessité qui vont être réalisées et le travail de lien social est indispensable comme dans tout bon projet de coopération.

Je voudrais dire, sur cette délibération, qu'il s'agit bien d'une coopération et non pas d'une action humanitaire, les mots ont leur importance parce que nous avons bien une convention avec une Commune et un Département de Bihor et pas simplement une action humanitaire au profit de populations sur place. J'insiste sur ce point parce qu'il est important qu'à travers une coopération avec deux collectivités locales roumaines, nous contribuions à l'implication des autorités locales. Les autorités françaises comme les autorités européennes ont raison d'insister sur la nécessité de l'implication des autorités roumaines pour solutionner le problème. Et nous, à notre échelon local, nous devons -et c'est le cas dans cette coopération- susciter l'implication des autorités locales roumaines ; c'est ce que nous faisons avec la Ville de Tinca et le Département de Bihor. La Ville de Tinca est une petite Commune ; l'argent mis chaque

année dans ce projet est l'équivalent de son budget annuel. Il est important de pouvoir associer le Département de Bihor qui, en fait, est l'équivalent d'un Conseil général avec les mêmes compétences, notamment sociales, familiales et sanitaires.

Le troisième point sur lequel je voudrais insister c'est que Lyon est la première ville en France qui se lance dans une coopération concrète sur ce sujet ; cela nous a évidemment été dit à Bucarest par l'ambassadeur et son équipe. Et je crois -en tout cas, c'est l'espoir qui est suscité- que l'on pourrait évidemment générer un mouvement et que d'autres grandes villes françaises puissent suivre ce mouvement. Pourquoi ? Parce que tout simplement on a raison d'insister depuis longtemps sur le rôle que les villes peuvent jouer à l'international et qu'elles peuvent jouer à l'intérieur de l'Union européenne ; elles doivent prendre leur part, je crois, dans la politique de cohésion sociale qui est celle de l'Union européenne et donc prendre leur part dans cet objectif qui est de favoriser le rattrapage des régions les plus en difficulté de l'Union européenne.

Voilà, mes chers collègues, dès le mois de novembre, les travaux vont commencer, avec notamment le raccordement des maisons de Tinca -si on peut les appeler ainsi- au réseau électrique et, dès le début de l'année prochaine, les travaux des bains-douches pour donner accès à cet équipement de première nécessité en matière d'hygiène aux populations Roms.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT: Merci bien. Deux minutes pour le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, nous approuvons et nous apprécions même ce rapport.

De la même façon, je veux dire mon accord avec l'intervention de Hubert Julien-Laferrière car il est indispensable de combiner à la fois des coopérations pour améliorer, d'une part, les conditions de vie et d'emploi des populations Roms dans leur pays d'origine afin qu'elles ne soient plus obligées de s'expatrier faute de conditions décentes de vie et, d'autre part, améliorer leurs conditions d'accueil ici, dans notre agglomération et sur tout le territoire national pour tout simplement faire face aux besoins vitaux en matière de logement, de santé et d'hygiène, d'éducation.

Et là, la responsabilité de l'Etat est criante car il ne mobilise même pas les fonds européens dédiés et maintient ces populations de citoyens européens dans des conditions indignes. Il est donc urgent que l'Etat soutienne à la fois les actions de coopération décentralisée exemplaires comme celle-ci ; effectivement, les villes ont un savoir-faire et les coopérations entre villes sont les plus efficaces pour l'amélioration des conditions d'accueil et, pour aider et favoriser ces actions, il serait aussi utile que monsieur le Préfet organise une table ronde avec les Maires pour favoriser une bonne répartition de cet accueil et son amélioration.

M. LE PRÉSIDENT: C'est vrai! Avec tous les Maires de l'agglomération, j'en serais content! En général, ils finissent tous à Lyon.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE: Monsieur le Président, chers collègues, nous avons fait partie des groupes politiques choqués de voir le traitement des Roms sur notre territoire, chacun se renvoyant la balle -si l'on peut s'exprimer ainsi-, avec comme résultat des campements

détruits puis reconstitués quelque temps après dans un autre endroit sans régler les problèmes de fond, notamment des conditions de vie décentes.

Nous savons bien que cette question est complexe et dépasse le strict cadre lyonnais car elle se pose à l'échelon européen. Après une question orale, début septembre 2010, nous vous avions saisi, monsieur le Président, pour souhaiter une action commune entre l'Etat, le Conseil général et le Grand Lyon du type MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) dans le cadre du plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées sans attendre de décision européenne.

Les problèmes humains et sociaux des campements précaires nécessitent une concertation à différents niveaux territoriaux. Nous nous réjouissons de voir que notre collectivité entreprend des démarches à son niveau, en utilisant l'outil de la coopération décentralisée avec une des régions dont sont originaires les Roms de notre agglomération. Si tout va bien, cela permettra d'éviter que les conditions plus que précaires que les Roms trouvent en France n'apparaissent meilleures que celles de Roumanie.

Nous ne pouvons approuver les mesures d'expulsion sur les terrains du Grand Lyon, comme celle opérée il y a encore quelques semaines, sans solution de relogement. Nous voterons cette délibération mais nous réitérons notre demande de démarche partenariale entre l'Etat, le Grand Lyon, le Conseil général et les communes pour mettre en place une nouvelle MOUS et trouver des solutions dignes d'accueil de ces populations en très grande précarité.

Nous profitons également de cette délibération pour exprimer le souhait d'une coordination des grandes agglomérations en matière de coopération internationale, comme l'ont proposé nos collègues d'Europe Ecologie-Les Verts de Nantes.

Je vous remercie. Nous voterons cette délibération, bien sûr.

M. LE PRÉSIDENT: Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT: Monsieur le Président, mes chers collègues, ce n'est jamais par plaisir que l'on quitte son pays, ce n'est jamais par plaisir que l'on dort dans un campement fait de cartons et de plastiques. C'est bien cette réalité de populations mal intégrées dans leur propre pays, d'inégalité entre les différents territoires européens que pose la présence de Roms dans notre agglomération.

Trop souvent, on n'aborde le sujet que sous l'angle des occupations illégales et des expulsions sans mettre le doigt sur la réalité qui se cache en arrière-plan. Il y a des problèmes humanitaires et de développement économique au cœur même de notre Union européenne. C'est un devoir moral pour un territoire comme le Grand Lyon, un territoire riche, de venir en aide à nos partenaires.

Notre action touchera les domaines de la propreté, de l'hygiène donc de la santé et de l'amélioration des conditions de vie. Cela nous semble être nécessaire pour des populations qui, de plus, sont l'objet de discriminations depuis des siècles.

Je voudrais aussi dire notre satisfaction de voir le Grand Lyon intervenir. Depuis dix-huit mois, le Conseil général du Rhône mène une action de coopération avec les Régions d'Alba et de Timis en Roumanie qui vise à la réinsertion des Roms par

l'emploi, avec un suivi pendant cinq ans. Je souhaite que nous puissions, à terme, unir nos efforts.

Si l'ensemble de la société change son regard et cherche les causes, nous contribuerons alors à rendre la vie des Roms plus facile, nous éviterons les déracinements et les déchirements. C'est cela la solidarité.

Nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

Mme BAB HAMED: Je commencerai mon intervention par un mot d'ordre, cher Président, chers collègues : le droit des Roms ce sont les droits de l'homme.

Vous n'êtes pas sans imaginer que l'exil n'est pas une partie de plaisir. Souvent, par ce biais, on fuit la mort. C'est le cas des Roms. Ils sont citoyens européens depuis le 1er juillet 2007. 10 à 12 millions vivent en Europe. Ils sont pourtant exclus d'un certain nombre de droits dans leur propre pays : éducation, travail, santé, etc. Cela se poursuit en Europe. Ils sont soumis à des agressions de groupes paramilitaires fascistes, comme en Hongrie avec la complicité de leur Gouvernement. Alors que ce sont des sédentaires, ils sont condamnés à des voyages pendulaires entre leur pays et le nôtre dans l'espoir de mieux vivre. Ils ne peuvent ainsi avoir accès qu'à des habitats précaires et souvent insalubres dont ils sont expulsés sans proposition de relogement, si ce n'est que la rue.

La France reçoit 4,15 milliards d'euros sur l'ensemble du fonds social européen : 1 M€ sert à financer des programmes en direction des Roms pour des projets coûtant 2,5 M€ sur cinq ans (2007-2013). Sur vingt-huit projets du FSE, trois seulement concernaient les Roms. Clairement, la France ne cherche pas à cibler ses fonds européens en faveur de ces populations jusqu'ici, dans notre Département où rien n'avance en dépit des démarches d'associations et des élus locaux. Lors de la manifestation du soutien aux Roms, le 1er octobre dernier, qui a réuni un millier de citoyens, nous avions d'ores et déjà formulé au délégué à l'égalité des chances notre lecture de la situation, nos craintes en matière de droits de l'homme et de l'enfant.

Nous avons aussi formulé des courriers et des propositions à vous-même et au Préfet, que je rappelle aujourd'hui.

Travailler avec les pays respectifs afin de les aider à mieux vivre chez eux ; coopération décentralisée ciblée, que nous votons aujourd'hui pour la Ville de Tinca et nous nous en félicitons. Je salue d'ailleurs mon collègue Hubert Julien-Laferrière qui a fait une très bonne présentation de ce rapport-là. Effectivement, cette initiative est innovante et je suis ravie que le Grand Lyon ne soit pas en fin de liste. Mais, bien entendu, cette action serait caduque si nous n'agissons pas sur d'autres leviers. Par exemple :

Mobiliser des crédits européens confisqués par le Gouvernement pour des hébergements en résidences stables qui permettraient de suivre efficacementn en termes de santé, de scolarité, les Roms et leurs enfants qui sont ici.

Organiser d'urgence une table ronde avec le Préfet et tous les Maires bien entendu -tous les Maires et non pas que les Maires concernés- afin d'établir un état des lieux des expériences des villes pour trouver ensemble des réponses pertinentes et humaines ; demande déjà formulée à deux reprises par Michèle Picard, Maire de Vénissieux.

Appliquer les règles européennes pour accompagner les Roms dans leur intégration. En 2010, nos eurodéputés Front de gauche ont demandé à la commission européenne de mettre en place une *task force* pour faire le bilan de l'utilisation de fonds européens par les Etats, initiative qui a abouti à la proposition de stratégie européenne, déclinée au niveau national, en faveur des Roms d'ici la fin 2011.

Bien entendu, il y a un autre axe qui est fondamentalement important, c'est la lutte contre le racisme et la xénophobie qui masque nos propres carences en matière de politique économique et sociale. Arrêtons de mettre les misères en concurrence! Et là je me retourne bien entendu vers le représentant de notre Gouvernement dans cette assemblée pour lutter contre cette démarche d'opposition et de mise en concurrence des humains entre eux et rappeler qu'adopter la charte des droits de l'homme reste inefficace quand le système plonge continuellement les citoyens dans la misère sociale et économique.

Les solutions existent et nous ne pouvons plus continuer à déplacer le problème, d'autant plus que des lieux vides existent sur notre agglomération. Un jour peut-être nous n'aurons plus à voter ce type de rapport ni à célébrer le refus de la misère comme nous le célébrons aujourd'hui.

Pour conclure dans les règles de l'art, une citation de Montesquieu : "Si je savais quelque chose qui fût utile à ma patrie et nuisible à l'Europe et qui fût utile à l'Europe et nuisible à l'humanité, je la considèrerais comme un crime".

Je vous remercie et nous voterons bien entendu ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je dirai une chose tout de même, c'est que tous les maires qui ont eu à traiter le problème le traitent avec une certaine retenue -peut-être moins lyrique que quelques-unes des interventions- mais parce qu'ils ont eu à le traiter et qu'ils savent que c'est un problème un tout petit peu compliqué. Pour avoir eu à le gérer de près lorsque j'étais maire du neuvième arrondissement, j'en connais toute la délicatesse. Donc ce que l'on essaie de faire c'est de ne pas se défausser -parce qu'on continuera évidemment à empêcher les squats sur notre agglomération- mais d'essayer de traiter le problème à sa source. C'est pour cela que, comme d'ailleurs je m'y étais engagé, j'ai demandé à monsieur Hubert Julien-Laferrière de traiter ce dossier qui, même à Tinca, ne va pas être un dossier facile. Donc si un certain nombre de celles et ceux qui sont intervenus veulent bien accompagner Hubert Julien-Laferrière pour traiter le problème à Tinca -et je le souhaiterais, bien évidemment-, je leur donne l'autorisation absolue. Et nous veillerons, comme pour le parking des Brotteaux, à avoir une bonne finalité sur la réalisation de l'action. Cela leur permettra de découvrir le monde aussi tel qu'il est et pas tel qu'on le souhaiterait avec une citation de Voltaire, qui évidemment est extraordinaire. Mais, vous voyez, il y en a une autre de Jean Jaurès qui est : "Partir de la réalité pour aller à l'idéal".

Donc je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE.

N° 2011-2499 - développement économique - Lyon - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI de Lyon) pour l'animation territoriale et qualité du réseau LVE - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2011-2500 - développement économique - Lyon - Lyon_ Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2011-2501 - développement économique - Lyon - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative et participative (SCOP) CREONS pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2011-2502 - développement économique - Bron - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la SARL Société coopérative d'activités (SCOP) Elycoop pour son programme de mutualisation d'ateliers (formation courte) à destination des entrepreneurs pour l'année 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement legal.

N° 2011-2503 - développement économique - Pierre Bénite - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Graines de SOL pour son programme d'actions sur la post-création en 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2011-2504 - développement économique - Saint Fons - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Escale Création pour son programme d'actions sur la post-création en 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2011-2505 - développement économique - Vaulx en Velin - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la pépinière d'entreprises Espace Carco pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2011-2506 - développement économique - Villeurbanne - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à l'association CREALYS pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2011-2507 - développement économique - Villeurbanne - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à l'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL) Villeurbanne pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2011-2508 - développement économique - Rillieux la Pape - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la pépinière Cap Nord pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2011-2509 - développement économique - Lyon 1er - Lyon_ Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention au Centre d'information départemental des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2011-2510 - développement économique - Lyon 2° - Lyon_ Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à l'association Action'Elles pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2011-2511 - développement économique - Lyon 2° - Lyon_ Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour son programme d'actions 2011 de soutien à la post-création - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

M. LE PRÉSIDENT: Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2499 à 2011-2511. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, 13 délibérations dans le cadre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) qui viennent soutenir des structures autour de l'entrepreneuriat au féminin, des incubateurs, des pépinières, en bref, un certain nombre d'acteurs de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE), avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. JACQUET: Monsieur le Président, chers collègues, à l'occasion de dossiers précédents, le groupe Communiste et intervention citoyenne a attiré votre attention sur la nécessaire visibilité de l'activité du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) en matière d'équilibre entre les territoires, l'innovation devant irriguer, me semble-t-il, l'ensemble des filières industrielles qui constituent nos atouts et notre attractivité; et c'est en termes d'emplois, de formation et de richesses créés que cela se mesure, par bassins et secteurs d'activités.

Veninov et Fagor/Sitel, deux cas singuliers dans notre agglomération que je voudrais aborder :

Veninov: 88 salariés, premier producteur européen de nappages plastifiés, entreprise innovante en son domaine, a subi les pratiques scandaleuses d'un fonds de pension qui, au travers d'un prêt, devient, pour un euro symbolique, propriétaire des terrains et s'oppose à tout repreneur à la date d'aujourd'hui. La préfecture du Rhône a saisi la justice d'ailleurs... La société Alven a déposé un dossier de reprise au tribunal de commerce.

Il y a bien besoin de l'intervention de l'Etat et des collectivités territoriales concernées pour la relance de cette activité aux plans économique et financier, au plan du droit. Il est à souligner, dans cette triste affaire, le courage et l'intelligence des salariés qui occupent le site et s'opposent ainsi à ce que le dossier soit enterré. Cette résistance constitue la base essentielle à toute possibilité de relance économique et financière de cette entreprise. Le Grand Lyon, je le sais, suit attentivement cette évolution ainsi que les élus de Vénissieux, madame le Maire, Michèle Picard, et le Député de la circonscription, André Gerin...

Nous-mêmes sommes très attentifs, comme vous mes chers collègues, je n'en doute pas, comme vous, monsieur le Président!

La reconversion totale du site Fagor Brandt à Gerland -c'est la quatrième fois que j'évoque cette question en séance- concerne 557 salariés. Sans plan social ni passage à Pôle emploi, le défi lancé par le groupe Fagor et le repreneur c'est bien de reconvertir l'activité du site en quatre ans, substituant progressivement à la fabrication de lave-linge des activités innovantes et, par un plan de formation, assurer la mutation des emplois. Les activités innovantes concernent l'assainissement, les voitures électriques et les véhicules urbains propres 100 % électriques ; les marchés ouverts à Sitel s'élargissent d'ailleurs, d'après de récentes infos. Enfin, des partenaires devraient s'implanter sur le site pour y développer leurs propres activités. La maîtrise de l'ensemble foncier-immobilier reste une question.

Depuis le 1er avril, le transfert de propriété est effectif. La Région, par le FRERA, (Fonds régional pour l'emploi en Rhône-Alpes) s'est portée garante des prêts pour la constitution de Sitel. Le plan de charge d'activité et de formation s'effectue mais avec des difficultés, ce qui inquiète les personnels et nécessite en urgence de mobiliser les fonds de formation de l'UIMM (Union des industries et des métiers de la métallurgie). La situation évolue par contre positivement sur les nouvelles activités.

Reste le point crucial : le bouclage financier, à réaliser d'ici fin novembre. Comme il s'agit d'une opération de reconversion très nouvelle, elle n'entre pas dans les circuits traditionnels des subventions d'Oséo pour les PME ou traditionnels d'aide à l'activité, il faut innover en matière de financement également.

Cette expérience innovante à plus d'un titre est sur le fil dans tous ses aspects, ce qui n'est pas anormal parce que c'est la première fois pour 500 salariés que l'on fait une reconversion sans suppression d'emplois ; il faut donc encourager et intervenir. Par l'intervention de la Région, des Vice-Présidents concernés et son Président et -je n'en doute pas- par l'intervention du Grand Lyon et de vous-même, monsieur le Président, les acteurs sont alertés aux niveaux préfectoral et ministériel ; Oséo est saisi, les banques sollicitées.

Notre activité et nos alertes sur l'urgence et l'opportunité de cette reconversion portent leurs fruits puisqu'il semble que le fonds de ré-industrialisation serait, à titre exceptionnel, mobilisé et un groupe plus important sollicité pour renforcer en expérience et maîtriser l'ensemble du projet. Si la mobilisation de ce fonds de ré-industrialisation se confirmait dans les jours qui viennent, cela ouvrirait la porte pour l'entrée de banques partenaires et le montage pourrait être bouclé. Cela ne règle pas tout mais constitue la base *sine qua non* de tout développement et du maintien de l'emploi, qui est la préoccupation première des salariés et de leurs familles.

Pouvez-vous, monsieur le Président, suite au courrier de notre groupe envoyé le 22 septembre dernier, nous confirmer tout votre engagement pour la réussite de cette reconversion ? Merci de votre réponse.

M. LE PRÉSIDENT: Comme je savais, monsieur Jacquet, que vous poseriez cette question, je me suis entretenu avec monsieur le Préfet de Région, pas plus tard que cet après-midi, pour lui dire que je souhaitais une réunion avec l'ensemble des parties concernées de manière à regarder l'ensemble des problématiques qui sont aujourd'hui posées par ce dossier. Je ne vous dis pas que les choses vont aboutir mais je peux vous dire que mon engagement est total sur ce dossier.

Je mets aux voix ce dossier présenté par monsieur le Vice-Président Kimelfeld.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2011-2512 - finances, institutions et ressources - Action foncière pour le logement social - Augmentation de l'autorisation de programme globale 2011 - Préfinancement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT: Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2512. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Avis favorable de la commission pour cette délibération. Il s'agit, en l'occurrence, de donner un peu plus de force à notre action dans le foncier et donc de booster en même temps notre budget pour acquérir du foncier pour le logement social. Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT: Monsieur le Président, mes chers collègues, j'interviens pour évoquer à nouveau les difficultés que rencontrent certaines communes dans leur volonté de développer le logement social du fait du coût du foncier.

L'intervention dont il est question dans ce dossier concerne les DIA, la préemption pour le compte d'un tiers. C'est un outil intéressant mais, je le répète, il est insuffisant pour répondre aux enjeux de l'explosion des prix du foncier et de l'immobilier en général dans certains secteurs, comme dans les Monts d'Or et plus généralement dans tout l'ouest de l'agglomération.

Dans nos objectifs du PLH, dans notre volonté de rééquilibrer le territoire -idée partagée, je crois, par tous ici-, nous serons un jour confrontés à un plafond invisible, un plafond de verre. Dès aujourd'hui, il n'est pas facile de convaincre les organismes de logement social de lancer des programmes ambitieux dans nos communes, et ce d'autant plus que nous sommes en pleine période de préparation budgétaire.

C'est pourquoi il est intéressant de placer le logement social dans les critères de calcul de la DSC mais il faudrait aussi que les communes puissent être en mesure d'améliorer leur effort. Donc nous devons mettre à l'étude un fonds de soutien aux communes pour faire face au défi du coût du foncier pour le logement social. Et si, pour cela, il faut faire des économies, j'essaierai d'aider mon cher collègue Jacky Darne pour trouver des économies et faire en sorte que l'on puisse avoir un peu plus de fonds dans nos secteurs du nord-ouest, monsieur le Président.

Merci et nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Vous savez, cher collègue, comme nous sommes sensibles aux difficultés que vous pouvez connaître ; donc Jacky Darne y pourvoira.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2011-2515 - proximité et environnement - Corbas - Désignation de représentants au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Corbas - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

- **M. LE PRÉSIDENT**: Monsieur Ferraro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2515. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.
- M. FERRARO, rapporteur : Il s'agit de la désignation de représentants au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Corbas. Il est proposé monsieur Bernard Rivalta comme titulaire et monsieur Paul Coste comme suppléant.
- **M.** LE PRÉSIDENT : Non, il s'agit de madame Martine David comme titulaire et monsieur Longueval comme suppléant.
- **M. COSTE**: Monsieur le Président, le Grand Lyon est représentant à deux titres dans cette commission: un, en tant que propriétaire du terrain donc c'est Bernard Rivalta qui est titulaire et moi qui suis suppléant et ce qu'on nous demande aujourd'hui c'est de voter, en tant que collectivité territoriale, pour un nouveau titulaire et un nouveau suppléant.
- **M. LE PRÉSIDENT :** Très bien. Monsieur Coste, vous vous intégrez de plus en plus dans cette Communauté urbaine.

Rapporteur: M. FERRARO.

Désignation de représentants au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Corbas

M. LE PRÉSIDENT: Nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes: madame Martine David en tant que titulaire et monsieur Jean-Michel Longueval en tant que suppléant.

Y a-t-il d'autres candidats?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

S'il n'y a pas de demande de vote à bulletin secret, je mets les candidatures aux voix.

(Accord à l'unanimité pour le vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du CGCT).

Adoptées, M. Broliquier s'étant abstenu.

(Madame Martine David est désignée en tant que représentante titulaire et monsieur Jean-Michel Longueval en tant que représentant suppléant).

- N° 2011-2516 proximité et environnement Givors Grigny Distribution de l'eau potable Désignation du délégataire Approbation du contrat de délégation Direction de l'évaluation et de la performance -
- **M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Ferraro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2516. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.
- **M. FERRARO, rapporteur :** Il s'agit d'un dossier concernant l'approbation du contrat de délégation pour la distribution de l'eau potable.

- **M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe GAEC.
- **M. TOULERON :** Monsieur le Président, chers collègues, notre intervention ne porte pas sur le choix du délégataire mais sur le contexte qui conduit à ce contrat de délégation.

Nous comprenons bien qu'il s'agit, avec ce contrat de trois ans pour Givors-Grigny, d'une transition nécessaire avant l'échéance de 2015 qui verra la fin des contrats de délégation de service public sur l'ensemble du territoire du Grand Lyon.

Nous voulons rappeler à cette occasion que les trois ans qui vont nous rester vont être cruciaux pour être en capacité de choisir en toute connaissance de cause le type de gestion pour l'ensemble du service de production et de distribution de l'eau potable. Pour notre part, nous avons déjà rappelé -et nous ne sommes pas les seuls- que nous gardions un a priori favorable à la gestion publique. Ce n'est pas le débat d'aujourd'hui mais ce sera le débat de demain.

En attendant, il était nécessaire que ce contrat de délégation pour Givors-Grigny prenne bien en compte un certain nombre d'éléments qui garderont les portes les plus ouvertes possibles pour les choix de 2015, par exemple le meilleur entretien possible du réseau avec le délégataire s'engageant sur la réduction des pertes ou encore une amélioration de l'accès aux données techniques par les services du Grand Lyon. C'est, semble-t-il, ce qui a été fait et c'est sur cette base-là que nous le voterons.

Concernant le dossier de l'eau dans son ensemble, nous apprécions positivement la création prochaine d'un groupe de pilotage politique, comme il en avait été créé sur la question de la gestion des déchets, comme nous apprécions que, parallèlement, le conseil de développement et la CCSPL soient également saisis sur ce dossier majeur. C'est un dossier qui sera pour nous un des grands dossiers de la fin de mandat.

Je vous remercie.

- M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.
- **M. PLAZZI :** Monsieur le Président, début janvier 2011, le comité technique paritaire et la commission consultative des services publics locaux ont donné un avis favorable au principe de la délégation et le Conseil de communauté a délibéré, le 10 janvier 2011, sur le principe de déléguer la gestion et la distribution de l'eau potable aux communes de Givors et Grigny en attendant d'autres alternatives. Aujourd'hui, nous avons à nous exprimer et à voter sur le choix de la société SAUR comme délégataire.

Comme vous le savez, les élus communistes et intervention citoyenne défendent le principe que, pour garantir et distribuer équitablement l'eau, il n'y a pas d'autres moyens que de la gérer au-delà des intérêts commerciaux, il n'y a pas d'autre moyen désintéressé que le service public. Nous sommes pour une réappropriation publique et citoyenne de l'eau, à partir du savoirfaire des personnels en place et de la qualité de l'outil technique d'aujourd'hui, pour restituer l'eau comme une ressource qui ne doit plus être une marchandise comme une autre. Car payer le juste prix de l'eau et garantir l'accès à l'eau potable pour tous restent des préoccupations majeures pour les habitants.

Lors de ces dix dernières années, un mouvement vers la régie s'est amorcé, entre autres à Grenoble, Neufchâteau, Varages, Paris, Cournon-d'Auvergne et d'autres villes. Les baisses de tarifs obtenues furent en moyenne de 25 %. De plus, en choisissant

un mode de gestion débarrassé des intérêts financiers des opérateurs privés, nous pourrions mettre en œuvre une tarification solidaire, sociale, écologique, différenciée en fonction de l'usage de l'eau ou de la quantité d'eau consommée ; et ceci en concertation avec les salariés et les usagers. L'implication de nos concitoyens est en effet une des clés pour la réussite d'un changement quelconque.

Mais, à ce jour, nous vous demandons, puisqu'un travail est en cours sur cette question et un comité de pilotage va être mis en place, à être associés à tous ces groupes de travail dans le futur service et donc dans l'élaboration du cahier des charges et du futur mode de gestion.

Un Forum mondial de l'eau va se tenir en 2012 à Marseille. Les Communistes et leurs élus auront l'occasion de proposer et d'affirmer encore la création d'un grand service public national de l'eau pour balayer les inégalités d'accès et de prix de l'eau. Seule la création d'une Agence de l'eau reposant sur une organisation décentralisée et contrôlée localement par les collectivités, les usagers et les salariés sera dédiée à mutualiser les moyens et les investissements et pourra contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau en matière de gestion, de recherche, d'évaluation quantitative et qualitative des besoins.

Avec toutes ces remarques, monsieur le Président, chers collègues, nous approuverons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur: M. FERRARO.

N° 2011-2520 - proximité et environnement - Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Ferraro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2520. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. FERRARO, rapporteur : Ce dossier concerne une individualisation complémentaire d'autorisation de programme sur le projet stratégique agricole et de développement rural pour la protection des espaces naturels et agricoles périurbains de l'agglomération lyonnaise. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE: Monsieur le Président, chers collègues, nous profitons de cette délibération pour insister encore une fois sur l'importance que nous attachons à l'avenir de l'agriculture périurbaine, mais pas forcément n'importe quelle agriculture bien sûr.

La protection des espaces naturels et agricole périurbains (PENAP) est un outil qui permet, comme son nom l'indique, de préserver des territoires pour un usage naturel ou agricole contre la tendance naturelle des agglomérations à s'étaler. Actuellement, on consomme l'équivalent de la surface d'un département en artificialisation tous les dix ans.

A l'heure où les céréaliers ont de plus en plus de difficulté à vivre par rapport au marché mondial, nous pensons que l'avenir de l'agriculture périurbaine, en particulier autour de notre agglomération, sera principalement autour du maraîchage, en agriculture biologique de préférence. Notre agglomération a plus de 1,3 million d'habitants. Il serait logique de les nourrir avec des produits locaux ; à titre d'exemple -le maire de Solaize n'est pas là mais j'utilise souvent cet exemple-, il n'est pas normal que les poireaux belges soient moins chers que les Bleus de Solaize qui sont dans la Communauté urbaine.

Le développement des AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), en particulier avec le mécanisme des paniers, montre qu'on peut faire vivre une famille avec trois hectares de terrain -au prix où est le terrain en agglomération, c'est intéressant-.

Les communes qui souhaitent mettre une part importante de bio dans les menus des cantines -rappelons l'objectif national de 20 % de bio dans la restauration collective- souhaitent en général que les produits soient locaux et de saison : le bio qui vient d'Amérique du sud peut difficilement s'inscrire dans un projet durable. Plus on développera les produits locaux et les filières d'approvisionnement, plus il sera facile d'arriver un jour au 100 % bio.

Le PSADER, sur le périmètre des PENAP, va permettre de réorganiser le territoire pour redévelopper les cultures vivrières -comme on l'a dit tout à l'heure-, en particulier le maraîchage. Nous profitons de cette délibération pour encourager le passage au bio du restaurant communautaire dès que possible.

Nous voterons bien sûr cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT: J'ai déjà eu l'occasion de rappeler l'importance de l'agriculture pour notre territoire, pour la protection des espaces naturels et leur entretien, pour la diversification de l'économie.

Permettez-moi de revenir en quelques mots sur les actions que nous allons soutenir. Ces actions sont étudiées avec sérieux par le comité de pilotage et permettront d'aider notre agriculture périurbaine ; plus particulièrement, en tant que Président du Syndicat mixte des Monts d'Or, l'installation de trois jeunes agriculteurs à Curis au Mont d'Or -parce qu'il est de plus en plus rare de voir des jeunes se lancer dans ce domaine-, qui vont travailler sur du maraîchage et de l'agriculture biologique, en somme sur une agriculture de proximité.

Ces actions auront, j'en suis sûr, un impact positif. Je crois que le meilleur exemple d'apport positif est la question de l'approvisionnement des cantines en produits de qualité, issus des circuits courts, ainsi que le développent de nombreuses collectivités dont le Département du Rhône. Ce n'est ni la résurgence d'un idéal agrarien dépassé ni une vague nostalgie, c'est une véritable stratégie de territoire pour l'avenir.

Nous voterons donc ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets donc ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. FERRARO.

N° 2011-2522 - proximité et environnement - Opération numéro vert ambroisie - Convention-cadre 2011-2015 de partenariat avec le Département du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT: Monsieur Ferraro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2522. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. FERRARO, **rapporteur**: Ce dossier concerne une convention-cadre en partenariat avec le Département du Rhône pour l'opération numéro vert ambroisie. Avis favorable de la commission

M. LE PRÉSIDENT: Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. MORALES: Monsieur le Président, chers collègues, par cette délibération, vous nous proposez de renforcer notre action contre la dissémination de l'ambrosia par le recrutement, en partenariat avec le Département, d'un responsable et d'un téléopérateur pour des actions de communication avec un numéro vert ambrosia.

Comme vous le savez, l'ambrosia est responsable d'allergies sévères liées à la petite taille de son pollen permettant une pénétration intrapulmonaire agressive. Un pied d'ambrosia peut produire 2,5 milliards de grains de pollen quand seulement cinq grains de pollen par mètre cube d'air peuvent engendrer des symptômes. L'allergie à l'ambrosia est à l'origine de rhinoconjonctivites banales mais 50 % des allergiques développent une maladie asthmatique, parfois grave, faisant passer cette allergie du stade d'inconfort à une pathologie mettant en jeu le pronostic vital.

Le développement de cette plante est devenu un véritable fléau, dont l'allergie touche plus de 12 % de la population dans le Rhône et en nord Isère qui constituent les territoires initiaux de la présence d'ambrosia en France. Les campagnes menées par les collectivités, avec des investissements conséquents, de 1,4 M€ en dix ans pour le seul Grand Lyon, ne semblent avoir en rien modifié l'extension et l'infestation catastrophique de l'ambrosia. Car si le Rhône, le nord Isère et une partie de la Drôme restent l'épicentre, la région Centre, l'ensemble de la vallée du Rhône et le Languedoc Roussillon sont désormais terriblement infestés. Seuls six départements métropolitains semblent encore indemnes de cette pollution.

La lutte contre l'ambrosia est inscrite au plan national Santé environnement 2 au titre de la prévention des allergies. Une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale le 13 juillet 2011 ; elle reprend certaines dispositions des arrêtés préfectoraux. Je rappelle qu'il existe dans le Rhône un arrêté préfectoral du 20 juillet 2000 qui oblige les propriétaires et les locataires à arracher l'ambroisia sur leurs terrains et à prévenir son apparition. Nous savons qu'il existe toujours un différentiel appréciable entre un arrêté et sa mise en application. Ce pouvoir de police n'a jamais été utilisé.

Je remercie notre collègue Jean-Luc Da Passano, qui a véritablement participé à la prise de conscience publique de ce phénomène et continue aujourd'hui encore son action.

Mais, concernant la délibération, s'il est bien sûr important de continuer à financer ce numéro vert, il demeure un manque d'information certain pour les élus et pour les citoyens. Nous devrions accentuer la communication sur ce domaine -c'est le

but de cette délibération partenariale-, en utilisant sans doute davantage les publications régulières du Grand Lyon.

Je souhaite également que nous évaluions mieux les actions menées, y compris dans chaque commune et mieux que lister les actions menées, je pense qu'il serait plus pertinent d'évaluer, dans l'état actuel, les raisons de l'échec de notre politique de lutte contre l'ambrosia. Lorsque quelque chose ne marche pas, il faut logiquement comprendre pourquoi. Jamais une évaluation des actions menées n'a été entreprise, toutes collectivités confondues

Les recommandations réglementaires complémentaires préconisées par le groupe de travail sur l'ambrosia de janvier 2010 sont tout à fait pertinentes ; j'en rappelle brièvement les grandes lignes :

- reconnaître l'ambroisie comme une plante indésirable au niveau des politiques agricoles nationales,
- remonter le pouvoir de police au niveau de l'Etat,
- rendre obligatoire la déclaration par les communes des terrains infestés,
- mettre en place des aides financières par le Ministère de l'agriculture,
- rendre obligatoire l'inscription de clauses contractuelles ambroisie dans les contrats BTP et instaurer des contrôles avant et après travaux,
- instaurer un contrôle strict des nouveaux apports de graines : c'est le danger des prairies fleuries, certes bucoliques, qui tendent à colporter toutefois des graines de plantes invasives,
- enfin, inciter les cultures en continu pour éviter les terrains nus, quitte à mettre en place un système d'avertissements agricoles en cas de non culture.

J'ajouterai, pour finir, que le département a une convention avec le réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA); nous pourrions éventuellement suivre.

Enfin, je trouve dommage que le Grand Lyon ne participe plus au cofinancement des agents chargés de l'arrachage de l'ambroisie. Cette action était doublement utile, pour la santé et pour l'insertion des personnes.

Ambrosia artemisiifolia constitue une menace grave, aux conséquences sanitaires et socio-économiques importantes. L'impact est national. Pour la seule Région Rhône-Alpes, les dépenses médicales atteignent 8,5 M€, dont 2,7 M€ pour le Rhône, dont 1,7 M€ en arrêts de travail. L'ensemble des collectivités doivent désormais s'engager avec, à la clé, des exigences de résultats car nous devons à nos concitoyens à la fois protection et une assurance de la bonne utilisation de l'argent public.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. FERRARO.

N° 2011-2539 - urbanisme - Lyon 7° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de révision simplifiée n° 10 - Aménagement du parc Blandan - Approbation du bilan de la concertation préalable et de la révision - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT: Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2539. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Il s'agit d'approuver, à propos du parc Blandan, le bilan de la concertation préalable en vue de la révision simplifiée n° 10 du PLU permettant la programmation du projet. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme DAGORNE : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier aborde le dossier du parc Blandan, très attendu sur la rive gauche du Rhône. Aujourd'hui, le rapport qui nous est présenté concerne le bilan de la concertation, l'approbation de la révision simplifiée du PLU. Pour faire simple, je voudrais aborder trois points au sujet de ce grand projet.

En premier lieu, la délibération sur le projet d'aménagement est prévue a priori pour le mois de janvier prochain. Vous avez annoncé mercredi dernier, monsieur le Président, dans votre réunion de mi-mandat du septième arrondissement, qu'une réunion de présentation du projet serait organisée en décembre ; c'est une bonne nouvelle, elle est attendue et devait avoir lieu en octobre mais vaut mieux tard que jamais ! A ce sujet, je réitère la demande que j'ai faite en commission d'urbanisme, la semaine dernière, d'avoir une présentation du projet en présence des concepteurs en janvier, si possible avant la délibération, ce qui serait légitime pour l'ensemble des élus du Grand Lyon de connaître le projet et pouvoir échanger en direct avec les concepteurs.

Autre point, la révision simplifiée proposée concerne notamment le changement de zonage des espaces boisés situés à proximité du château Lamothe. Au sujet du château, je souhaite à nouveau attirer votre attention sur sa préservation, comme je l'ai déjà fait. En effet, notre inquiétude est grande sur la préservation de ce bâtiment, édifié aux environs de 1530, qui est le plus ancien bâtiment conservé dans notre quartier de la Guillotière, inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Il n'a pas été intégré dans le périmètre du projet du parc et, aujourd'hui, il est dans un état vétuste. Lors des journées du patrimoine, il y a peu de temps, les visites organisées par l'association du développement du parc Blandan ont permis à de nombreux curieux de découvrir la caserne dans son état actuel avant le démarrage des travaux. Si la perspective du projet de parc a fait rêver beaucoup de visiteurs, malheureusement, lors de cette visite, j'ai pu à nouveau constater qu'un certain nombre de vitres du château étaient encore brisées et je suis inquiète pour son maintien en bon état. Il est indispensable de préserver cet élément unique de notre patrimoine ; nous ne devons pas attendre un autre mandat pour engager la réflexion sur son devenir et sa préservation. Je le répète une nouvelle fois : il n'est pas urgent d'attendre.

Dernier point, il concerne la fermeture nocturne de la future place publique du parc. Cette demande a été faite par l'association de défense du parc Blandan qui s'est faite le relais des habitants et cette demande était partagée par un certain nombre d'élus. On ne peut pas envisager de laisser une libre circulation de nuit sur cet espace, qui comprend des recoins attirants pour certaines

formes de trafic et on ne peut pas non plus laisser libre accès à des bâtiments que l'on souhaite préserver des dégradations. Cela semble de bon sens et il faut fermer l'ensemble du parc la nuit pour le préserver de nombreuses nuisances.

Toujours lors de la réunion de mercredi dernier dans le septième arrondissement, vous avez apporté la bonne nouvelle : la place sera fermée. Les responsables associatifs, les habitants, les élus ont fait acte de votre prise de position qui nous rassure et va dans le bon sens. Mais des inquiétudes persistent car il semblerait que des problèmes techniques se posent. Monsieur le Président, pouvez-vous aujourd'hui nous réaffirmer que le principe de la fermeture est acquis et non négociable ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste et apparentés.

M. FLACONNÈCHE: Monsieur le Président, mesdames, messieurs, j'ai écouté attentivement madame Dagorne, qui était effectivement à la réunion publique à laquelle vous participiez, monsieur le Président, la semaine dernière.

Compte tenu de l'ensemble des problèmes qui peuvent se poser avec un projet comme celui-ci (de 17 hectares), donc assez gigantesque pour le quartier, je trouve que si vous n'avez comme reproche à faire que les trois petits points que vous venez d'aborder, je me réjouis parce que cela prouve que l'unanimité, dans laquelle nous avons pu travailler sur ce dossier depuis tellement longtemps, demeure. Elle demeure aussi bien par rapport à la fermeture du parc la nuit que par rapport à la transformation de zonage -on passe de EBC à EVMV-. Tout simplement pour laisser beaucoup plus de souplesse avec le zonage EVMV qui veut dire "espace végétal à mettre en valeur" que celle de l'EBC qui est "l'espace boisé". Voilà deux des trois points que vous avez abordés. Le troisième, que j'ai oublié, ne me paraissait pas plus difficile que les autres.

Donc je me réjouis que l'unanimité demeure et que tout se passe bien avec ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Monsieur Buna -qui est revenu en entendant parler de Sergent Blandan- va prendre la parole.

M. le Vice-Président BUNA : Je suis revenu au galop pour répondre aux interrogations ou aux inquiétudes.

Vous avez tous souligné, d'une part, que le projet de base correspondait parfaitement aux aspirations de la population, aux aspirations des défenseurs de la structure Sergent Blandan. Il y a une question qui nous a un peu perturbés effectivement, c'était la question de la sécurité : comment assurer la sécurité ? Comment assurer la fermeture de cette esplanade, sachant que celle-ci ne relevait pas de la compétence de la police nationale mais de la police municipale ?

La première question qui peut se poser aujourd'hui est : sachant que c'est la police municipale qui va ouvrir et fermer ce parc aux horaires traditionnels, comment faire en sorte que les activités que l'on va placer dans les bâtiments conservés soient en adéquation avec les services de la police municipale ? C'est une vraie question. On sait les bâtiments que l'on veut conserver, on sait les bâtiments que l'on veut détruire et on sait les bâtiments qui méritent une attention intermédiaire.

Dans les semaines qui viennent, il me semble que nous aurons à trancher, avec le Maire de Lyon et Président de la

Communauté urbaine, pour faire en sorte que les bâtiments que nous allons conserver et les fonctions qu'on va leur attribuer soient compatibles avec la fermeture du parc. C'est vrai, par exemple, pour le grand casernement : logement social, logement étudiant (étudiant CROUS ou étudiant privé) ; ceci est une question effectivement : comment ouvrir, comment fermer de manière correcte ? La question se pose sur cinq ou six bâtiments. Il faut qu'aujourd'hui le Président, le Maire, tranche sur ces affectations, en sachant que la préoccupation principale qui avait été émise par la commission prévention situationnelle et par certaines associations du quartier c'était la question de la sécurité ; elle est résolue. C'est à nous maintenant de résoudre les problèmes sous-jacents.

Pour la question du fort, celui-ci va vivre sa vie de manière autonome : on a tout prévu pour que les entrées et les sorties soient possibles. Il reste à trouver une fonction qui soit économiquement viable. Est-ce que c'est l'hôtel ? Est-ce que c'est une restauration ?

- M. LE PRÉSIDENT : Ceux qui ont des idées sont les bienvenus et pas que des idées, des gens qui sont capables de financer.
- M. le Vice-Président BUNA : On a des tas de propositions mais on n'a pas forcément d'adéquation sur le plan du montage financier.
- M. LE PRÉSIDENT : C'est là où cela devient difficile.
- **M. le Vice-Président BUNA :** Comme le fort est protégé, il n'y a pas d'inquiétude particulière, sauf s'il s'écroulait.
- **M. LE PRÉSIDENT :** Dans les projets économiques, le plus dur c'est de les financer. Le reste, tout le monde peut le faire. On tranchera puisqu'il faut trancher.

Voilà un dossier qui a bien avancé. Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

- **N° 2011-2541 urbanisme -** Contrats de plan 2011-2014 avec les Offices publics de l'habitat communautaires Dotation financière et intervention foncière Individualisation d'autorisation de programme Direction de l'évaluation et de la performance -
- **M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2541. Monsieur David, vous avez la parole.
- M. DAVID, rapporteur: Concernant la relance et le recadrage pour les contrats de plan 2011-2014 avec les Offices publics de l'habitat communautaires, un avis favorable a été donné par la commission avec une note pour le rapporteur concernant le programme de construction de Villeurbanne est habitat qui n'est pas de 128 logements par an comme indiqué dans le projet mais de 150 logements par an. Avis favorable de la commission pour ce rapport.
- M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme VESSILLER: Monsieur le Président, chers collègues, merci de la précision pour Villeurbanne est habitat. Vous nous proposez là un nouveau contrat de plan avec les trois offices communautaires d'un montant de 35 M€ sur quatre ans pour produire chaque année 716 logements -du coup, cela fait plus avec 150 logements au lieu de 128-, soit environ

2 800 logements en quatre ans alors que le précédent contrat portait sur la même somme (35 M€) sur huit ans et a permis de réaliser 4 200 logements sociaux. L'effort est donc plus concentré dans le temps et l'objectif annuel plus important. Nous nous en réjouissons.

Ce nouveau contrat prévoit aussi de financer à hauteur de 3 M€ la réhabilitation thermique des logements sociaux de ces trois Offices. Le rapport n'indique aucun objectif chiffré mais nous savons qu'avec le plan climat, les objectifs quantitatifs doivent être importants si nous voulons atteindre des réductions significatives de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre. Nous souhaitons donc que le plan d'actions du plan climat indique des objectifs précis de logements sociaux à réhabiliter, en plus des logements privés qu'il faudra aussi viser.

La délibération prévoit d'affecter 12 M€ à l'action foncière pour le logement social. Cela a été dit précédemment, le coût du foncier est un frein réel à la sortie des opérations et il est donc nécessaire d'avoir une intervention de notre collectivité mais une politique de réserves foncières s'impose dans les secteurs dont on sait qu'ils vont se transformer pour éviter de payer cher des plus-values foncières à des propriétaires privés, plus-value qui sont d'autant plus élevées que les biens prennent de la valeur souvent grâce aux aménagements publics (de transports, d'équipements publics, etc.). Tant pour les Offices communautaires qu'en général pour le logement social, nous souhaitons que soit renforcée la politique de réserves foncières et insistons, tout comme l'Union sociale pour l'habitat, sur la nécessité de porter à l'étude la création d'un établissement public foncier à l'échelle métropolitaine.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

- N° 2011-2542 urbanisme Lyon 2° Opération ZAC Lyon Confluence 1ère phase : modification n° 3 du programme des équipements publics (PEP) et modification n° 2 du dossier de réalisation Opération ZAC Lyon Confluence 1 côté Saône : avenant n° 1 de la concession d'aménagement Délégation générale au développement urbain Direction de l'aménagement
- **M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2542. Monsieur David, vous avez la parole.
- **M. DAVID, rapporteur**: A propos de la ZAC Lyon Confluence 1^{ère} phase: modification n° 3 du programme des équipements publics (PEP) et modification n° 2 du dossier de réalisation. Avis favorable de la commission.
- **M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai une intervention du groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.
- **M. FOURNEL:** Monsieur le Président et chers collègues, à propos de cette délibération, je voudrais souligner que nous allons inaugurer à la rentrée prochaine le groupe scolaire Casimir Périer, avec neuf classes maternelles et élémentaires, un relais d'assistantes maternelles, une crèche et, dans le cadre de cette délibération, s'adjoindra une aire de jeux devant le parvis de l'école.

Par ailleurs, on propose une modification de la programmation, c'est-à-dire de remplacer un groupe scolaire plus au nord par une extension du groupe Allix en cours de travaux et qui répondra mieux aux besoins sur ce secteur.

Par contre, dans la prochaine phase du projet Confluence, il faudra réaliser un groupe scolaire plus important dans la partie sud de l'emprise, de la même façon qu'il faudra discuter avec le Conseil général sur la nécessité d'étendre le collège pour faire face à l'ensemble de la population, à ce moment-là, du nouveau quartier.

M. LE PRÉSIDENT: Il faudra discuter de cela avec la société Lyon Confluence.

M. AUGOYARD: Et avec les mairies d'arrondissements!

M. LE PRÉSIDENT: Avec la mairie, c'est quotidien! Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. HAVARD : Monsieur le Président, comme nous avions déjà eu l'occasion de l'évoquer lors du Conseil municipal de Lyon le 19 septembre dernier, vous nous présentez ce soir un programme d'équipements publics de la ZAC 1 en retrait par rapport à ce qu'il était en 2003.

Après quelques modifications mineures en 2004 et 2006, ce programme des équipements publics de la ZAC 1 connaît aujourd'hui une modification importante. Enfin, il en connaît plusieurs mais, en termes d'abandon, il y en a deux importantes : celle de l'école initialement prévue mais, effectivement, il n'y a pas d'élèves donc cela nous paraît totalement logique et il vaut mieux effectivement attendre les perspectives qu'offrira la ZAC 2 pour en décider. Mais, par contre, la suppression du gymnase qui était prévu nous paraît une énorme erreur. En effet, ce quartier connaît beaucoup d'activités, un tissu associatif dense et le gymnase Chanfray est saturé. Nous avons eu l'occasion de vous le dire à plusieurs reprises, comme les habitants et les associations de ce quartier ; mais, comme d'habitude, vous n'écoutez pas la première fois!

Donc concrètement, pour ce quartier, je pense qu'il serait important qu'au-delà des deux salles multi-activités de 350 mètres carrés, dont on ne sait pas encore exactement où sera leur localisation, que vous n'oubliez pas -comme vous avez déjà oublié, au titre des promesses électorales, la piscine qui était prévue- les équipements sportifs sur ce site-là!

Par contre, il y a un point sur lequel on vous avait interpellé à de nombreuses reprises -et pour lequel vous nous disiez que bien sûr nous nous trompions-, qui était celui de l'accessibilité de ce quartier. Or, nous constatons que ces remarques que vous aviez balayées d'un revers de la main, finalement, vous les prenez en compte en créant, au sud de Confluence, une nouvelle voie d'accès au sud de la rue Montrochet. On vous l'avait dit à plusieurs reprises : cette politique de déplacements sur ce nouveau quartier est incompréhensible. Le postulat de départ, c'était d'abord de faire un quartier sans voiture. La voirie avait été faite en conséquence, avec une voirie contrainte, un tramway plutôt qu'un métro -comme l'a dit tout à l'heure François-Noël Buffet-. Vous avez modifié le plan local d'urbanisme pour diminuer le nombre de stationnements par logement. Et, aujourd'hui, on apprend donc la création d'une nouvelle voirie -et cela c'est un plus, il aurait fallu le prévoir au démarrage- et 3 500 places de parking annoncées dans la phase 2. Donc finalement, après avoir contesté nos analyses, les faits nous donnent finalement raison.

Mais tout cela crée un climat d'incertitude sur ce quartier et j'ai le sentiment que nous ne sommes pas au bout de nos surprises sur ce qui aurait dû être un modèle d'écoquartier.

Enfin, en conclusion, je voudrais dire qu'il ne faut pas oublier l'ancien quartier de Perrache, qui doit lui aussi faire l'objet d'un certain nombre d'attentions. Je pense notamment à son patrimoine. Nous avons eu l'occasion d'inaugurer la façade de la cathédrale Saint Jean et je vous rappellerai ce soir l'impérieuse nécessité qui touche l'église Sainte Blandine, trait d'union entre l'ancien et le nouveau quartier.

Si nous comprenons donc qu'un projet important puisse connaître des adaptations, nous contestons l'abandon du gymnase. A Confluence comme ailleurs, il faudra pouvoir faire dans de bonnes conditions du sport dans la ville.

En conséquence, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. le Vice-Président Roland BERNARD : Je voudrais faire taire toujours ce même refrain, ce même discours de moins en moins audible, de moins en moins crédible, sur l'accessibilité.

Aujourd'hui, l'accessibilité -excusez-moi-, je crois que c'est uniquement dans votre bouche. Je suis un homme du territoire et je crois pouvoir dire, avec beaucoup d'humilité, que je reçois des dizaines de milliers de clients annuellement et je n'ai pas l'impression d'en avoir moins que les années précédentes ; alors, il me semble que l'accessibilité sur ce quartier paraît tout à fait convenable dans le territoire nouveau de la Confluence, à proximité de ce qui vient d'être livré.

Je vous rappelle que la délibération de 2007 nous a donné l'occasion d'avoir une construction, une restructuration d'un quartier de ville qui aujourd'hui est reconnu à l'étranger comme étant une réussite exceptionnelle. Pour preuve, je vous le dirai tout à fait de la manière la plus douce : je viens de Bordeaux, pour assister bien entendu aux rencontres internationales des villes et ports où j'ai présenté ces grands projets liés aux fleuves et cette nouvelle réappropriation des éléments naturels ; je peux vous assurer que vos collègues de Bordeaux sont restés «sur les fesses»!

Je crois qu'il faut arrêter d'essayer de nourrir toujours une espèce de polémique parce que vous n'êtes plus audible -mais attendez, mon cher collègue !- : aujourd'hui, grâce à la pugnacité, à la vision du Président du Grand Lyon et au soutien de monsieur Rivalta, on a pu acter le prolongement du tramway qui s'était arrêté à la gare de Perrache ; nous avons pu ainsi avoir cet élément de transport urbain qui a permis de lancer l'opération de la Confluence. Aujourd'hui, les entreprises qui ont tant besoin de travail sont très heureuses d'y trouver matière à réalisation.

Alors, il faut cesser cette polémique et vous devriez mieux vous associer à ce que le Grand Lyon et son Président aujourd'hui offrent de possibilités nouvelles, notamment sur la ZAC 2 ; et il n'est pas interdit, en cours de réalisation, de modifier des aménagements, en fonction des besoins, des évolutions du marché et de garantir ce développement cohérent d'un quartier de centre-ville.

Je crois que cela n'est pas plus compliqué que cela, c'est simplement une véritable approche positive dont vous avez besoin aujourd'hui pour essayer de rester sur ce territoire que vous semblez trop souvent négliger et abandonner. Mais le gymnase n'est pas abandonné! Vous parlez toujours de cela, vous restez collé à un gymnase. Mais enfin, monsieur Havard, comment une histoire de gymnase peut aujourd'hui vous interdire de voter un projet d'excellence?

Voilà et j'en aurai terminé, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT: Merci bien. Chers collègues, je vais dire quelques mots parce qu'à force de désinformation, on pourrait croire que les choses sont vraies ; d'ailleurs moi-même quelquefois, quand je lis monsieur Havard dans la presse, je finis par m'interroger.

Je lisais récemment, par exemple, que c'était terrible ce qui se passait au Carré de Soie -je vais venir à la Confluence, je commence par le Carré de Soie parce que c'est la même rengaine-, que ce quartier végétait, que le centre commercial était totalement à la rue et donc que c'était quelque chose de terrible. Il se trouve que, l'autre jour, je suis allé au Carré de Soie où j'ai vu un quartier qui était en train de surgir de terre et j'en ai donc profité pour interroger les gens d'Altarea, les propriétaires du Carré de Soie et je leur ai demandé : "Il y a un problème sur le Carré de Soie, sur votre chiffre d'affaires ?" ; ils m'ont dit : "Pas du tout! C'est le meilleur centre commercial de France...

(Des membres du groupe Ensemble pour le Grand Lyon : Ce n'est pas vrai !)

M. LE PRÉSIDENT : ...et, par rapport à l'année dernière, nous avons fait, dans une période de crise, + 7 % !". Vous voyez, en général les gens, quand ça ne va pas, ils me le demandent un tout petit peu et là, pour une fois, des promoteurs de centres commerciaux viennent vous dire que ça marche très bien.

Sur la Confluence -qui ne marcherait pas-, nous avons fait, avec le groupe Unibail, une conférence de presse la semaine dernière pour dire qu'en avril prochain, nous allions offrir 800 emplois -par les temps qui courent, c'est tout de même pas mal- et qu'aujourd'hui, 95 % des surfaces commerciales étaient déjà commercialisées.

Donc, par rapport à cette désinformation permanente, on voit que la réalité est toute différente et c'est celle que voient plutôt les Lyonnais.

Après, sur des choses ponctuelles, est-ce que, sur les équipements de la ZAC, nous aurions mégoté finalement ? Et est-ce que nous aurions diminué ces équipements ?

(Intervention de M. Havard hors micro).

- **M. LE PRÉSIDENT :** Vous permettez, monsieur Havard, je ne vous interromps jamais ! Si vous êtes en train de japper dès que quelqu'un parle, ça finit tout de même par être un tout petit peu difficile. La démocratie, c'est aussi s'écouter, monsieur Havard !
- M. PETIT: On vous le rappellera en temps voulu!
- **M.** LE PRÉSIDENT: Je ne jappe jamais derrière personne, je laisse toujours les gens s'exprimer; il m'arrive après de reprendre un peu derrière, c'est différent.

Donc on pourrait finir par croire qu'il y a eu une diminution des équipements publics par rapport au programme initial. Pas du tout! Nous avions au départ pour 226 M€ d'équipements publics dans la ZAC 1, nous en avons aujourd'hui, avec l'ensemble des modifications, 246 M€, c'est-à-dire que nous avons augmenté

de 20 M€. Alors, évidemment, on peut toujours être dans le "toujours plus" mais, à ce moment-là, on finit par avoir un grand endettement ; et j'ai lu avec une certaine satisfaction -même si l'article pouvait être quelque part inspiré- que, lorsqu'on classe les villes de France dans des hebdomadaires qui ne sont pas forcément favorables à la sensibilité que nous représentons, on dit que nous sommes parmi les communautés urbaines les moins endettées de France.

Je sais qu'en matière d'endettement, monsieur Havard, vous avez des progrès à faire mais nous, on essaie de continuer à gérer les choses à la fois en développant de grands projets et en essayant de faire que l'endettement de la ville et de la communauté urbaine ne soit pas trop élevé, en faisant également en sorte que l'on n'investisse pas que sur un quartier mais dans les cinquante-huit communes qui forment notre communauté urbaine.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupe Socialiste et apparentés MM. Assi et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) groupes Synergies-Avenir Communiste et intervention citoyenne Centriste et démocrate Europe Ecologie-Les Verts Gauche alternative, écologique et citoyenne Radical de gauche-Grand Lyon demain Objectif Lyon Métapolis Centre gauche démocrate Mme Palleja (Non inscrits), contre : néant,
- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi et Calvel qui ont voté pour) M. Broliquier (Non inscrits).

Adopté, MM. Collomb, Darne J., Bouju, Crimier, Bernard R., Barret, Broliquier, Deschamps, Giordano, Lévêque (délégués du Grand Lyon à la SPLA Lyon Confluence) n'ayant pris part ni au débat ni au vote (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur: M. DAVID.

 \mbox{N}° 2011-2544 - urbanisme - Lyon 9° - La Duchère - Grand projet de ville (GPV) - Modalités de mise en oeuvre de la poursuite de la 2° phase (2009-2013) du volet Habitat - Approbation du protocole - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

- **M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2544. Monsieur David, vous avez la parole.
- M. DAVID, rapporteur: Nous en sommes au dossier numéro 2011-2544 à La Duchère avec une approbation du protocole concernant les modalités de mise en œuvre de la poursuite de la deuxième phase du volet Habitat. Avis favorable de la commission
- **M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme LEVY: Monsieur le Président, chers collègues, voici venu le temps de la deuxième phase de travaux du grand projet de ville qui va permettre de continuer le formidable changement de La Duchère que l'on doit à la volonté, évidemment, d'un Ministre que vous connaissez bien, je crois. Comme vous le précisez, cette délibération rend lisible ce que nous allons faire grâce à l'ANRU et avec le concours des bailleurs sociaux du Conseil général et de la Région. Un tel projet n'a d'ailleurs trouvé son sens qu'avec le travail de tous.

Je tiens à me faire l'écho des habitants de la tour 320 afin que leur relogement se fasse dans les meilleures conditions possibles. En effet, si la transformation du cadre de vie est indéniable, si le travail en commun a été formidable, aujourd'hui, je constate qu'il faudra peser de tout notre poids politique pour que La Duchère 2 s'intègre à plein dans le cadre communautaire et ne soit pas reléguée à l'état d'un quartier proprement lyonnais. A ce sujet, les conditions de vie des habitants ne se sont pas suffisamment améliorées et il faudra sûrement être plus gestionnaires qu'investisseurs, en veillant à articuler le volet social et le volet urbain ; mais je ne doute pas de cette volonté.

Dans la délibération, vous précisez qu'il va y a avoir une réflexion sur le Château et la Sauvegarde. Plus qu'une réflexion, ces deux pôles duchèrois sont une partie complète de l'enjeu du ANRU 2 car aujourd'hui il n'y a aucune certitude d'avancement sur ces dossiers qui, pourtant, font partie intégrante du plateau. Nous serons, avec mon groupe, très vigilants sur l'évolution de ce dossier. Merci.

M. LE PRÉSIDENT: Merci bien. Pour pouvoir réaliser ce dossier, nous serons très vigilants sur le fait qu'il y ait un ANRU 2 qui nous permettra d'avancer sur ces dossiers. C'est là la condition *sine qua non* et, quel que soit le Ministre en place, nous l'accueillerons bien volontiers s'il nous aide, effectivement, à pouvoir lancer ce type de projet.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, MM. Brachet et Lelièvre (délégués respectivement à Alliade Habitat et Sollar) n'ayant pris part ni au débat ni au vote (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2011-2548 - urbanisme - Lyon 1^{er} - Bas des pentes de la Croix-Rousse - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain-

M. LE PRÉSIDENT: Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2548. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur: Merci. Ce dossier nous emmène au bas des pentes de la Croix-Rousse avec un programme d'acquisitions foncières pour la relance économique. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme LEVY : Merci, monsieur le Président, mais je n'aurai pas besoin de trois minutes.

La mise en œuvre du schéma de développement des pentes permet, il est vrai, de changer radicalement la perspective urbanistique et économique de cet arrondissement. Le périmètre du projet est large car vous avez attendu longtemps avant d'agir, donc il y a beaucoup de travail. Aujourd'hui, vous nous proposez un périmètre prioritaire compris entre une partie de la rue Sainte Catherine, rues Romarin et Saint Polycarpe. Je dois dire qu'il est grand temps de réanimer ces rues et de contenir les futurs commerces afin d'y développer un projet durable et solidaire.

Au-delà des objectifs repris dans votre délibération, des fonds que nous allons investir, j'aurais aimé connaître plus en détail le

calendrier des actions de remise en forme des rez-de-chaussée ainsi que la nature des commerce que vous allez essayer d'implanter. En effet, il ne suffit pas de faire des annonces -on l'a vu avec l'implantation d'Esmod ou la halle de la Martinière- pour obtenir l'adhésion de tous.

Enfin, pouvez-vous m'indiquer quand se réunira à nouveau le comité de travail Bas des pentes ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Kimelfeld, peut-être quelques précisions.

M. le Vice-Président KIMELFELD: Quelques mots simplement pour dire que cette délibération va nous permettre de continuer à être réactifs et très opérationnels dans les acquisitions foncières et les travaux nécessaires pour accueillir des activités.

Deuxième point, la semaine dernière, nous avons acté, en lien étroit avec les chambres consulaires, un certain nombre de candidatures à la réimplantation sur ce périmètre que vous décrivez madame Lévy. Et, très rapidement, nous avons acté six ou sept implantations, dont je ne donne pas le détail aujourd'hui : une épice Bio, un magasin de jouets, un magasin de prêt-à-porter masculin, un certain nombre de créateurs en lien direct avec le passage Thiaffait, avec des installations qui s'échelonneront entre le dernier trimestre de cette année et le premier trimestre 2012 et qui tiennent compte des travaux et des formalités administratives pour rentrer dans les locaux. Ces locaux sont soit la propriété du Grand Lyon, soit la propriété d'un certain nombre de bailleurs, qu'ils soient privés ou bailleurs sociaux, type Grand Lyon ou Alliade habitat. Il nous reste quelques locaux à commercialiser, des locaux qui viennent enfin d'être libérés de tout occupant après des actions assez fortes et notamment un local très convoité au bas de la rue Romarin.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2011-2550 - urbanisme - Lyon 7° - Projet Guillotière - Secteur Mazagran-Deperet - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT: Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2550. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Dans le cadre du projet de la Guillotière, sur le secteur Mazagran-Deperet, la commission a émis un avis favorable pour cette individualisation complémentaire d'autorisation de programme.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Vice-Président BUNA : Je ferai moins de trois minutes, dans la mesure où il y a eu un processus de concertation tout à fait intéressant dans un quartier qui à la fois se gentrifie et se paupérise, où les couches moyennes jouent un rôle assez fondamental.

Aujourd'hui, la situation est simple : depuis le début du XX^e siècle, il y a eu un projet -monsieur Augoyard s'en souvient, il m'avait interrogé- : c'était la diagonale industrielle qui, selon les projets, avec Edouard Herriot, se prolongeait jusqu'à Vénissieux. C'était la diagonale de l'hygiénisation. Il fallait démolir des bâtiments que l'on considérait comme insalubres, avec une logique d'aménagement en faveur de l'automobile, depuis 1923-1928, entre la diagonale Chalumeaux-Edouard Herriot. Aujourd'hui, on a poursuivi la même logique, une logique d'acquisitions d'îlots d'immeubles. Depuis, on a oublié cette diagonale qui était une diagonale d'hygiénisation et industrielle jusqu'à Vénissieux.

Reste à ne pas remettre en cause ce projet. On a acquis des espaces, démoli des immeubles et, aujourd'hui, on se retrouve avec des immeubles aveugles. On se retrouve avec des espaces qui n'ont pas de finalité. Donc -et je vous remercie monsieur Augoyard de l'avoir mentionné- on avait abandonné cette idée de diagonale et on s'est dit qu'avec les espaces qui sont là, il fallait peut-être concevoir un projet qui serait différent.

Avec le Vice-Président Gérard Claisse, nous avons mené une concertation qui était étonnante ; étonnante parce que les couches moyennes -je dirai- sont des couches moyennes actives, souvent porteuses de la cohésion sociale. Nous avons vu des gens qui nous proposaient tout à la fois des projets créatifs, comme ils l'ont fait depuis des années, respectant le développement durable et citoyens. Et je dois dire que la concertation, au départ difficile, est devenue une concertation aimable. Donc, sur l'îlot Mazagran, nous nous sommes mis d'accord pour que, globalement, nous gardions cette créativité et cette dynamique et puissions mettre en œuvre, après désignation d'un concepteur, une logique de proximité.

Reste qu'au-delà de l'îlot Mazagran, il y a des espaces interstitiels, des espaces qui vont être acquis ou qui ont été acquis. Et là le Maire de Lyon et Président du Grand Lyon pense qu'il faut faire appel à un urbaniste. Pourquoi pas ?

Je pense que la première étape c'est celle de l'îlot Mazagran, c'est celle du respect des habitants, de l'écoute et de la coconstruction. Il me semble que nous avons là peut-être une chance d'être exemplaires face à des couches qui n'adhèrent pas forcément à notre projet. Ces couches, ce sont des personnes avec un BAC + 5, avec une technicité et une conception qui apportent beaucoup à la concertation.

- **M.** LE PRÉSIDENT : Gilles, il me semble que tu as un peu dépassé ton temps de parole.
- **M. le Vice-Président BUNA :** C'est possible mais je sais que cette méthode est exemplaire et qu'il ne faut pas l'abandonner.
- M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme DAGORNE: Monsieur le Président, après cette explication de monsieur le Vice-Président Buna, je vous propose de retirer mon intervention.

(Rires dans l'assemblée).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2011-2555 - urbanisme - Couzon au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Lyon 1° - Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 5° - Caluire et Cuire - Fontaines sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice - Aménagement de la promenade du défilé de la Saône - Aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement du chemin nature - Aménagement du bas port Gillet - Aménagement des itinéraires de découvertes - Maison du projet - Etudes globales du projet directeur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Gléréan a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2555. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Sur ce rapport, il s'agit de différents appels d'offres des travaux nécessaires à la réalisation d'opérations dans le cadre du projet directeur Rives de Saône. Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD: Monsieur le Président, mes chers collègues, ce soir encore, nous devons délibérer sur un beau projet, les Rives de Saône, projet qui, à ne pas en douter, ravira les Grands Lyonnais. Notre groupe s'est déjà exprimé pour apporter sa contribution et son soutien à ce projet.

En revanche, notre groupe est aussi et surtout attaché à la bonne utilisation des deniers publics. La délibération de ce soir, si elle concerne l'ensemble du projet, a attiré mon attention sur un point important par sa dimension symbolique ; et nous savons combien cela comptera pour son acceptation par nos concitoyens. Je veux parler de la maison du projet qui doit trouver sa place sur le parking Saint Antoine, à l'angle du pont du Maréchal Juin.

J'en conviens, tout projet emblématique a besoin de son lieu de présentation, de concertation et d'identification. Ce fut le cas de la péniche des berges du Rhône ; nous avons voté une maison du projet pour le Carré de Soie ; celle de la Confluence est connue de nous tous, etc. Le projet Rives de Saône doit donc avoir la sienne mais pas à n'importe quel prix!

Lorsque la maison du projet nous fut présentée pour la première fois, l'enveloppe prévue était de 500 000 €, ce qui est déjà beaucoup. Lorsque j'interrogeais vos services sur la réalisation tardive, ils répondaient, le mois dernier, que c'était pour respecter l'enveloppe budgétaire. Et maintenant, on nous demande 300 000 € de plus. Je vous laisse apprécier.

Pour financer cette rallonge, vous tablez sur le mécénat. Dont acte. Mais, dans le contexte actuel, nous savons tous que le mécénat est plus difficile à mobiliser. Et, franchement, n'avezvous pas envie de cibler le mécénat sur des œuvres plus durables qui jalonneront les Rives de Saône pour plus longtemps que les sept prochaines années ? De plus, cette maison devra être fatalement déplacée : nous devrons détruire le parking sur lequel elle est posée ; et alors, que dire des futurs et non moins inévitables coûts de son déplacement ?

Alors je vous propose quelque chose, monsieur le Président : utilisez le Palais Saint Jean. Son état actuel ne fait pas honneur à notre métropole. Il dispose de locaux vacants, appartenant à la

ville, et qui seront certainement suffisants. Son balcon servira de beau belvédère sur le projet. Sa trop lente réhabilitation qui a fait l'objet d'une demande au Conseil du cinquième arrondissement, et dont la réponse a été assez large, s'inscrira ainsi tant dans le court terme que dans le long terme, contrairement à une maison du projet qui, encore une fois, n'aura que vocation à disparaître. Elle replacera le palais dans ce magnifique écrin constitué par la primatiale Saint Jean et le palais de justice, tous deux réhabilités par l'action conjointe et efficace des seuls Etat et Conseil général du Rhône.

Si nous sommes très favorables au projet Rives de Saône, nous nous opposons donc à cette maison du projet en l'état. C'est pourquoi nous vous demandons un vote séparé pour mettre de côté cet aspect discutable du rapport en ayant, d'une part, les rives de Saône et, d'autre part, la maison du projet. En effet, s'il est bien un symbole que nos concitoyens attendent de nous, c'est bien une utilisation efficace et durable des deniers qu'ils nous confient.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme DAGORNE: Monsieur le Président, chers collègues, comme l'a dit Marc Augoyard, dans le cadre de ce grand projet d'aménagement des Rives de Saône, vous nous présentez aujourd'hui une demande d'augmentation de l'autorisation de programme et mon intervention ne portera également que sur la seule maison du projet sur laquelle nous avons également un problème de principe.

Avec l'enveloppe prévisionnelle que nous avions déjà votée en janvier 2011, nous arrivons à un total de plus de 800 000 €. A l'heure où les ressources publiques sont rares, où nous devons peser l'utilité de chaque dépense publique, je m'interroge sur la pertinence d'ajouter encore 300 000 € dans cette maison du projet.

On nous présente effectivement un beau projet architectural qui sera placé sur le quai Saint Antoine, à l'angle avec le pont Maréchal Juin, sur le parking Saint Antoine actuel. Déjà, cela ne va pas sans poser quelques difficultés : il faudra renforcer la structure du quai pour pouvoir supporter le poids de la maison. Mais ensuite que faire de la maison ? La mettre ailleurs puisqu'il est prévu, dans le projet, de déplacer le parking Saint Antoine pour aménager les berges et donc le détruire. Nous allons donc financer le renforcement de la structure porteuse de la maison du projet sur un parking qui a vocation à être détruit très vite. On peut donc se demander s'il n'est pas possible de trouver une solution moins coûteuse, moins compliquée, moins architecturale.

A ma question sur le coût de la péniche du projet pour les berges du Rhône antérieurement, il m'a été répondu en commission que cette péniche avait beaucoup de défauts : elle avait coûté cher, elle n'était pas accessible -c'est vrai, cela avait été souligné par un certain nombre d'associations- et il n'y avait pas de toilettes. Mais, à l'époque, la concertation a tout de même été poursuivie sur cette péniche et le projet mené à son terme vaille que vaille. Je suis d'accord pour que l'on tire les enseignements de l'expérience passée, que les conditions de travail et d'accessibilité soient bonnes pour tout le monde et que l'information, la concertation sur le projet soient faites. Cependant, nous ne sommes pas obligés de passer d'un extrême à l'autre.

Vous savez que, lundi dernier, en commission urbanisme, ce dossier a fait l'objet d'un vaste débat. J'imagine ce que penseront les contribuables de cette installation de belle facture, certes, mais provisoire pour 800 000 € sur un emplacement ayant vocation à être détruit. Je peux vous le résumer : ce n'est pas raisonnable !

Alors pourquoi poursuivre ce projet de maison sous cette forme? Ne peut-on pas trouver un lieu moins coûteux et affecter peut-être cette dépense à d'autres budgets qui semblent manquer de fonds, comme la voirie de proximité ou la future dotation de solidarité communautaire qui, avec 20 M€ semble parfois un peu sous-estimée ; ou alors j'adhère complètement à l'idée excellente, proposée par Marc Augoyard du groupe Centriste et démocrate, du palais Saint Jean.

Nous nous associons également à leur demande de faire un vote séparé sur les deux questions de manière à pouvoir nous exprimer différemment, bien évidemment, sur le projet global et cette seule maison du projet.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT: Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président Roland BERNARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi d'être réjoui de voir tout de même que seul un point vous chagrine sur ce magnifique projet d'aménagement des Rives de Saône, dont je rappellerai au passage qu'il concerne quatorze communes dont cinq arrondissements et sur cinquante kilomètres et, qui plus est, avec je crois une adhésion totale de toutes les communes qui sont intéressées et impactées par ce grand projet.

C'est, à mon avis, un des projets emblématiques de ce mandat, tout du moins sur une grande partie puisque vous savez qu'il sera aussi sur le mandat suivant. Mais il faut tout de même retenir aussi cette volonté de donner, d'offrir aux Lyonnais, aux Grand Lyonnais et aux visiteurs étrangers cet art public que l'on sait magnifier lorsqu'il est bien mené dès le départ. Et je crois qu'aujourd'hui, il est emblématique ce dossier, très emblématique! Et je ne rappellerai pas aussi ma présentation la semaine dernière à Bordeaux, qui a là aussi étonné les Bordelais -comme je vous l'ai dit tout à l'heure précédemment sur un autre dossier-.

Je vais m'en tenir seulement à vos remarques qui semblent être uniquement axées sur la maison du projet. Cela représente effectivement pour vous une somme importante ; mais je dirai tout simplement que, lorsque l'on fait le rapport du coût de la maison par rapport au projet total, global, c'est 1,26 %! La solution choisie me paraît bonne, je vais vous l'expliquer: tout simplement parce que, d'abord, c'est un geste artistique qui s'inscrit dans la logique du projet. On sait la place que l'art contemporain tient dans le projet. C'est une structure aussi qui pourra être déplacée et réutilisée à différents moments et lieux et je crois que, même si nous cherchions d'autres solutions, nous n'arriverions pas à 1,26 % seulement de coût, parce qu'un pas de porte sur les solutions qui ont été étudiées nécessite de racheter un fond de commerce dans ce secteur et c'est une solution très chère.

La péniche des bords du Rhône nécessitait de gros travaux et, au final, elle n'était pas adaptée car les rives en contrebas du quai ne sont pas aussi visibles que les berges du Rhône et l'accès est plus que compliqué, avec des risques de sécurité pour les visiteurs qui seraient tentés de venir en nombre important.

Donc il me semble tout de même que, globalement, ce dossier ne doit pas vous effrayer en termes de prendre les deniers publics pour les mettre dans des puits sans fond. Voilà, je crois qu'il faut être raisonnable ; 1,26 % du projet global, ce n'est pas une mauvaise gestion du projet et je ne pense pas que le Président du Grand Lyon et son Vice-Président chargé des finances peuvent nous accuser d'avoir opté pour cette maison du projet.

Voilà et j'en aurai terminé.

- **M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Deux mots simplement. Vous voulez parler avant, cher collègue ?
- **M. VATÉ :** Monsieur le Président, si vous voulez reprendre la conclusion de votre Vice-Président sur le refus de dissocier les deux votes.
- **M. LE PRÉSIDENT :** Oui, je crois qu'on va le faire comme cela pour les raisons que je vais vous expliquer.
- M. VATÉ: L'explication de vote, je la donnerai après?
- M. LEPRÉSIDENT: Comme vous voulez. Allez-y si vous voulez!
- **M. VATÉ:** Nous voulions simplement dire que nous regrettons que cette dissociation n'est pas lieu mais que, compte tenu de l'ordre des priorités, les élus de Caluire et Cuire voteront pour, à la différence de nos autres collègues, pour les raisons qu'ils ont bien expliquées à l'instant.
- **M. LE PRÉSIDENT**: Chers collègues, je ne sais pas si cela va vous faire changer d'avis, simplement pour vous dire que, sur chaque projet que nous développons, il y a chaque fois une maison du projet qui *grosso modo* représente à peu près le même pourcentage pour tous les projets que nous développons dans l'agglomération.

Par exemple, le projet sur la Confluence a coûté 660 000 € sans scénographie, alors que celui-ci va coûter 800 000 € avec scénographie et, en plus, la maison du projet est faite pour se déplacer ; c'est-à-dire que, pour la Confluence, c'est terminé pour la première phase, on va la démonter et faire aller les choses ailleurs parce qu'un projet évolue tout le temps ; que lorsque nous faisons la Part-Dieu, nous sommes aussi sur un budget de 650 000 €, que lorsque nous faisons, par exemple, la maison du Carré de Soie -vous n'êtes pas allés voir ?- c'est 1 M€ que nous avons consacré à la maison du projet.

Alors évidemment, si l'on veut qu'on ne parle pas du projet Rives de Saône, qu'on ne le montre pas au public, qu'on n'en fasse pas un objet de démonstration -ce qui nous intéresse aussi c'est l'image de Lyon à l'extérieur-, on peut mettre une cabane en bambous quelque part et les gens ne verront rien, pas simplement les Lyonnais mais tous les visiteurs qui viennent à Lyon et qui aujourd'hui sont de plus en plus nombreux à venir à Lyon parce que notre ville s'embellit.

Voilà, à mon avis, je dirai que ce sont des politiques au petit pied. Je ne le ferai pas comme cela. C'est pour cela que nous allons mettre aux voix l'ensemble du projet. L'artiste qui va faire la maison du projet s'appelle Faustino ; il a été sélectionné par les mêmes qui avaient sélectionné et ceux qui ont déjà réalisé, c'est-à-dire, par exemple, Jakob et MacFarlane, cette maison rouge qui est aujourd'hui sur toutes les revues d'architecture, ceux qui avaient sélectionné Odile Decq et l'ensemble de celles et ceux qui aujourd'hui font la réputation internationale de la Confluence.

Je comprends que cela puisse chagriner ici ou là mais c'est l'essence même du projet qui se trouve dans cette maison du projet.

Quant au projet Palais Saint Jean, je vous signale qu'il est déjà pris et déjà en cours de réflexion pour un autre projet.

- **M.** AUGOYARD: Oui, pour des bureaux de biennale qui seront très utiles aux Lyonnais. En tout cas, il est dommage de donner ces bâtiments-là...
- **M. LE PRÉSIDENT :** Les bureaux de biennale qu'on peut, comme cela est aussi de la culture, juger de manière péjorative, cela fait tout de même la renommée de Lyon, excusez-moi!
- **M. AUGOYARD:** Si vous aimez bien vous entendre, quand vous laissez la parole, laissez parler, s'il vous plaît! Compte tenu de votre refus, on va faire un vote séparé, nous nous abstiendrons sur le projet. Puisque nous sommes pour le reste des Rives de Saône, nous ne voterons pas contre et nous vous remercions de vos réponses, qui ne sont pas totalement satisfaisantes juste pour une maison du projet. Il ya aura des maisons mobiles qui bougeront sur le nord du projet. Donc je crois qu'on peut faire un peu d'effort sur ce point de vue-là. Merci.
- **M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Donc je mets aux voix le dossier :
- pour : groupe Socialiste et apparentés MM. Assi, Calvel, Cochet, Petit, Thévenot, Vaté (Ensemble pour le Grand Lyon) groupes Synergies-Avenir Communiste et intervention citoyenne MM. Barrral, Crimier, Da Passano (Centriste et démocrate) groupes Europe Ecologie-Les Verts Gauche alternative, écologique et citoyenne Radical de gauche-Grand Lyon demain Objectif Lyon Métapolis Centre gauche démocrate Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),
- contre : néant,
- abstentions: groupes Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Calvel, Cochet, Petit, Thévenot, Vaté qui ont voté pour) Centriste et démocrate (sauf MM. Barrral, Crimier, Da Passano qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

- N° 2011-2556 urbanisme Lyon 2° Reconversion du site de l'Hôtel Dieu Autorisation donnée à la SAS Hôtel Dieu Lyon Presqu'île, substituée à Eiffage Construction, de déposer un dossier auprès de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) sur une emprise d'environ 556 mètres carrés appartenant au domaine public communautaire et située rue Bellecordière Délégation générale au développement urbain Direction de l'aménagement -
- **M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2556. Monsieur David, vous avez la parole.
- **M. DAVID, rapporteur :** Dans le cadre de la reconversion du site de l'Hôtel Dieu, il s'agit de voter une autorisation à la société Hôtel Dieu Lyon Presqu'île pour déposer un dossier auprès de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) sur une emprise d'environ 556 mètres carrés. Avis favorable de la commission.
- **M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Deux minutes pour le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. TOULERON: Yves Fournel retire sa demande d'intervention.

M. LE PRÉSIDENT: Merci bien. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME: Monsieur le Président, chers collègues, non je ne retire pas l'intervention mais c'est rapide et concis. Ce rapport relatif à la reconversion du site global de l'Hôtel Dieu est l'occasion pour les élus écologistes d'attirer l'attention sur trois différents aspects :

- 1° Un premier aspect global pour ce secteur de plein centre : l'apaisement nécessaire des déplacements avec la réduction de la place faite aux voitures particulières en transit. Il n'échappe à personne que, sur l'autoroute urbaine qui traverse du nord au sud la ville de Lyon, près de 60 000 véhicules par jour passent devant ce bijou patrimonial et amènent pollutions sonores, atmosphérique et autres. Par le biais des activités commerciales en rez-de-chaussée et de sa fonction touristique, les voiries aux abords du site seraient réaménagées afin de faciliter les déplacements piétons. Bien entendu, nous souhaiterions qu'à l'image des berges d'en face, l'espace public du quai soit revu afin de laisser une large place aux déplacements doux en tous genres.
- 2° Un second aspect, particulier lui, est lié à la mixité des fonctions prévues sur ce site. Comme évoqué lors de mon intervention sur le schéma de l'hôtellerie et puisque le montage financier est ainsi fait, faute de pouvoir mobiliser des fonds publics, nous redisons :
- notre satisfaction que les espaces intérieurs tels que les cours et cloîtres soient ouverts et publics ;
- la nécessité d'offrir aux Grands Lyonnais et même aux Rhodaniens un espace à dimension sociale et culturelle, à savoir un espace muséal relatif à la santé ;
- l'importance de soutenir le pôle associatif et mutualiste de prévention à la santé, implanté ici, lequel d'ailleurs, face aux activités de luxe, assurera la mixité des publics accueillis sur ce site!
- 3° Un dernier aspect global lié à la notion de patrimoine. Vous savez, monsieur le Président, combien nous sommes attachés à la qualité du cadre de vie, à la qualité paysagère et architecturale. Si nous avons bien noté que le dossier d'Eiffage intégrait correctement ces questions d'esthétique, il nous semble nécessaire de redire ce soir, même en fin de soirée, combien il est prioritaire de garder en propriété publique des espaces à forte valeur patrimoniale, en tant que véritable bien commun.

Nous voterons ce rapport bien entendu. Merci.

M. LE PRÉSIDENT: Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD: Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voilà devant un projet qui ne pourra être qu'emblématique de la vision que l'on se fait du patrimoine lyonnais.

Nous pouvons regretter la méthode qui conduit au projet tel qu'il est aujourd'hui : une concertation réduite à néant. Des centre d'information, de conseil et d'accueil (CICA) dans tous les arrondissements consacrés à ce projet, que vous aviez promis lorsque vous faisiez le tour des arrondissements pour les vœux 2011 et qui n'ont toujours pas été réunis dans beaucoup d'arrondissements. Une fin de non recevoir adressée aux différentes mobilisations portées par ceux qui ont fait et font le

Lyon d'aujourd'hui et de demain. Bref, vous avez concerté comme d'habitude. Et c'est bien dommage! Nous aurions pu discuter d'un sujet que j'ai déjà évoqué dans ce conseil et sur lequel vous restez silencieux, à part quelques fuites dans la presse; je veux parler de la cité de la gastronomie. L'Hôtel Dieu, par son emplacement, son histoire, sa dimension, permettait d'inclure un tel projet qui ne pourrait être qu'un vecteur de développement et de rayonnement pour le Grand Lyon; mais peut-être laisserez vous passer cette opportunité comme beaucoup d'autres!

Revenons à la délibération. Il s'agit de saisir la commission départementale d'aménagement commercial et nous espérons que ce sera l'occasion de voir le lien entre les futurs commerces de la rue Bellecordière et ceux inexistants du quartier Grolée. Oui, nous espérons vivement que la rue Bellecordière ne connaîtra pas le même destin que la rue Grolée, nous espérons que vous ne viendrez pas nous dire : "Ce n'est pas de ma faute, ce n'est pas moi qui commercialise, je ne peux rien faire.". Toujours est-il qu'en plein centre d'une métropole, ce n'est pas ce que l'on peut appeler un bon bilan.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. HAVARD: Monsieur le Président, chers collègues, à l'occasion de cette délibération, je tenais à réaffirmer haut et fort que ce projet de l'Hôtel Dieu est une occasion gâchée. Nous aurions pu faire de ce bâtiment la vitrine de nombreuses activités d'intérêt général de l'agglomération lyonnaise: santé, recherche, université, environnement, pôle de compétitivité. Cela aurait permis à la fois de respecter l'histoire de ce bâtiment, respecter la tradition lyonnaise et permettre au fleuron de notre agglomé-ration d'avoir une belle vitrine.

Vous avez fait le choix du 100 % privé en confiant à une entreprise le soin de réhabiliter, de gérer ce bâtiment, avec le soutien d'une majorité gauche plurielle. C'est toujours intéressant lorsqu'on entend le discours et qu'on voit les actes. Votre postulat de départ était, sur ce bâtiment, de ne pas mettre un euro d'argent public. Ce n'est pas vrai puisqu'il va bien falloir mettre un peu d'argent pour les voiries et ensuite parce que les quais et l'ensemble de l'espace devront être aménagés.

Le contrat qui lie les Hospices civils à la société Eiffage, nous n'en connaissons toujours pas le contenu et le détail. Même si nous avons une idée de l'approche architecturale, puisque le projet architectural est connu, cela mériterait de faire preuve de plus de transparence.

Quant à la délibération que vous nous proposez est de déposer un dossier auprès de la commission départementale d'aménagement commercial. Nous connaissons tous la grande réussite de la reconversion du quartier Grolée qui est un échec complet et, en plein cœur de l'agglomération, nous avons un grand désert commercial. A moins de cent mètres de là, vous envisagez de réaliser une nouvelle zone de commerces ; on peut s'inquiéter de ce projet et des bonnes conditions de réalisation.

En conséquence, nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste et apparentés.

Mme la Vice-Présidente GELAS: Cette délibération est essentiellement technique et administrative, en lien avec la recréation de la quatrième façade de l'Hôtel Dieu pour des immeubles destinés à des activités tertiaires et commerciales. Je ne reviens pas sur le contenu particulier de cette délibération mais elle montre au moins que le dossier avance et avance bien.

Pour le projet Hôtel Dieu mené par le groupe Eiffage, le Grand Lyon travaille sur ce qui relève de sa compétence : les abords, les espaces publics, l'aménagement des accès et les voiries. Lorsque les études et les propositions auront été finalisées, le temps sera venu d'une présentation globale du projet.

En attendant, en ce qui concerne la réhabilitation strictement du bâtiment, plusieurs réunions de présentation, d'information, de concertation ont eu lieu avec les Lyonnais et avec tous ceux qui veulent bien s'intéresser à ce projet, présentations qui ont montré de belles ambitions démontrant que ce n'est pas -comme vous le disiez, monsieur Havard- une occasion gâchée.

L'ambition d'abord de réhabiliter une œuvre majeure de l'architecture sociale et humaniste des XVIII et XVIII et il siècles en lui faisant retrouver sa majesté et sa beauté et en le considérant comme un élément majeur de l'embellissement de la ville. Cette réhabilitation a été entièrement pensée dans les moindres détails, toutes les présentations des architectes, Didier Repellin et Albert Constantin, l'ont prouvé ; elle a été entièrement pensée en respectant l'histoire et l'esprit des lieux.

L'autre ambition est de redonner vie à ce bout de ville. Il s'agit ainsi de l'ouvrir aux commerces, activité complètement légitime par rapport à l'histoire du lieu puisque des commerces étaient implantés là dès le début, commerces qui peuvent se développer tout à fait dans ce secteur et dont notre agglomération a besoin pour être l'équivalent de Barcelone ou de Milan.

C'est aussi l'ambition de l'ouvrir aux hommes de sciences et de culture avec le centre de convention ou un éventuel musée, de l'ouvrir aussi à de grands visiteurs extérieurs ou étrangers avec l'hôtel cinq étoiles dont notre agglomération a besoin, de l'ouvrir enfin à tous les Lyonnais avec les jardins, les bars, les lieux de restauration.

En s'ouvrant ainsi vers l'extérieur tous azimuts, en accueillant de multiples activités et des gens de toutes sortes, l'Hôtel Dieu va devenir ou redevenir un vrai lieu, au sens propre, d'hospitalité; et on n'est pas si loin ainsi de sa vocation première.

M. LE PRÉSIDENT: Merci bien. Si monsieur Havard d'ailleurs est vraiment contre l'Hôtel Dieu, contre le projet que nous menons, je lui demande comme un service de voter contre plutôt que de s'abstenir. Au moins, ce serait bien. Il est contre puis il verra si demain les Lyonnais jugent que c'est bien! Tandis que là, c'est mi-chèvre mi-chou. Votez contre! Ayez le courage de vos opinions!

M. HAVARD : Pas du tout ! C'est un raccourci que vous faites. Je peux vous refaire une explication si vous voulez. C'est vraiment une caricature !

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupe Socialiste et apparentés MM. Assi et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) groupes Synergies-Avenir Communiste et intervention citoyenne Centriste et démocrate Europe Ecologie-Les Verts Gauche alternative, écologique et citoyenne Radical de gauche-Grand Lyon demain Objectif Lyon Métapolis Centre gauche démocrate Mme Palleja (Non inscrits), contre : péant
- contre : néant,
- abstentions: groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi et Calvel qui ont voté pour) M. Broliquier (Non inscrits).

Adopté.

Rapporteur: M. DAVID.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2011-2493 - Centre européen cinématographique Rhône-Alpes - Rhône-Alpes Studios - Projet PIXEL Entreprises - Avenants aux conventions du 22 décembre 2010 et du 22 avril 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2494 - Attribution d'une subvention à la fondation Bullukian - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes CLARA - Années 2012-2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2495 - Agenda 21 Vallée de la chimie - Opération Fête de la science 2011 : projet du virtuel au réel dans la Vallée de la chimie - Attribution d'une subvention au pôle de compétitivité Chimie-Environnement Axelera - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT: La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2493 à 2011-2495. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Gelas, vous voulez apporter un complément ?

Mme la Vice-Présidente GELAS : Simplement, comme c'est une délibération sur PIXEL et donc sur ce lieu où se développent toutes les activités de l'image qui sont nombreuses, avec aujourd'hui 50 entreprises, 250 emplois, je voulais que nous nous félicitions ensemble de la réussite de l'événement cinéma de la 3° édition, de féliciter toutes les communes aussi qui ont accueilli ce festival puisqu'il a touché à la fois beaucoup le grand public avec 70 000 entrées payantes et un grand nombre de professionnels qui sont venus pour cette 3° édition.

Et, puisqu'on a PIXEL, l'événement cinéma, je voulais montrer qu'il y a toute une série d'actions qui sont menées sur ce secteur de l'image, secteur qui aujourd'hui converge, que ce soit le pôle de compétitivité Imaginove, que ce soient d'autres événements comme Cartoon Movie, qui montrent la vitalité de ce secteur qui se dynamise beaucoup et qui est très prometteur.

Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT: Merci et nos félicitations à vous, madame Gelas, qui avez la charge de l'organisation de ce festival et évidemment à monsieur Thierry Frémaux également.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2011-2489 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Institut Bioforce développement pour son programme d'actions en 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

N° 2011-2492 - Attribution d'une subvention au Collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2489 et 2011-2492. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux rapports, monsieur le Président. L'un concerne notre soutien à Bioforce et l'autre l'organisation du village la Solidarité internationale place Bellecour.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE

N° 2011-2491 - Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Opération Université Claude Bernard Lyon 1 - Rénovation du site Rockefeller - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

M. LE PRÉSIDENT: La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2011-2491. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LEBUHOTEL, **rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LEBUHOTEL.

N° 2011-2496 - Attribution d'une subvention à l'Association française interprofessionnelle de la soie-Intersoie France dans le cadre du marché des soies 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT: La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Gelas comme rapporteur du dossier numéro 2011-2496. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2011-2497 - Attribution d'une subvention à l'association Initiative pour le développement de l'expertise française à l'international et en Europe (IDEFIE) pour l'organisation d'une journée d'études sur le développement de l'expertise française dans le domaine de l'urbain au Vietnam, le 15 décembre 2011 à Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Je rapporte le dossier numéro 2011-2497. Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de M. le Vice-Président DACLIN absent momentanément.

N° 2011-2553 - Villeurbanne - Lyon 7° - Oullins - Lyon 2° - Neuville sur Saône - Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien à la politique de management de centre ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île, Oullins centreville, Association de développement du commerce de Lyon 7° et Société villeurbannaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2011-2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises -

M. LE PRÉSIDENT: La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Calvel comme rapporteur du dossier numéro 2011-2553. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CALVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président pour l'extension de la gestion unifiée de centre-ville à Villeurbanne et à Lyon 7°.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CALVEL.

N° 2011-2554 - Charly - Mise en place d'un centre de télétravail - Etudes de faisabilité - Attribution d'une subvention à la Commune - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT: La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur du dossier numéro 2011-2554. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, le Grand Lyon accompagne la commune de Charly dans sa réflexion pour la création d'un centre dédié au télétravail. Cette délibération doit permettre de contribuer au financement d'une étude de faisabilité qui vise à trouver le bon modèle économique pour ce projet. Avis favorable de la commission. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE.

II - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2011-2470 - Lyon 5° - Parc de stationnement Saint Jean - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2011-2487 - Lyon 2° - Lyon 3° - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Protocole d'intention pour la desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise : Rive droite du Rhône - Aménagement du pôle d'échanges multimodal de Lyon-Perrache en lien avec le développement urbain du quartier de Confluence - Participation financière aux études de faisabilité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2011-2488 - Lyon 2° - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) inscrit au contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Etude pour le réaménagement des voies terminus J et K en gare de Lyon-Perrache - Convention de participation financière - Délégation générale au développe-ment urbain-Direction de la planification et des politiques d'agglomération-

M. LE PRÉSIDENT: La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2470, 2011-2487 et 2011-2488. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ces trois dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Avec, évidemment, la prévention des situations de conflits d'intérêt, un certain nombre ne votent pas.

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pris part ni au débat ni au vote :

- du dossier n° 2011-2470 : Mme Gelas, MM. Abadie, Bernard R, Turcas (délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de Lyon Parc Auto) ainsi que MM. Touraine et Vesco (délégués de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de Lyon Parc Auto),

-du dossier n° 2011-2487 : MM. Collomb, Darne J., Bouju, Crimier, Bernard R. Lévêque, Giordano, Broliquier, Barret, Deschamps (délégués du Grand Lyon à la SPLA Lyon Confluence).

(Article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur: M. CHABRIER.

 N° 2011-2472 - Dispositif d'animation du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) du territoire Saône Mont d'Or - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2011-2473 - Dispositif de covoiturage sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes et à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT: La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Vesco comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2472 et 2011-2473. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président VESCO absent momentanément : Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers également.

M LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER en remplacement de M. le Vice-Président VESCO absent momentanément.

N° 2011-2475 - Assistance et expertise technique dans le domaine des déplacements et de la mobilité - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction de la voirie -

 N° 2011-2476 - Vénissieux - Saint Priest - Boulevard urbain est entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché de travaux pour les bassins, murs et passerelle - Direction de la voirie -

N° 2011-2477 - Lyon 8° - Bron - Aménagement de l'avenue Mermoz et de la rue Caroline Aigle - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre - Direction des grands projets -

N° 2011-2478 - Jalonnement des sites stratégiques - 1ère tranche - Jalonnement des établissements de santé sur le territoire communautaire - Proposition de répartition de la prise en charge des travaux - Direction de la voirie -

N° 2011-2480 - Givors - Aménagement des rues Longarini et Denfert-Rochereau - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2011-2481 - Saint Genis les Ollières - Aménagement de la rue Sartoretti - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2011-2484 - Solaize - Réalisation de la voie nouvelle 25 - Objectifs, modalités et ouverture de la concertation préalable - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT: La commission déplacements et voirie a désigné madame Dubos comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2475 à 2011-2478, 2011-2480, 2011-2481 et 2011-2484. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces sept dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2011-2482 - Vaulx en Velin - Avenues Gabriel Péri et Salvador Allende - Travaux des tranches B et D - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT: La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Touleron comme rapporteur du dossier numéro 2011-2482. Monsieur Touleron, vous avez la parole.

M. TOULERON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. TOULERON.

N° 2011-2485 - Lyon 7° - Port Edouard Herriot - Amélioration des accès ferroviaires - Etude d'avant-projet - Convention avec l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et Réseau ferré de France (RFF) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT: La commission déplacements et voirie a désigné madame Vessiller comme rapporteur du dossier numéro 2011-2485. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce dossier d'amélioration des accès ferroviaires au port Edouard Herriot.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur: Mme VESSILLER.

N° 2011-2486 - Francheville - Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Extension du parking de la gare - Direction de la voirie -

N° 2011-2552 - Charbonnières les Bains - Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement du parvis de la gare - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Vial comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2486 et 2011-2552. Monsieur Vial, vous avez la parole.

M. VIAL, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces deux dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur: M. VIAL.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2011-2513 - Villeurbanne - Parc d'activités Decorps - Opération de déconstruction, construction de bâtis et aménagement du site - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Lyonnet comme rapporteur du dossier numéro 2011-2513. Monsieur Lyonnet, vous avez la parole.

M. LYONNET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. LYONNET.

N° 2011-2514 - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT: La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur du dossier numéro 2011-2514. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2011-2517 - Incinération des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes des Vallons du lyonnais (CCVL) dans le centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud - Autorisation de signer un avenant n° 2 et autorisation de signer le futur marché négocié sans mise en concurrence - Direction de la propreté -

N° 2011-2518 - Tri des déchets issus de la collecte sélective - Autorisation de signer un marché de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

N° 2011-2519 - Actions de recherche et développement en collaboration avec des laboratoires en matière de déclinaisons opérationnelles d'un plan climat territorial - Conventions avec Véolia et EDF - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2011-2521 - 5° forum d'information sur les risques majeurs, éducation, sensibilisation (IRISES) - Convention avec le réseau IDEAL pour l'année 2011 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2011-2523 - Participation au Téléthon - Conventions avec EcoFolio et l'Association française contre les myopathies (AFM) - Année 2011 - Direction de la propreté -

N° 2011-2524 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement des adductions d'eau potable (ADAE) dans la région de Bobo pour le projet d'amélioration du service décentralisé d'approvisionnement en eau potable et assainissement dans 7 villages de la Commune de Houndé au Burkina Faso - Direction de l'eau -

N° 2011-2525 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Eau vive pour le projet d'accès à l'eau potable et à la promotion de l'assainissement et de l'hygiène dans la Commune de Lessagou au Mali - Direction de l'eau -

N° 2011-2526 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet d'accès à l'eau potable et d'appui au développement d'un service public de gestion des ressources en eau dans 4 districts du sud de l'Ethiopie - Direction de l'eau -

N° 2011-2527 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association ADT Amis de la Terre-Togo pour le projet d'alimentation de Fiokpo au Togo - Direction de l'eau -

N° 2011-2528 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Ecoles du monde pour le projet d'hydraulique villageoise dans la région de Mahajanga à Madagascar - Direction de l'eau -

N° 2011-2529 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Secours catholique - Caritas France pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations rurales de la région de Dapaong au nord du Togo (2° année du programme) - Direction de l'eau -

N° 2011-2530 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Teraanga pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et de préservation de la ressource en eau au Sénégal - Direction de l'eau -

N° 2011-2531 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Union de groupements paysans d'Ambam-Ma'an-Olamze (UGPAMO) pour le projet d'hydraulique dans les communes d'Ambam, Kyé-Ossi et Ma'an au sud du Cameroun - Direction de l'eau -

N° 2011-2532 - Entretien du réseau de distribution d'eau potable - Enrichissement du système d'information géographique (SIG) - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2533 - Saint Cyr au Mont d'Or - Chemin de l'Indiennerie - Etudes et travaux préalables à la requalification de la voie - Création d'une canalisation d'eaux pluviales - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2534 - Saint Fons - Station d'épuration - Mise aux normes - Réévaluation de la dépense - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2535 - Décines Charpieu - Quartier des Marais - Unité de traitement des eaux usées pour l'assainissement - Convention de remise d'ouvrages avec l'OPH du Rhône - Direction de l'eau -

N° 2011-2536 - Lyon 3° - Réhabilitation du collecteur assainissement T 180 de l'avenue Félix Faure - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

 $m N^{\circ}$ 2011-2537 - Lyon 9° - Assainissement du quai du Commerce et de la rue Rhin et Danube - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Ferraro comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2517 à 2011-2519, 2011-2521 et 2011-2523 à 2011-2537. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. FERRARO, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'ensemble de ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur: M. FERRARO.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2011-2538 - Francheville - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de révision simplifiée n° 11 - Bilan de la concertation et approbation de la révision - Aménagement de la desserte de l'école d'Alaï - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

 ${
m N^{\circ}}$ 2011-2543 - Lyon 6° - ZAC Thiers - Protocole de liquidation - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2546 - Saint Genis Laval - Requalification du parvis d'entrée et de la place des Barolles - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2547 - Jonage - Meyzieu - ZAC des Gaulnes - Répartition de l'autorisation de programme entre le budget principal et les budgets annexes - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2551 - Lyon 9° - Voie nouvelle dite rue du 24 mars 1852 reliant la place de Paris à la rue de Saint Cyr - Travaux de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT: La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2538, 2011-2543, 2011-2546, 2011-2547 et 2011-2551. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Pour ces cinq dossiers qui sont deux voies nouvelles, une liquidation de ZAC, une requalification de la place des Barolles et la ZAC des Gaulnes, avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Brachet, Bouju, Giordano (délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL) ainsi que MM. Da Passano et Daclin n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2011-2543 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2011-2540 - Aires d'accueil des gens du voyage - Médiation et coordination de l'action sociale - Approbation de la convention-cadre 2012-2014 - Attribution d'une subvention à l'Association rhodanienne des tsiganes et de leurs amis gadgés (ARTAG) pour l'année 2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT: La commission urbanisme a désigné madame la Vice-Présidente Vullien comme rapporteur du dossier numéro 2011-2540. Madame Vullien, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur en remplacement de Mme la Vice-Présidente VULLIEN : Avis favorable de la commission pour cette subvention à l'ARTAG.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER en remplacement de Mme la Vice-Présidente VULLIEN absente momentanément.

N° 2011-2545 - Craponne - Aménagement d'une voie modes doux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT: La commission urbanisme a désigné monsieur Gléréan comme rapporteur du dossier numéro 2011-2545. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Il s'agit du projet d'aménagement d'une voie modes doux à Craponne. Il y a des modifications dans le rapport, à savoir : Dans le 2° - du **DELIBERE**, il convient de rajouter "et de 208 500 € en recettes" après "pour un montant de 1 675 000 € en dépenses" et de lire :

"- pour les recettes :

. 63 000 € en 2012,

. 145 500 € en 2014."

au lieu de :

"- pour les recettes :

. 510 600 € en 2012,

. 145 500 € en 2014."

- "208 500 € en recettes" au lieu de "656 100 € en recettes".

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur: M. GLÉRÉAN.

N° 2011-2559 - Désignation d'une personnalité qualifiée pour représenter la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne est Habitat - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

M. LE PRÉSIDENT : Merci, chers collègues.

(La séance est levée à 21 heures 35).

Annexe 1 (1/20)

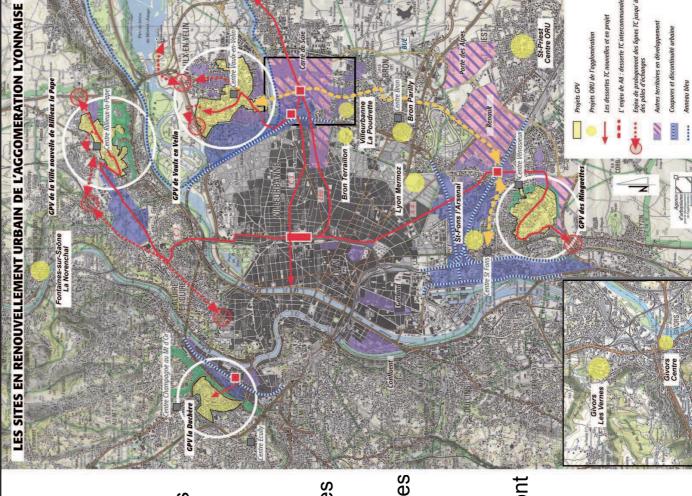
Documents projetés lors de la présentation du dossier n° 2011-2357 par monsieur le Vice-Président Charrier



Le développement solidaire au Grand Lyon

Grand Lyon DGDU/DHDSU

Annexe 1 (2/20)



-6 000 démolitions de HLM + copropriétés sociales dans 12 sites

renouvellement urbain

Le programme de

- 6 000 reconstructions HLM dans l'agglomération
- 2 500 constructions privées dans les sites
- au-delà de l'habitat, activités économiques et commerciales, équipements publics, désenclavement..
- 1,27 Milliards d'Euros contractualisés dont 183 Millions nets pour le Grand Lyon

Annexe 1 (3/20)

Une mise en œuvre très avancée

80% des ménages sont relogés

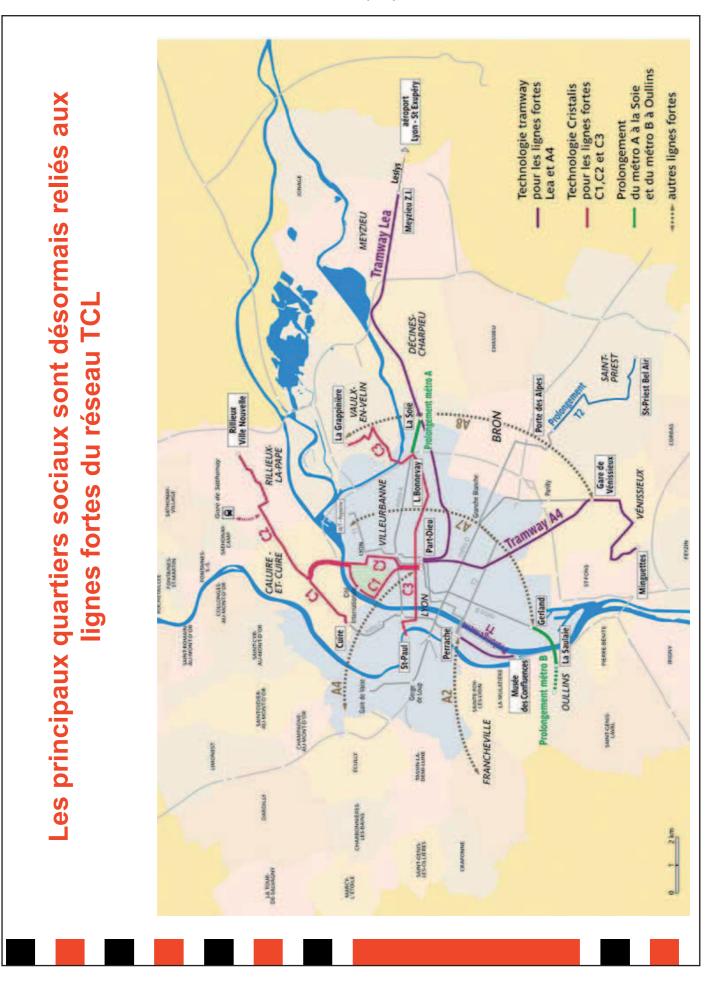
65% des logements sont démolis ou en cours de démolition

62% des logements à reconstituer sont livrés ou en chantier

Seuls 40 % des logements HLM à reconstituer le sont sur les sites renouvellement urbain, 60 % sont localisés ailleurs dans la même commune ou dans une autre

commune

Annexe 1 (4/20)



Annexe 1 (5/20)

Le changement d'image

Annexe 1 (6/20)





Ecole des Géraniums

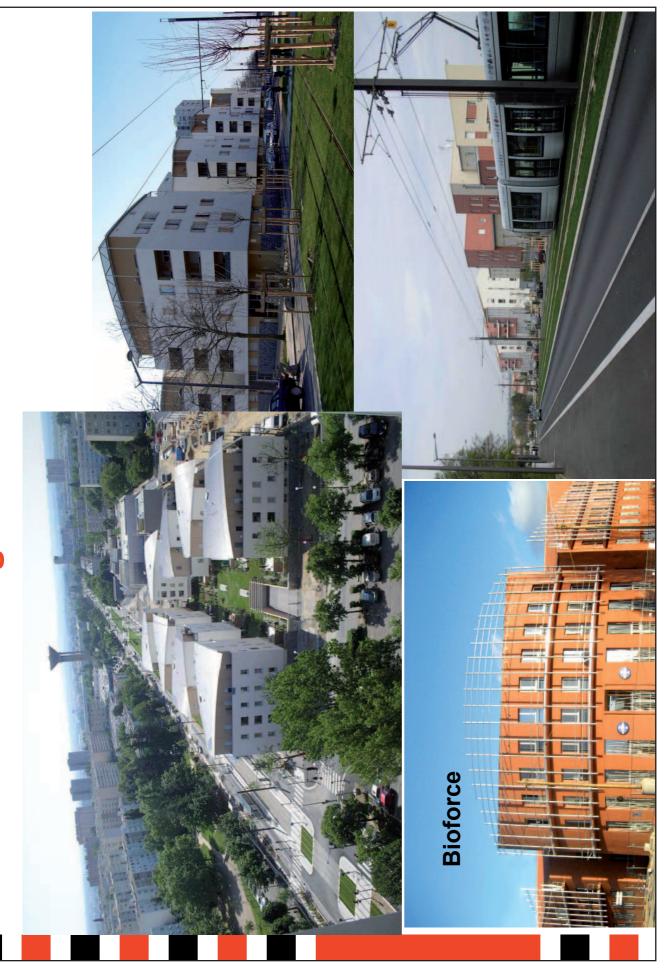


Annexe 1 (7/20)



Vénissieux - Minguettes

Annexe 1 (8/20)



Fontaines-sur-Saône – La Norenchal

Annexe 1 (9/20)



Annexe 1 (10/20)



Cyberbase - Saint-Priest

MJC - Rillieux Centre



De nouveaux équipements

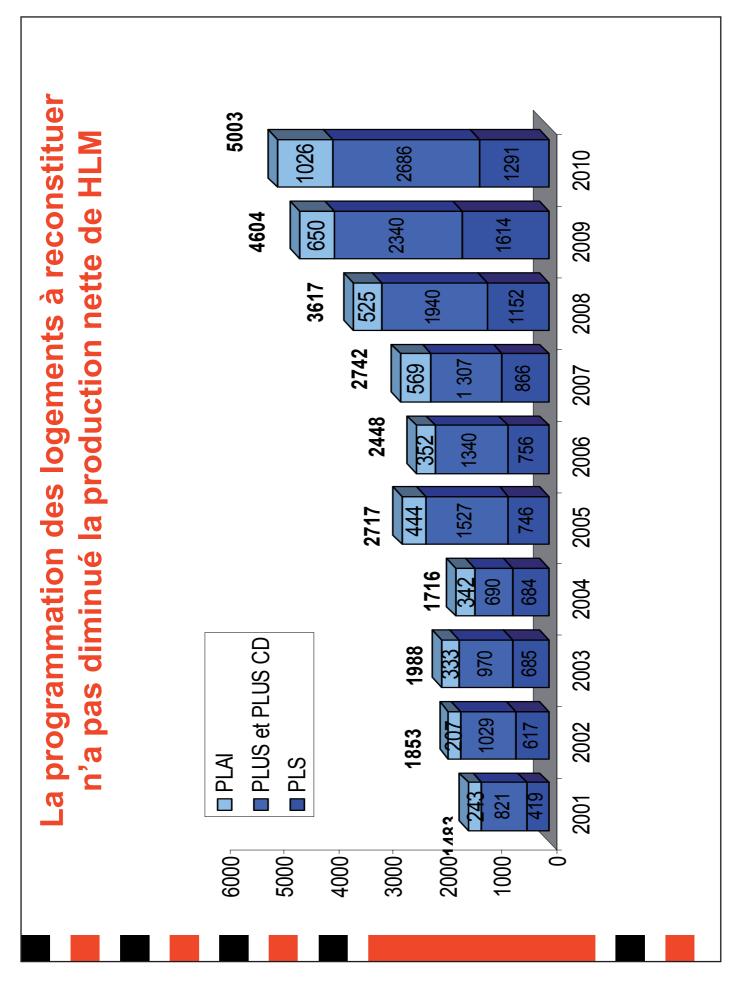
Gymnase du collège – Bron Parilly

Centre Chorégraphique National - Rillieux

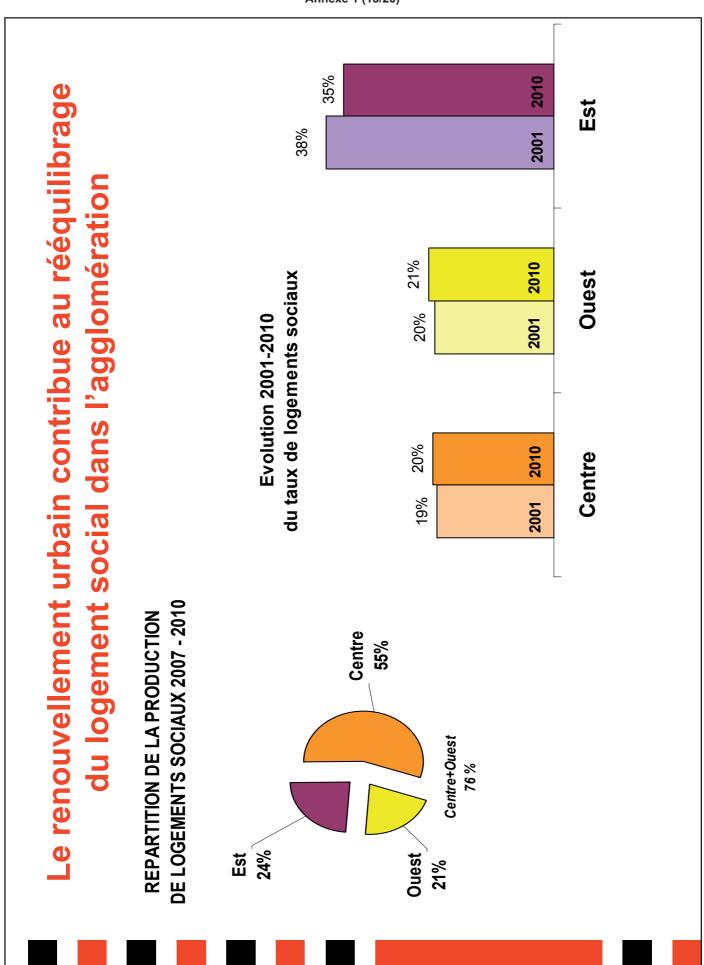
Annexe 1 (11/20)

L'impact de cette politique

Annexe 1 (12/20)

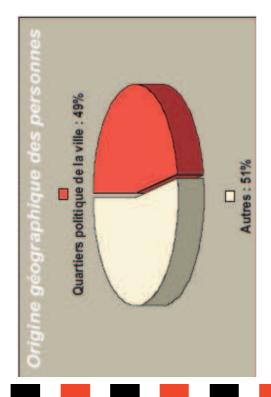


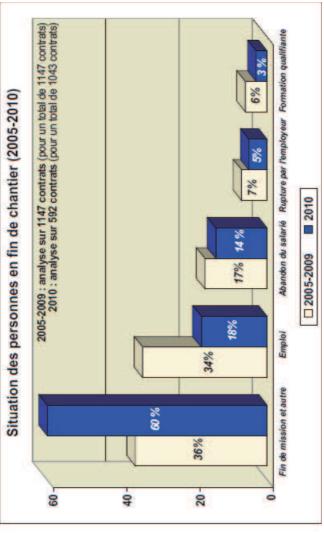




Annexe 1 (14/20)

la diffusion de la clause d'insertion dans l'addlomération L'appui au développement solidaire A la sortie du dispositif





En 2010 :

- 750 personnes en ont bénéficié pour 480 000 h travaillées.
- 49 % proviennent de quartiers politique de la ville
- 18 % trouvent un emploi immédiatement après. Ce chiffre a fortement diminué du fait de la crise.

Annexe 1 (15/20)

La création d'entreprises en politique de la ville

Le dispositif Lyon Ville de l'entreprenariat « volet quartiers » »

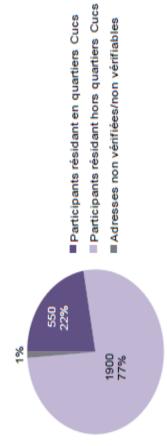
11 guichets territoriaux

- qui ont accompagné 1184 personnes en 2010,
- dont 243 ont créé une activité et 147 trouvé un emploi
- durable (soit en tout 33 % de sorties positives vers l'emploi)
- parmi celles-ci, 28 % habitent en Zones Urbaines Sensibles

Annexe 1 (16/20)

Le défilé de la Biennale de la Danse et Véduta





4 400 participants
 bénévoles répartis en
 12 groupes,

- 2 480 participants du Grand Lyon

- 22 % des participants proviennent de quartiers politique de la ville

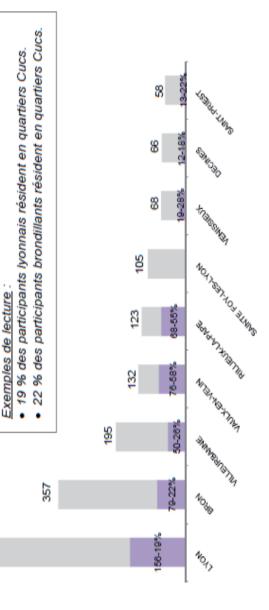
Les principales communes de résidence des participants aux 12 groupes Grand-Lyonnais

807

hors quartiers Cucs

aquartiers Cucs

- Un «désenclavement»



Annexe 1 (17/20)

Les assises de la politique de la ville

Organisées conjointement par le Grand Lyon et les 26 communes en politique de la ville

-550 participants

- 160 représentants d'associations locales (29 %)
- 71 habitants investis dans leurs quartiers (13 %)
 - 52 élus (9 %)
- 265 professionnels des collectivités locales, d'associations, de l'État (49 %)



Annexe 1 (18/20)

Le rôle d'ensemblier du Grand Lyon

Le Groupe des 26 communes en politique de la ville

- positions collectives vis-à-vis Etat ou Région
- rencontres collectives avec principaux opérateurs : CAF, Pôle Emploi, Inspection d'Académie
- capitalisation des expériences locales
- portage partagé avec les communes des équipes projet

Annexe 1 (19/20)

la solidarité comme axe structurant de l'activité (de droit commun) de l'établissement public

L'élargissement des objectifs

- favoriser le vivre ensemble entre tous les citoyens de l'agglomération,
- avoir une attention particulière à l'expression des plus faibles,
- prévenir les inégalités d'accès aux droits et les risques de discrimination,
- organiser l'intégration des enjeux sociaux dans le développement durable,
- mettre en œuvre ces objectifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Annexe 1 (20/20)

Critères d'interventions :

- Respect du cadre des compétences actuelles de l'établissement public
- actions de portée d'agglomération et non pas actions de portée strictement communale,
- urbaine et non pas substitution éventuelle à d'autres financeurs actions concourant aux objectifs propres de la Communauté

Les actions financées doivent concourir :

- à la réduction des inégalités sociales entre les territoires
- au désenclavement des personnes
- à une équité dans la couverture du territoire